

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU

SOMMAIRE

QUELQUES RÉFLEXIONS EN MARGE DES TABLES DE MORTALITÉ PUBLIÉES PAR LE BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, par T. Poznanski, actuaire	1
GLOSSARY OF REINSURANCE TERMS, with comments by Eric A. Pearce	13
FAITS D'ACTUALITÉ, par Jean Dalpé	25
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par G. P.	40
LES SÉQUELLES DU RAPPORT DARLING, par J. H.	51
CONNAISSANCE DU MÉTIER, par J. D.	61
De la police à déclarations mensuelles. — La part de responsabilité de la personne transportée. — Conglomérat et assurance. — Les hommes, ces êtres peu subtils. — La prescription trentenaire. — De la négligence du courtier à exécuter son mandat. — A l'origine de la responsabilité: la faute.	
PAGES DE JOURNAL, par Gérard Parizeau	74



1 7 8 2 - 1 9 7 3

Depuis 191 ans

PHOENIX ^{DU} _{OF} CANADA

Jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal
Directeur: A. G. SMALL

Directeur adjoint
C. DESJARDINS

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 169 ans
1804 - 1973

Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée Underwriters Adjustment Bureau Ltd.

offre à tous les assureurs un service complet pour le
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre
société occupe depuis longtemps déjà une position de
premier rang dans tous les domaines d'expertises après
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette
position, elle ne cesse de former les compétences
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (308^e)**

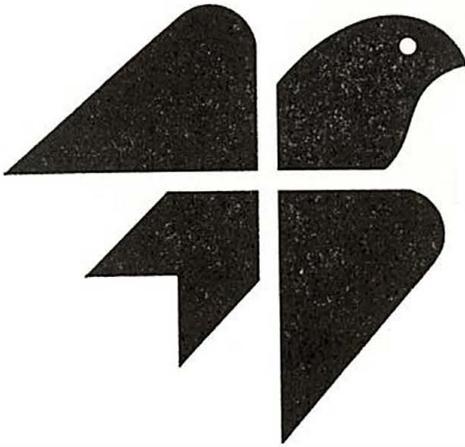
W. Y. O'BREHAM INC.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

529, RUE STE-HÉLÈNE - LONGUEUIL

Tél. 526-9188 et 526-9189



un peu plus par-ci...
un peu plus par-là...

ça donne
beaucoup plus
avec
la BCN

 Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4,000,000.00

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.

Département canadien:

276 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL

J. L. PLANTE, Gérant

LE GROUPE
FÉDÉRATION

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL - Tél. 842-7841



ROBERT HAMPSON & SON LIMITED
gérants exclusifs au Canada pour
MARYLAND CASUALTY COMPANY

Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

Siège Social : - 22^e étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

Succursale : - - - 100, place d'Youville, Québec (4^e)

Bureau de Service : - - - Sherbrooke (Québec)



SUCCESSALES

MONTRÉAL

Place Victoria
Montréal 115, P.Q.

QUÉBEC

1170 Chemin St-Louis
Sillery, P.Q.

BUREAUX DE SERVICE

Chicoutimi

Ste-Agathe-des-Monts

Trois-Rivières

Rimouski

Sherbrooke

Val d'Or

Valleyfield

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseigner chez les vôtres le prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10e étage, Montréal 132, Qué.
SUCCURSALES: Toronto, Québec





Cette annonce TV fait partie d'un groupe de messages que La Métropolitaine fait diffuser en 1973. Une telle publicité est destinée non seulement à décrire les bienfaits réels de l'assurance-vie, mais aussi à rehausser encore davantage le prestige de nos représentants.



La Métropolitaine

Nous assurons la vie parce que nous la respectons.

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$4.00
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gervais

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

41^e année

Montréal, Avril 1973

N° 1

Quelques réflexions en marge des tables de mortalité publiées par le bureau de la statistique du Québec

par

T. POZNANSKI, actuaire

Le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ) a publié récemment les principales caractéristiques des décès enregistrés dans la province entre 1950 et 1967, ce qui a permis à ce Bureau, entre autres, de construire les tables de mortalité dites « abrégées » pour l'ensemble de la province, selon l'âge (par groupes quinquennaux) et le sexe et aussi au niveau des dix régions administratives; cela pour les quatre périodes: 1950-1952, 1955-1957, 1960-1962 et 1965-1967.

Pour pouvoir construire une table de mortalité (complète ou abrégée), il faut être en possession des données de deux éléments concernant:

a) la distribution de la population en un moment donné fournie par le recensement, selon le sexe et l'âge et, parfois aussi, selon l'état conjugal (civil); et

b) le nombre de décès à chaque âge, selon le sexe (et, le cas échéant, selon l'état conjugal) dans l'année du recensement. Mais pour éviter les fluctuations annuelles causées par l'insuffisance des données numériques ainsi que par une épidémie, etc., on observe, règle générale, le nombre de décès pendant une période de trois années autour de l'année du recensement.

2 Des tables de mortalité ainsi construites portant aussi le nom de l'ordre de survie, permettent l'évaluation de la durée de la vie humaine.

Il semble que l'idée ou les essais de faire une telle évaluation ont été entrepris déjà dans l'antiquité.

On possède, par exemple, des notes du célèbre juriste romain Domitius Ulpianus (dit Ulpien) qui a commenté, vers l'an 200 de notre ère, la loi dite « Falcidienne » concernant le patrimoine dont l'héritier testamentaire, trop chargé de legs, avait le droit de faire la distribution, en tenant compte *des âges* des légataires.

D'autre part, au Moyen Âge, quand la vente des rentes viagères était très répandue, on a essayé d'évaluer la durée de la vie humaine. Mais c'était plutôt par l'intuition que par les calculs qu'on établissait les prix de telles rentes.

Comme il est dit plus haut, pour pouvoir construire une table de mortalité, il faut connaître la distribution des décès durant une période donnée par l'âge et le sexe (et parfois aussi selon l'état conjugal) de même que connaître la distribution par âge et par sexe (et selon le cas aussi par l'état conjugal) de la population d'où proviennent ces décès. Or, pour connaître le « visage » de cette population, il n'y a d'autres moyens qu'un recensement complet et détaillé. On croit que le recensement ou l'énumération de la population

est peut-être un des plus anciens actes d'administration, même si c'est sous une forme rudimentaire. Les historiens parlent, par exemple, que de pareils recensements ont été entrepris à Babylone déjà 4500 ans avant notre ère. Mais le premier recensement, dans le sens moderne du mot, a été effectué en 1666, au Québec, par Jean Talon.

D'autre part, le deuxième élément nécessaire pour construire une table de mortalité, à savoir la distribution des décédés selon l'âge, le sexe, etc., est aussi relativement récent. C'est le Concile de Trente (1545-1563) qui ordonna que dans chaque paroisse doit exister un registre des baptêmes et des mariages et c'est le Pape Paul V qui ordonna, en 1614, la tenue de registres des sépultures. Dans les pays protestants, de semblables registres ont été introduits à peu près à la même époque; par exemple, en Angleterre, les premiers registres paroissiaux datent de 1538, introduits par une ordonnance de Thomas Cromwell, sous Henri VIII; les fameux "Bills of Mortality" qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de la mesure de la mortalité datent de 1592.

3

Historiquement, la première table de mortalité est attribuée au célèbre astronome anglais, Edmund Halley qui l'a construite vers 1693 sur la base des inscriptions des sépultures dans la ville silésienne de Breslau (présentement Wroclaw en Pologne).



Les tables de mortalité préparées et publiées par le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ) contiennent, entre autres, les données suivantes par sexe et par âge en groupes quinquennaux (séparément pour l'âge zéro), pour chacune des périodes 1950-52, 1955-57, 1960-62 et 1965-67:

a) les décès pendant l'intervalle d'âge parmi les survivants dont le nombre initial est de 100,000;

b) les survivants au début de chaque groupe d'âge; et

c) le nombre d'années vécues par les survivants durant l'intervalle d'âge et aussi durant toutes les années subséquentes.

4 Il est entendu qu'il s'agit d'une génération « fictive » et « fermée » provenant de 100,000 naissances sans aucune entrée par la suite et sans aucune autre sortie que les décès.

Pour établir la colonne des survivants, on est parti de la *probabilité* de décès pour une personne vivant au début d'un intervalle d'âge donné de mourir durant cet intervalle; et ces probabilités on été calculées — d'après une formule particulière — en se basant sur les taux annuels de mortalité observés dans chaque groupe d'âge donné durant la période en question.

Les données concernant le nombre d'années vécues durant toutes les années à partir de l'âge donné ont permis de calculer *l'espérance moyenne* de vie, aussi bien à la naissance qu'au début de chaque groupe d'âge, c'est-à-dire le nombre moyen d'années de vie qui restent à vivre à l'individu de l'âge donné, selon la marche de la mortalité qui existait à l'époque en question. Cette notion de l'espérance de vie (quelquefois « expectative » de vie) étant dans un certain sens la synthèse des probabilités de décès ou de survie dans la table de mortalité est considérée comme l'indice le plus utile pour comparer brièvement deux tables de mortalité.

Mais il serait erroné de croire comme cela arrive parfois que l'espérance de vie sert aux actuaires pour calculer la valeur de la rente viagère. Pour calculer cette dernière, il faut se servir directement de l'ordre de survie comme tel; la rente calculée d'après l'espérance de vie est toujours plus grande

que celle basée sur l'ordre de survie; c'est le jeu d'intérêt pour une période plus longue qui affecte les résultats.



En plus de l'espérance de vie, l'ordre de survie permet de calculer deux autres formules biométriques ou indices mesurant la longévité. Ce sont:

- 1) la durée *probable* de vie;
- 2) la vie *la plus probable*.

5

Il est entendu que pour calculer ces deux indices, on a besoin d'une table « complète », la table abrégée n'est pas suffisante.

Comme l'espérance de vie, ces deux indices sont calculés à partir de la table de mortalité où on trouve le nombre de décès et de survivants à chaque âge, en se basant sur un nombre arbitraire de naissances, par exemple, 100,000.

Quant à la première mesure mentionnée plus haut, celle de la « durée probable de vie », elle indique la période de temps pendant laquelle le nombre initial des personnes dans l'ordre de survie est réduit à la *moitié*; autrement dit, la durée pendant laquelle la moitié des personnes du nombre initial sont décédées. Tout comme l'espérance de vie, la vie probable peut être calculée aussi bien à la naissance qu'à tout autre âge.

Par exemple, d'après la table de mortalité complète masculine au Québec, 1965-67, la « vie probable » à la naissance est d'environ 72 ans (l'espérance de vie n'étant qu'environ 68 ans), car à cet âge le nombre initial de cette table (à l'âge zéro) de 100,000 personnes est réduit à 49,964. Et pour le sexe féminin, la table analogue indique que la vie probable à la naissance est d'environ 78 ans, tandis que l'espérance de vie est d'environ 74 ans.

De même façon, pour une personne du sexe masculin âgée de 30 ans, la durée de vie future probable est d'environ 43 ans donc jusqu'à l'âge de 73 ans, car le nombre de survivants à l'âge de 30 ans, dans ladite table, soit 93,986, est réduit à 47,226 (donc, environ à la moitié) à l'âge de 73 ans. À titre de comparaison, on peut indiquer que l'espérance de vie pour un homme de 30 ans est, d'après cette table, de 41.6 années, donc jusqu'à l'âge de 71-72 années.

6

w

Pour ce qui est de la « vie la plus probable », elle est déterminée par l'âge auquel l'ordre de survie démontre le *maximum* de décès. Il est à préciser qu'une table de mortalité peut démontrer plusieurs maximums dans la colonne du nombre de décès (abstraction même de l'âge zéro); ainsi, par exemple, la table masculine complète pour Québec 1965-67, démontre un maximum vers l'âge 22-23 et un autre à l'âge de 77 ans. C'est ce dernier âge qui est considéré comme la durée de la vie la plus probable; pour le sexe féminin au Québec, de la même époque, la vie la plus probable est de 82 ans.

Contrairement aux deux autres fonctions dans ce domaine (espérance de vie et la vie probable), la vie la plus probable n'est calculée que pour le nouveau-né; pour tous les autres âges, cette fonction ne représente que la différence entre l'âge indiquant le maximum de décès dans la table de mortalité (qui est fixe) et l'âge atteint. Et passé l'âge du décès le plus probable, cette fonction n'a plus aucune signification. À cet indice, on donne parfois le nom de « vie normale » (par exemple, chez l'allemand Lexis).

À l'égard de la « vie probable », on peut mentionner que dans le passé, on l'a identifiée parfois avec l'espérance de vie (c'est-à-dire durée moyenne de vie); c'est le cas, par exem-

ple, chez le célèbre mathématicien suisse Daniel Bernoulli du XVIII^e siècle. Cet état de choses, à savoir la confusion entre les deux fonctions biométriques, peut s'expliquer par la prédominance à l'époque en question de l'hypothèse établie par le mathématicien de Moivre (au début du XVIII^e siècle), quant à la marche de la mortalité d'après laquelle hypothèse le nombre de décès dans une table de mortalité (ordre de survie) est *constant* à chaque âge; autrement dit, que le nombre de survivants est présenté, à partir d'un certain âge, par une fonction linéaire de l'âge. On peut démontrer analytiquement que pour aucune autre formule de mortalité, les grandeurs de ces deux mesures biométriques ne sont pas identiques.

7

En passant, qu'il soit mentionné qu'à l'âge de la vie la plus probable, la probabilité annuelle de décès (q) est égale à la « force de mortalité » (désignée par la lettre « mu » de l'alphabet grec); avant cet âge, la probabilité de décès est plus grande que la force de mortalité et, après cet âge, c'est le contraire: « mu » grec est plus grand que « q ».



La différence essentielle dans la manière de construction de ces trois fonctions biométriques consiste dans le fait que pour calculer l'espérance de vie, il est nécessaire de tenir compte des probabilités de décès (ou de survie) tout *au long* de la table en question, à partir de l'âge pour lequel le calcul est fait jusqu'à la fin de la table. Par contre, pour la durée de la vie probable, et pour la durée la plus probable, les probabilités de décès (ou de survie) *après l'âge déterminé par ces fonctions* ne jouent aucun rôle, de sorte que les conditions de mortalité *après* l'âge en question n'ont aucune influence.



Il ne faut pas perdre de vue que tous les indices dont il est question ici sont des « moyennes » et ne peuvent être ap-

pliqués à une personne déterminée. De telles confusions arrivent parfois. On cite même que le célèbre mathématicien allemand, Karl F. Gauss (1777-1855), auteur de plusieurs études fondamentales e.a. sur la théorie des erreurs, arrivé à un âge avancé a voulu prévoir le nombre d'années qu'il *lui* restait encore à vivre selon la table de mortalité qu'il a construite lui-même basée sur l'analyse des décès parmi les professeurs à Goettingue.

8

On n'est donc pas trop étonné en trouvant dans un journal de Québec, en commentant l'analyse du BSQ, un gros titre disant: « Les Québécoises nées en 1967 peuvent s'attendre à vivre jusqu'à 74 ans et au-delà. »

L'erreur consiste aussi dans la supposition que les données de la table de mortalité basée sur les observations d'une période déterminée, donc sur les données *rétrospectives*, vont s'appliquer à l'avenir à la population d'où sont tirées ces observations. Et pourtant, les statistiques des dernières décennies démontrent que — règle générale — les taux annuels de mortalité ont une tendance à décroître, autrement dit que l'espérance de vie augmente.

Comme il est dit plus haut, les trois indices mentionnés, à savoir: l'espérance de la vie, la vie probable et la vie la plus probable (ou la vie « normale ») sont construits à partir des taux annuels de mortalité dans l'ordre de survie basés sur l'étude de mortalité durant la période observée.

En comparant chacun de ces indices d'une certaine période avec ceux des périodes précédentes, on peut — en général — conclure de la baisse (ou, selon le cas, de la hausse) de la mortalité dans le temps. De même, en comparant ces indices de la même époque dans deux ou plusieurs territoires, on peut se rendre compte de la différence du niveau de la mortalité.

L'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire la durée moyenne de la vie pour un nouveau-né tirée d'une table de mortalité, ne doit pas être confondue non seulement avec deux autres indices, comme la vie probable et la vie la plus probable, mais aussi avec *l'âge moyen au décès* dans la population dont l'analyse des décès durant la période en question a servi à la construction de ladite table. Il arrive parfois que de la variation de cet âge d'une période à l'autre dans une population donnée ou bien en comparant entre eux les âges moyens au décès dans deux pays on veuille conclure de la tendance quant à la mortalité. D'une hausse éventuelle de cet âge, on croit pouvoir dire que la mortalité est en régression, et le contraire. De même, si l'âge au décès dans un pays est plus élevé que dans un autre, on conclut que le niveau de la mortalité y est plus bas.

9

De telles conclusions ne sont pas toutefois, à *priori* exactes, car l'âge moyen des décédés ne dépend pas uniquement de la mortalité comme telle mais dans une forte mesure de la répartition de la population par âge. Dans une population où les enfants en bas âge forment une proportion assez substantielle, l'âge moyen des décédés dans une telle population est inférieur à celui dans une autre où la proportion des enfants est moindre sans qu'on puisse à *priori* en déduire d'une plus grande ou d'une plus petite mortalité. Le même raisonnement s'applique à la portion des personnes âgées.

Mais même si on *remplace l'âge moyen* (qui est affecté sensiblement par le nombre d'années vécues) par l'âge *médian* (où on ne compte que le nombre des décédés *sans* multiplier ce nombre par l'âge au décès, comme c'est le cas de la détermination de l'âge *moyen*), la déduction à *priori* des comparaisons en question quant à la mortalité n'est pas toujours conforme à la réalité, car l'âge médian au décès est aussi affecté par la répartition de la population par âge.

Tout comme on ne doit pas juger du niveau de la mortalité en comparant les « taux bruts » de la mortalité dans deux régions, comme on l'a déjà fait, de même il ne faut pas à *priori* en conclure par la comparaison des âges moyens (ou médians) au décès ou aussi *par la proportion des décédés avant un certain âge*; tous ces indices dépendent fortement de la composition de la population par âge.

10



En comparant les espérances de vie calculées par le BSQ concernant toute la province pour la période 1965-67 avec celles publiées par le Bureau Fédéral de la Statistique (BFS) pour Québec, on constate que les espérances calculées par le BSQ sont presque toujours *plus élevées* pour le sexe féminin et presque toujours *plus basses* pour le sexe masculin. On constate aussi de semblables différences pour les autres périodes.

Est-ce que cela tient au fait que les tables de mortalité publiées par le BFS sont des tables dites « complètes » (donc plus précises), tandis que celles du BSQ sont des tables dites « abrégées » ? Il y a, paraît-il, aussi une différence dans les méthodes appliquées par le BSQ pour calculer les probabilités de décès en partant des taux annuels provenant des observations.

La construction et la publication par le BSQ des tables de mortalité abrégées, non seulement pour l'ensemble de la province, mais comme il est dit plus haut, au niveau de chacune des dix régions administratives, suscitent les remarques suivantes:

Les nombres des décès observés non seulement à chaque âge, mais même pour les groupes d'âge quinquennaux (comme c'est le cas dans la construction des tables dites « abrégées »)

nous semblent être dans la plupart des régions insuffisants pour qu'on puisse en tirer des conclusions.

La question se pose donc si les écarts constatés dans les grandeurs de la vie moyenne à la naissance — et à tout autre âge — dans les régions administratives particulières de la province reflètent vraiment les différents niveaux économiques, les classes sociales, les modes de vie (citadins, villageois), les occupations, etc., etc., ou si, au contraire, ils ne sont pas surtout dus à l'insuffisance numérique des données tirées de l'observation, donc au jeu de hasard. La même remarque concerne aussi les probabilités de décès.

11

En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance, les écarts entre les régions et la province entière dans la table 1965-67 ne dépassent pas 2%. La modicité des écarts en ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance est due au fait que les différents écarts — en plus ou en moins — quant aux probabilités de décès dans les ordres de survie entre les régions administratives particulières se *compensent* jusqu'à une certaine mesure entre les différents âges, leur effet tend ainsi à diminuer et même s'annuler. Il est à mentionner, à cette occasion, que les écarts constatés quant aux taux annuels de probabilités de décès entre les régions particulières sont très grands.

Par contre, là où la durée de la vie humaine n'est pas assez longue (par exemple à l'égard des adultes ou des personnes âgées) pour qu'une telle compensation entre les écarts positifs et négatifs puisse se faire, les différences entre les régions sont de beaucoup plus grandes. Ainsi, par exemple, à l'âge de 60 ans, les écarts concernant les espérances de vie entre les régions, durant la période 1965-67, atteignent 15%.

D'autre part, en étudiant l'espérance de vie à la naissance au Québec, dans les différentes périodes antérieures, on cons-

tate une très grande amélioration, c'est-à-dire réduction de la mortalité et prolongation de la vie.

12 Ainsi, par exemple, d'après la table basée sur l'observation de 1930-1932, l'espérance de vie pour un nouveau-né du sexe masculin n'était que 56.2 années, tandis qu'elle est de 67.9 années, trente-cinq ans plus tard (période 1965-67). Une prolongation encore plus grande est constatée pour le sexe féminin: 57.8 années en 1930-32 et 75.2 années en 1965-67; d'après les tables publiées par le BFS.

En conclusion, on peut dire que même si les tables de mortalité régionales reflètent d'une manière plus ou moins satisfaisante les conditions rétrospectives de mortalité existantes dans les régions respectives aux périodes en question, elles ne peuvent servir pour les prévisions quant à l'avenir et, en particulier, pour calculer les valeurs des rentes selon les régions.

En plus des raisons évoquées plus haut (surtout l'insuffisance des observations), le problème de la mobilité de la population entre les régions affecte les résultats.

Glossary of reinsurance terms *

With comments by
ERIC A. PEARCE

We are grateful to the Reinsurance Association of America for permission to reprint the « Glossary of Reinsurance Terms » which the RAA has produced.

In its present form, the Glossary is restricted to a relatively small number of terms, but we are confident that having made this start, the RAA will expand this useful publication until it is truly comprehensive.

13

Reinsurance is an important international business and one in which the English language is widely used by great numbers of people to whom English is a foreign language.

Many of those who work in the great reinsurance industry must from time to time have felt doubt as to whether a correspondent abroad, or indeed a colleague in the next room, is giving exactly the same weight and meaning to any particular term, as he does himself. Thus it would be of immense benefit to all who are interested in the industry if over the years the expanded Glossary could be accepted internationally and given the force and value usually attributed to a recognized dictionary.

If this ideal is ever to become an accomplished fact it is of paramount importance that the Glossary, published for the express purpose of rendering service and avoiding misunderstanding, should as far as possible state its definitions in terms likely to be acceptable not only in the USA but throughout the world.

This is, perhaps, of particular interest to Canadian readers who operate in many reinsurance markets, but especially in London and the U.S.A. For this reason, we asked our London correspondent to let us have his observations. These are set out below as footnotes.

We should welcome comments from readers, at home and abroad, on the foregoing. Also we should be glad to hear from readers re-

* Published by Reinsurance Association of America in January 1972 and reprinted with their permission.

A S S U R A N C E S

garding any other reinsurance terms in common use, which it is considered should be included in any future Glossary. These contributions should preferably, but not essentially, give the requisite definition.

Assurances.

Acquisition Cost — All expenses incurred by an insurance or reinsurance company which are directly related to putting the business on the books of the company.

14 Aggregate Excess of Loss Reinsurance — A form of excess of loss reinsurance which indemnifies the ceding company against the amount by which the ceding company's losses incurred during a specific period (usually 12 months) exceed either (1) a predetermined dollar amount or (2) a percentage of the company's subject premiums (loss ratio) for the specific period. This is commonly referred to as stop loss reinsurance or excess of loss ratio reinsurance.

Assume — To accept all or part of a ceding company's insurance or reinsurance on a risk or exposure.

Assumption Certificate (Also known as Cut Through Clause) — A statement of coverage by the reinsurer under which payment is guaranteed to a party not in privity with the reinsurance contract.

Automatic Treaty — See Obligatory Treaty.

Base Premium — See Subject Premium.

Binder — A record of reinsurance arrangements pending replacement by a formal reinsurance contract. See Cover Note.¹

Bordereau — A written report of individual cessions usually detailed to show such items as reinsurance premiums or reinsurance losses with respect to specific risks.

Burning Cost — See Pure Loss Cost.

Capacity — The largest amount of insurance or reinsurance available from a company or the market in general.²

¹ Binder.

In the London Market, this is used in common parlance to mean a Binding Authority granted by a reinsurer to an agent, by which the latter can engage the former on a risk or risks.

² Capacity.

It is doubtful whether the word "capacity" alone and unqualified, would have any special meaning in the London Market, other than that given in a standard dictionary.

Carpenter Cover — See Spread Loss Reinsurance.

Catastrophe Reinsurance — A form of excess of loss reinsurance which, subject to a specified limit, indemnifies the ceding company against the amount of loss in excess of a specified retention with respect to an accumulation of losses resulting from a catastrophic event or series of events.

Cede — To transfer to a reinsurer all or part of the insurance or reinsurance written by a ceding company.

Ceding Company (Also Reinsured, Reassured) — The insurer which cedes all or part of the insurance or reinsurance it has written to another insurer.

15

Cession — The unit of insurance transferred to the reinsurer by the ceding company.

Combination Plan Reinsurance — A form of combined reinsurance which provides that in consideration of a premium at a fixed percent of the ceding company's subject premium on the business covered, the reinsurer will indemnify the ceding company against the amount of loss on each risk in excess of a specified retention subject to a specified limit and, after deducting the excess recoveries on each risk the reinsurer will indemnify the ceding company against a fixed quota share percent of all remaining losses.³

"Capacity Risk" means one which is of such a size and/or nature as to require the resources of the whole insurance and reinsurance market to cover it.

"Market Capacity" means the amount of cover available in a particular market, for the protection of a particular risk or class of risks.

³ Combination Plan Reinsurance.

This expression is rarely if ever used in the London Market.

It is difficult to understand from the definition exactly how this form of reinsurance would operate. It appears to be as the name implies, the combination of two reinsurances in one, i.e., an excess of loss and a quota share.

For example:

- (a) Quota Share.
50% of the first \$500,000.
- (b) Excess of loss.
\$1,000,000 excess of \$500,000 ultimate net loss to the ceding company and the quota share reinsurer.

(There is doubt whether the reinsurance is to apply to "each and every occurrence" or "each and every risk", but the latter seems more likely in view of the reference elsewhere to "loss on each risk" and "excess recoveries on each risk".)

If this example expresses the intention, it would seem that the reinsurer is reinsuring himself in respect of his 50% quota share.

Further, it is stated that "after deducting the excess recoveries on each risk the

Commission — An allowance made by the reinsurer for part or all of a ceding company's acquisition and other costs, including premium taxes. It may also include a profit factor; see **Overriding Commission**.

Commutation Clause — A clause which provides for estimation, payment and complete discharge of all future obligations for reinsurance loss or losses incurred regardless of the continuing nature of certain losses.

16

Contingent Commission (Also Profit Commission) — An allowance made to the ceding company based on a predetermined percentage of reinsurer will indemnify the ceding company against a fixed quota share percent of all remaining losses."

This text leaves some doubt as to what is meant by "excess recoveries on each risk". Does this mean recoveries under (b) in the example above? This is, in fact, defined earlier as "the amount of loss on each risk in excess of a specified retention subject to a specified limit". Possibly "excess recoveries" refers to the amount of loss, if any, on a higher layer of excess of loss reinsurance, that is excess of the "specified limit", being excess of \$1,500,000 in the above example, which is presumably reinsured elsewhere.

If such higher limit is not reinsured, the losses in excess of \$1,500,000 would be payable (at least in the first instance) by the ceding company and it is possible that the intention is to deal with such losses as part of the "fixed quota share percent of all remaining losses".

But the definition seems to imply that under the quota share section the ceding company is indemnified only in respect of losses which are subject to excess recoveries. Thus, in the example above, all losses of \$500,000 or less would be payable in full by the ceding company alone, without any contribution by the reinsurer to such losses.

Although at first sight this seems to be quite unacceptable to the ceding company, the inability to recover any part of losses for \$500,000 or less may be reflected in the premium calculation. This is stated to be "a fixed percentage of the ceding company's subject premium on the business covered". This presumably means that the fixed premium would be in part the consideration for the excess of loss reinsurance and in part a premium relative to the quota share reinsurance.

It would seem likely that the great majority of ceding companies would prefer the more usual forms of reinsurance, namely:

(A) A quota share reinsurance by which the reinsurer would accept and reinsure a fixed percentage (say 50%) of all insurance within a stated category, irrespective of the amount of each individual loss. For this the consideration would be the same percentage (say 50%) of the ceding company's gross premium income, in respect of the said category, less an agreed ceding commission and profit commission.

(B) An excess of loss reinsurance applying only to that percentage (say 50%) of all insurances within the stated category, which is *not* reinsured under (A) above. The relative consideration would be agreed between the parties in the usual manner. For example:

(i) Quota Share: 50% of each and every insurance.

(ii) Excess of loss: \$500,000 excess of \$250,000 each and every occurrence, ultimate net loss to the ceding company.

If required the two reinsurances could be written into one contract, but as there is hardly any point of similarity between the two, it seems preferable to have separate documents.

ASSURANCES

profit realized by the reinsurer under specified reinsurance contract or contracts.⁴

Cover Note — A statement issued by an intermediary or broker indicating that the coverage has been effected. See Binder.

Cut-Off — The termination provision of a reinsurance contract stipulating that the reinsurer shall not be liable for loss as a result of occurrences taking place after the date of termination.

Cut-Through Clause — See Assumption Certificate.

Earned Reinsurance Premium — That part of the reinsurance premium applicable to the expired portion of the policies reinsured.

Excess of Loss Ratio Reinsurance — See Aggregate Excess of Loss Reinsurance.

Excess of Loss Reinsurance — A generic term describing reinsurance which, subject to a specified limit, indemnifies the ceding company against the amount of loss in excess of a specified retention. It includes various types of reinsurance, such as catastrophe reinsurance, per risk reinsurance, per occurrence reinsurance and aggregate excess of loss reinsurance.

Excess per Risk Reinsurance — A form of excess of loss reinsurance which, subject to a specified limit, indemnifies the ceding company against the amount of loss in excess of a specified retention with respect to each risk involved in each occurrence.

Experience Rating — See Prospective Rating and Retrospective Rating.

Facultative Certificate of Reinsurance — A document formalizing a facultative reinsurance cession.⁵

⁴ Contingent Commission.

This term is sometimes used in the London Market, but the alternative "Profit Commission" is very much more readily understood.

The clause in the definition which reads: "An allowance based on a predetermined percentage of profit" might be misunderstood.

It seems to imply that it is the percentage of profit which is predetermined: as if, for example, the reinsurer were to agree that if the percentage of profit were exactly 5%, a part or the whole of it would be returned to the ceding company. There may be such agreements in existence, but in the overwhelming majority of contracts which are subject to a Profit Commission, it is the percentage of profit commission which is predetermined, not the percentage of profit.

⁵ Facultative Certificate of Reinsurance or « Certificate of Facultative Reinsurance ».

A S S U R A N C E S

Facultative Obligatory Treaty — A reinsurance contract under which the ceding company may cede exposures or risks of a defined class that the reinsurer must accept if ceded.

Facultative Reinsurance — Reinsurance of individual risks by offer and acceptance wherein the reinsurer retains the "faculty" to accept or reject each risk offered by the ceding company.

18 Facultative Treaty — A reinsurance contract under which the ceding company has the option to cede and the reinsurer has the option to accept or decline individual risks. The contract merely reflects how individual facultative reinsurances shall be handled.

Flat Rate — (a) A fixed rate not subject to any subsequent adjustment. (b) A reinsurance premium rate applicable to the entire premium income derived by the ceding company from the business ceded to the reinsurer as distinguished from a rate applicable to excess limits.

Gross Line — The total limit of liability accepted by an insurer on an individual risk (net line plus all reinsurance ceded).

Incurred but not Reported (IBNR) — A phrase referring to losses which have occurred but have not been reported to the insurer or reinsurer.

Line of Business — The general classification of business as utilized in the insurance industry, *i.e.*, fire, allied lines, homeowners, etc.⁶

Line Sheet (Also Line Guide) — A schedule showing the limits of liability to be written by a ceding company for different classes of risk.⁶

Loss Development — The difference between the estimated amount of loss(es) as initially reported to the reinsurer and the amount of an evaluation at a later date or the amount paid in final settlement(s).

⁶ Line of Business and Line Sheet.

In the sense of the definition, the term "Line of Business" is rarely, if ever, used in the London Market. "Line" has a rather narrow meaning in reinsurance usage. It is the amount accepted on a risk, and this is, in fact, the meaning of the word in the term "Line Sheet".

The latter is now well recognised in London, although "Table of Limits" is more usual.

"Line of Business" as defined, would be expressed in London as "Class of Insurance" or "Category of Insurance".

Notwithstanding the foregoing, the expression "Fire and Allied Lines" is sometimes used in London. "Fire and Allied Perils" is more usual.

A S S U R A N C E S

Loss Loading or "Multiplier" — A factor applied to pure loss cost or losses to produce a reinsurance rate or premium.

Net Line (Also Net Retained Line) — Gross line on an individual risk less all reinsurance ceded.

Net Loss — The amount of loss sustained by an insurer after giving effect to all applicable reinsurance, salvage, and subrogation recoveries.

Net Retention (Also Net Retained Liability) — The amount of insurance which a ceding company keeps for its own account and does not reinsure in any way.⁷

19

Non-Admitted Reinsurance — Reinsurance for which no credit is given in the ceding company's Annual Statement because the reinsurer is not licensed or authorized to transact the particular line of business in the jurisdiction in question.

Obligatory Treaty (Also Automatic Treaty) — A reinsurance contract under which the subject matter business must be ceded by the ceding company in accordance with contract terms and must be accepted by the reinsurer.

Over-Line — The amount of insurance or reinsurance exceeding the insurer's or reinsurer's normal capacity inclusive of automatic reinsurance facilities.

Overriding Commission — An allowance paid to the ceding company over and above the acquisition cost to allow for overhead expenses, often including a margin for profit.

Participating Reinsurance — See Pro Rata Reinsurance.

Policy Year Experience — Reinsurance experience calculated with all applicable premiums and losses assigned to the experience year in which each reinsured policy becomes effective.

Pool (Also Associations, Syndicates) — An organization of insurers or reinsurers through which particular types of risks are underwritten with premiums, losses and expenses shared in agreed amounts.

⁷ Net Retention and Retention.

It is noted that by definition in the USA there is a vast difference between these two terms. This is not so in the London Market, where a specified retention is considered to be nett, unless otherwise stated.

Portfolio — The entire liability of an insurer for inforce policies or outstanding losses or both as respects a described segment of the insurer's business.⁸

Portfolio Reinsurance — The transfer of a portfolio via a cession of reinsurance.

Portfolio Return — Reassumption by a ceding company of a portfolio.

Portfolio Run-Off — Continuing the reinsurance of a portfolio until all ceded premium is earned or all losses are settled or both.

Premium Base — See Subject Premium.

Primary — This adjective is applied in the reinsurance field to the nouns: insurer, insured, policy and insurance and means respectively: (1) the insurance company which initially originates the business, *i.e.*, the ceding company, (2) the policyholder insured by the primary insurer, (3) the initial policy issued by the primary insurer to the primary insured, (4) the insurance covered under the primary policy issued by the primary insurer to the primary insured (sometimes called "underlying insurance").

Priority — The term used in some foreign reinsurance markets meaning retention.⁹

Profit Commission — See Contingent Commission.

Pro Rata Reinsurance (Also Share and Participating Reinsurance) — A generic term describing all forms of quota share and surplus reinsurance in which the reinsurer shares a pro rata portion of the losses and premiums of the ceding company.

Prospective Rating (Also Self-Rating or Experience Rating) — A method used in arriving at the reinsurance rate and premium for a

⁸ Portfolio.

This word used alone and unqualified would not have any special meaning in the London Market. Where are in current use the following:

Portfolio of unearned premium.

Portfolio of outstanding claims.

Investment portfolio.

⁹ Priority.

It is possible, as stated, that the word "priority" is used to mean "retention" in some markets, but it is much more likely to be used to mean "deductible" in connection with an excess of loss reinsurance.

A S S U R A N C E S

specified period, based in whole or in part, on the loss experience of a prior period.¹⁰

Prospective Rating Plan — The formula in a reinsurance contract for determining reinsurance premium for a specified period on the basis, in whole or in part, of the loss experience of a prior period. See Spread Loss Reinsurance.

Provisional Rate, Premium or Commission — The tentative amounts which are subject to subsequent adjustment.

Pure Loss Cost (Also Burning Cost) — The ratio of the reinsurance losses incurred to the ceding company's subject premium.¹¹

21

Quota Share Reinsurance — A form of pro rata reinsurance indemnifying the ceding company against a fixed percent of loss on each risk covered in the contract.¹²

Rate — The percent or factor applied to the ceding company's subject premium to produce the reinsurance premium or the percent applied to the reinsurer's premium to produce the commission.

Reassured — See Ceding Company.

Reciprocity — The system of placing reinsurance on a reciprocal basis, so that a ceding company will only give a share of its reinsurance to a reinsurer who is able to offer reinsurance in return.

Reinsurance — The transaction whereby the reinsurer, for a consideration, agrees to indemnify the ceding company against all or part

¹⁰ Prospective Rating and Retrospective Rating.

These terms are rarely, if ever, used in the London Market. It is usual to use the generic term "adjustable rate basis" and to define quite precisely the formula to be used in calculating the rate.

If the above terms were used in London it is probable that they would give an entirely wrong impression.

Prospective Rating would imply a rate calculated on some future event (not "experience of a prior period"), whereas Retrospective Rating would imply a rate calculated on past experience (not "experience for the same period").

¹¹ Pure Loss Cost or Burning Cost.

Both terms are in frequent use in London. However, the cost is more usually expressed as a percentage of the subject premium, rather than as a ratio of it.

¹² Quota Share Reinsurance.

It is an essential element of this form of reinsurance that, within an agreed category of insurance, it applies to every risk and that the reinsurer receives a fixed percentage of the subject premium (subject to ceding commission) in consideration of indemnifying the ceding company against (the same) fixed percentage of every loss.

A S S U R A N C E S

of the loss which the latter may sustain under the policy or policies which it has issued.

Reinsurance Premium — The consideration paid by the ceding company to the reinsurer for the reinsurance afforded by the reinsurer.

Reinsured — See Ceding Company.

Reinsurer — The insurer which assumes all or a part of the insurance or reinsurance written by another insurer.

22 Retention — Net retention plus any amounts of other reinsurance permitted under the reinsurance contract.

Retrocession — The transaction whereby a reinsurer cedes all or part of the reinsurance it has assumed to another reinsurer.

Retrospective Rating (Also Self-Rating or Experience Rating) — A method used in arriving at the reinsurance rate and premium for a specified period based on the loss experience for the same period.¹⁰

Retrospective Rating Plan — The formula in a reinsurance contract for determining the reinsurance premium for a specified period on the basis of the loss experience for the same period.

Run-Off — A termination provision of a reinsurance contract stipulating that the reinsurer shall remain liable for loss under reinsured policies in force at the date of termination, as a result of occurrences taking place after the date of termination.

Self-Rating — See Prospective Rating and Retrospective Rating.

Share Reinsurance — See Pro Rata Reinsurance.

Sliding Scale Commission — A commission adjustment on earned premiums under a formula whereby the actual commission varies inversely with the loss ratio, subject to a maximum and minimum.

Special Acceptance — The specific agreement by the reinsurer to include under a reinsurance contract a risk which is not automatically included within the terms thereof.

Spread Loss Reinsurance — A working cover subject to a prospective rating plan.

Stop Loss Reinsurance — See Aggregate Excess of Loss Reinsurance.

Subject Premium (Also Base Premium, Premium Base, Underlying Premium) — The ceding company's premiums (written or earned) to which the reinsurance premium rate is applied to produce the reinsurance premium.¹³

Surplus — The portion of the ceding company's gross amount of insurance on a risk remaining after deducting the retention established by the ceding company.

Surplus Reinsurance — A form of pro rata reinsurance indemnifying the ceding company against loss to the surplus. First surplus reinsurance is the amount of surplus on each risk that must be allotted to the first surplus contract. Second surplus, third surplus, etc. reinsurance is the remaining portion of the surplus that must be allotted to each such respective contract after deducting the amount(s) ceded to the underlying surplus contract or contracts.¹⁴

Target Risk — (a) Certain high valued bridges, tunnels and fine arts collections which are excluded from reinsurance contracts to permit specific handling of the capacity problem and release the reinsurer of any potential heavy accumulation of liability on any one risk from various sources; (b) a large hazardous risk on which insurance is

¹³ Subject Premium.

This term is rarely, if ever, used in the London Market.

From the definition it seems to express two different forms of premium, namely:

(a) The premium applicable to a single policy (for which a facultative reinsurance is arranged) and on which the relative reinsurance premium is based. This would be known in London as the "original gross premium".

(b) The premium of the ceding company derived from a category or categories of insurance forming the subsequent matter of a reinsurance treaty, and on which the reinsurance premium is calculated. This is usually known in London as the "gross premium income" but naturally "nett premium income" is also used where applicable.

Either of these terms, as the case may require, is defined in the contract in some detail, so as to avoid any misunderstanding as to whether it is to include or exclude such items as taxes, general agents' commission, brokerage, policy costs etc.

Base Premium or Premium Base are terms rarely used in London, whereas Underlying Premium is not synonymous with "original gross premium". "Underlying Premium" is usually applied to the premium on a first loss policy, which is sometimes used as a guide to determine the premium for a second loss (or excess) policy.

¹⁴ Surplus Reinsurance.

It should perhaps, be emphasised that the main difference between Quota Share and Surplus, from the purely technical point of view, is that in the case of the former the percentage of cession and retention is constant irrespective of the class of risk within the category of insurance involved; whereas the latter provides a variable cession and retention according to the class of risk within the category of insurance. The amount of the cession and retention per class is determined in accordance with an agreed Line Sheet or Table of Limits.

A S S U R A N C E S

difficult to place; and (c) a large attractive risk which is considered a target for competing insurance companies and producers.

Treaty — A term historically applied to reinsurance contracts.

Underlying — The amount of insurance or reinsurance on a risk which attaches before the next higher excess layer of insurance or reinsurance attaches.

Underlying Premium — See Subject Premium.

24 **Unearned Reinsurance Premium** — That part of the reinsurance premium applicable to the unexpired portion of the policies reinsured.

Working Cover — A contract covering an area of excess reinsurance in which loss frequency is anticipated.¹⁶

¹⁶Nous avons demandé à la Reinsurance Association of America de nous permettre de reproduire ici son "Glossary of Reinsurance Terms." Comme elle y a consenti, c'est avec plaisir que nous le faisons paraître dans ce numéro, avec en renvois pour certaines expressions, les commentaires de notre correspondant de Londres, Monsieur Eric A. Pearce. Monsieur Pearce est une autorité en matière de réassurance. Nous le remercions d'avoir bien voulu ajouter des précisions à certaines des définitions de la R.A.A. Valable pour le marché américain, celles-ci n'ont pas nécessairement en Europe le sens qu'on leur donne dans le marché américain. Il nous a paru utile de mettre en regard les observations venues d'une autre source. Le lecteur et la R.A.A. voudront bien ne pas interpréter autrement les notes de notre collaborateur. Il y a dans son initiative le seul désir de travailler à une cause commune, tout en reconnaissant la valeur de l'effort fait. C'est avec plaisir que nous accueillerions tout autre commentaire qu'on jugerait à propos de nous communiquer.

Faits d'actualité

par

JEAN DALPÉ

1 — Le syndicat des courtiers et ses problèmes

L'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec passe en ce moment par des moments difficiles. D'une part, gros, moyens et petits courtiers s'entrechoquent pour la défense de ce qu'ils croient être leurs droits différents. Et de l'autre, la corporation se heurte à des interventions extérieures qui peuvent rendre son existence assez précaire. Voyons ces deux mouvements contraires avec un peu plus de détails.

25

Les courtiers un peu importants sont constitués en société commerciale; ce qui a permis à certains d'entre eux d'avoir recours au public pour leur expansion. Ils ont pu ainsi mettre la main sur d'autres bureaux et sur leur personnel, ce qui leur a permis de prendre une importance compatible avec le milieu de notre temps. Il est vrai aussi que cela a rendu possible une intrusion irréversible des entreprises étrangères. Devant cela, certains ont voulu conserver l'aspect professionnel des opérations en précisant:

- a) que la raison sociale de l'entreprise doit mentionner le nom des membres de l'Association des courtiers qui en font partie;
- b) que les actions de la société doivent appartenir à des courtiers en exercice, donc des membres en règle de l'Association, jusqu'à concurrence de 51 puis de 75, sinon de 100%.

Il y a là un souci professionnel valable, mais poussé à l'extrême, puisqu'en agissant ainsi on menace d'empêcher le

courtier moyen de faire face à la concurrence de la maison étrangère ou du très important cabinet existant, en lui rendant presque impossible l'accès aux sources de financement en dehors de l'Association. De cette manière, on favorise des entreprises soutenues par des actionnaires étrangers au syndicat même, et à qui on permet de bénéficier de droits acquis que les autres ne peuvent invoquer.

26

Quant aux difficultés extérieures, on retrouve une vieille querelle avec les assureurs, qui n'aiment pas trop les courtiers et leur indépendance de manœuvre, et avec les fonctionnaires qui ont accepté à leur corps défendant des privilèges corporatifs remontant à plusieurs années.

La querelle a atteint un point sinon culminant, du moins assez avancé.

Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas arbitrer le débat ici. Nous nous en tenons à dire, à ce stade du conflit: attention que, d'une part, on n'aille pas jusqu'à la division interne à un moment aussi dangereux. Et que, de l'autre, on ne touche pas à un organisme qui rend les plus grands services dans le milieu des assurances. Gardons-nous bien de gêner dans son fonctionnement normal un organisme qui a remplacé la pagaille par un état de chose ordonné et méthodique, qui a des règles professionnelles, qui les applique et qui réussit à donner au courtage d'assurance une compétence et une dignité qu'il n'aurait pas autrement.

II — Pour la création d'un vocabulaire technique uniforme

Dans une autre chronique, on signale l'effort de vocabulaire que l'on constate aussi bien dans notre pays qu'ailleurs dans le monde occidental. De partout, en effet, viennent des initiatives nouvelles dans le domaine de la traduction. Du service de linguistique des Chemins de Fer Nationaux,¹ de

¹ Le bulletin n° 37, intitulé: Méthode du chemin critique, par exemple.

la Société Radio-Canada, de certaines sociétés d'assurance (Sun Life, London Life, etc), par exemple. Ainsi, depuis plusieurs années, on publie périodiquement des lexiques techniques destinés à mettre à la disposition des gens de bonne volonté des termes dont ils ont besoin pour exprimer leur pensée correctement, en français ou en anglais. Tout cela est bien. Il resterait à uniformiser les travaux et à leur donner un caractère officiel si l'on veut que les services rendus soient valables.¹

De France, voici deux autres exemples: un lexique d'assurance et de réassurance, dont les auteurs sont Messieurs Jacques Lesobre et Henri Sommer², et l'intervention du gouvernement français dans le domaine de la terminologie scientifique.

Le lexique a ceci de particulier qu'il étudie non seulement les termes anglais, mais américains et français avec, dans chaque cas, le sens et l'indication qu'il s'agit d'un mot utilisé en Europe ou en Amérique du Nord. Cela est très important si l'on veut comprendre les termes employés et leur donner une valeur d'utilisation.

L'autre initiative, celle du gouvernement français, impose l'usage de certains termes scientifiques ou technologiques à ses services, aux universités et aux écoles. C'est le *Journal Officiel* qui annonce la chose et qui mentionne la liste des expressions arrêtées avec la collaboration de l'Académie des Sciences et de l'Académie Française. Un collaborateur du *Financial Times* de Londres en rit et écrit: « Ever sensitive about its national independence and cultural individuality, France to-day reinforced its nuclear arsenal with a linguistic deterrent, which, as usual is aimed mainly at « les Anglo-

¹ Dans l'énumération des initiatives récentes, il ne faudrait pas oublier le remarquable dictionnaire des termes en usage dans les relations professionnelles, que M. l'abbé Gérard Dion vient de publier.

² Chez Berger-Levrault, Paris.

Saxons ». Voilà une bien curieuse réaction à un phénomène linguistique tout à fait normal. Elle n'est pas dirigée contre les Anglo-Saxons (Anglais, Américains, Sud-africains, Néo-zélandais ou Canadiens), mais simplement contre l'envahissement d'un vocabulaire étranger dans le domaine linguistique qui, si on n'y veille, abâtardira graduellement la langue. C'est le même phénomène que l'on constate au Canada et contre lequel l'initiative privée, le gouvernement du Québec et aussi celui d'Ottawa luttent avec des vocabulaires techniques. La seule différence c'est que le gouvernement français rend l'usage de ses termes obligatoires dans les services officiels, les universités et les écoles; tandis que l'autorité au Canada procède par la persuasion, en se contentant de mettre des glossaires à la disposition du public. Personnellement, nous pensons que l'attitude du gouvernement français est la meilleure. Il ne force pas les gens à employer les mots qu'il présente comme des équivalents, mais il en impose l'usage aux fonctionnaires qui relèvent de lui. Ainsi, graduellement, dans le public on sera induit à adopter les mêmes termes et à parler la même langue épurée. Nous avons suggéré une attitude identique en marge du lancement du *Vocabulaire correctif des assurances* de Monsieur Béguin, par l'Office de la linguistique. Nous revenons sur le sujet. Au Canada, le monde des assurances n'emploiera que sporadiquement les termes déterminés par les services de l'État, si ceux-ci n'en font pas usage régulièrement. Pour obtenir cela il faudrait que l'Office de la linguistique et le ministère des Institutions financières acceptent de se concerter, de travailler ensemble et d'adopter un vocabulaire officiel.

À titre d'exemple, voici les termes que l'on vient de reconnaître en France pour l'audio-visuel et l'énergie nucléaire:

AUDIOVISUEL

Liste N° 1

- Câbliste** (n. m.): cableman.
Cadreur (n. m.): cameraman.
Coupure (point de) (n. f.): cut off.
Épreuves (de tournage) (n. f.): rush(es).
Groupiste (n. m.): groupman.
Industrie du spectacle (n. f.): show business.
Ingénierie (n. m.): engineering.
Palmarès (n. m.): hit-parade.
Plan rapproché (n. m.): plan serré et gros plan (n. m.): close up.
Point (faire le) (n. m.): round up.
Prise tourne-disque (n. f.): prise pick-up ou P.U.
Publipostage (n. m.): mailing.
Sec; serré: cut.

29

Liste N° 2

- Animateur** (n. m.): disk-jockey.
Bande-vidéo (n. f.): video-tape.
Bureau (à l'étranger) (n. m.): bureau (ou salle) des dépêches (n. m.)
 (journalisme): desk.
Distribution (n. f.): dispatching.
Distribution (artistique) (n. f.): casting.
Enregistrement fractionné ou fractionné (n. m.): rerecording, multiplay-
 back, multiplay, duoplay.
Évanouissement (n. m.): fading.
Exclusivité (n. f.): scoop.
Fiche (de tournage) (n. f.): dopesheet.
Fondu (n. m.): fading, snunt.
Franc-jeu (n. m.): fair-play.
Groupe (n. m.): pool.
Message (publicitaire) (n. m.): spot.
Perchiste (n. m.): perchman.
Plan d'archives (n. m.): stock-shot.
Plan des supports (n. m.): media-planning.
Plan-paquet (n. m.): pack-shot.
Postenquête (n. f.): post-testing.
Poule (n. f.): pool.¹

¹ On sursaute parfois.

- Préenquête (n. f.): pretesting.
 Présonorisation (n. f.), postsonorisation (n. f.): palyback.
 Programme (n. m.): planning.
 Récepteur de poche (n. m.): pocket-radio.
 Reporteur d'images (n. m.): reporter-cameraman.
 Retour (en) arrière (n. m.): flash-back.
 Scripte (n. m. ou f.): script.
 (Spectacle) Solo (n. m.): one man show.
 Surjeu (n. m.): play-back.¹
- 30** Téléscrip-teur (n. m.) et téléimprimeur (n. m.): creed, teletype, tele-printer, printing.
 Texte (n. m.): script.
 Varia (s) (n. m.): features.
 (Voix) Dans le champ (n. f.): voix in.
 (Voix) Hors champ (n. f.): voix off.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Liste N° 1

- Arrêt d'urgence (n. m.): emergency shutdown ou scram.
 Autoprotection (dans une matière) (n. f.): self-shielding.
 Barre de commande (n. f.): control rod. (Terme déconseillé: barre de contrôle.)
 Barre de pilotage (n. f.) regulating rod.
 Blindage (n. m.): shield.
 Bouclier (n. m.): shield.
 Bouclier biologique (n. m.): biological shield.
 Bouclier thermique (n. m.): thermal shield.
 Chaussette (n. f.): thimble.
 Chouquage (n. m.): chugging.
 Clairance (n. f.): clearance.
 Combustion (nucléaire) (n. f.): (nuclear) burn up.
 Combustion massique (n. f.): (specific) burn up.
 Commande (d'un réacteur) (n. f.): (reactor) control.
 Conduite (d'un réacteur) (n. f.): (reactor) control.
 Confinement (pour un réacteur) (n. m.): containment.
 Confinement (pour un plasma) (n. m.): containment.
 Contrôle (d'un réacteur) (n. m.): (reactor) control.

Couche de demi-atténuation (n. f.) (abréviation: C.D.A.): half value layer ou half value thickness (abréviation: H.V.L. ou H.V.T.).

Criticité (n. f.) criticality. (Terme à proscrire: criticativité.)

Diffusion (n. f.): scattering.

Écran (n. m.): shield.

Électronothérapie (n. f.) electron therapy. (Ne pas confondre avec électrothérapie, qui est un traitement par l'électricité.)

Empilement (dans un appareil de comptage) (n. m.): pile-up.

Enceinte de confinement (n. f.): containment.

Facteur antitrappe (n. m.): resonance escape probability.

Furet (n. m.): rabbit.

À notre avis, il ne faut pas en rire comme l'a fait le rédacteur du *Financial Times*, mais essayer de comprendre une réaction tout à fait normale. Voici le dernier paragraphe de l'article de Robert Mauthner:

« The whole operation is clearly another example of the lack of French « fair play » — sorry, « france-jeu » in the list of recommendations. Before we know where we are, the « stripteaseuses » at the Crazy Horse Saloon in Paris will become « les taquineuses déshabillées du Cheval Fou » and the *Financial Times* will have to change its title in France to « Les temps des Finances ».

Avec quelque humour mais sans le vouloir, le journaliste du *Financial Times* nous apporte un argument très fort puisque c'est pour éviter que l'on arrive à écrire ainsi que l'État français est intervenu avec l'aide des deux grands organismes intéressés: l'Académie des Sciences et l'Académie Française.



De notre côté, nous faisons paraître dans notre revue le *Glossary of Reinsurance* de la Reinsurance Association of America, tout en indiquant certaines mises au point faites par un de nos collaborateurs, Monsieur Eric A. Pearce. Ce qui ressort de ses remarques, c'est que si on reproche parfois

à un lexique venu d'Europe de ne pas suffisamment tenir compte de la technique américaine, le contraire est également vrai. On ne peut ignorer le marché européen et ses usages, pas plus que les réassureurs d'Europe peuvent écarter le vocabulaire technique nord-américain. Vouloir s'en tenir, par exemple, au sens que l'on donne en Angleterre au mot *Underwriters* est aussi incomplet que de limiter le terme à l'usage qu'on en fait chez nos voisins.

32

Pour terminer, citons un dernier ouvrage, écrit dans le même sens par l'Association Internationale des sociétés d'assurance mutuelle.¹ Il s'agit d'un lexique d'assurances consacré au groupe mutuel en Belgique, au Danemark, en Angleterre, en Italie, au Luxembourg, en Autriche, en Allemagne, en Hollande et en Espagne. Voilà un des exemples les plus intéressants de collaboration internationale.

III — Le commerce avec l'Europe de l'Est

Le ministère du Commerce publie chaque mois une revue consacrée au commerce extérieur¹ à laquelle collaborent les attachés commerciaux du Canada en poste à l'étranger. Le numéro de décembre est consacré à l'Europe de l'Est. Pendant longtemps, les pays derrière le Rideau de Fer ont été tabous, par décision de nos voisins du Sud, arc-boutés dans leur opposition farouche au communisme. Il y eut le Mac-Carthyisme, qui exigeait le serment d'office et la chasse aux sorcières. Il est vrai que certains cas étaient bien troublants, les Russes ne se gênant pas pour acheter les bonnes volontés aux prix de l'or ou du chantage. Sur le point d'être dénoncés, de hauts fonctionnaires ont fui derrière le Rideau de Fer avant d'être appréhendés. Il en est résulté des exemples bien gênants pour notre société démocratique. Rapidement, on se trouva ainsi devant des Américains pesant de tout le poids

¹ Commerce-Canada.

de leur influence pour nous empêcher, nous Canadiens, de traiter avec les méchants Russes descendus de leur piédestal de *Glorious Allies*. Il y eut aussi l'intervention directe auprès des grandes compagnies multinationales pour leur défendre d'exporter vers les pays derrière le Rideau de Fer ou de Bambou. Malgré cela, nous vendîmes du blé de l'Ouest, sous Diefenbaker décidé à suivre les Anglais dans leur désir de laisser une porte ouverte vers la Chine par Hong Kong. Puis, les Américains vendirent du blé eux-mêmes à Moscou et à Pékin. Dans l'intervalle, il y avait eu la guerre au Vietnam — cette terrible saignée d'hommes et d'argent, avec une hécatombe de civils qui recevaient du ciel non les bénédictions U.S., mais les projectiles de leurs bombardiers géants. Puis, il y eut Nixon et Kissinger, qui négocièrent la paix en Orient et recherchèrent le moyen de rebâtir ce qu'on avait détruit en ne laissant pas aux seuls Japonais le soin de tout refaire. Burckart a eu un article cynique, mais amusant à ce sujet dans un numéro récent de *l'Express*. Quelle farce, qui serait sinistre, si elle n'était terrible.

33

Et maintenant voilà que nous allons traiter ouvertement avec Pékin et Moscou, comme le conseillent nos attachés commerciaux en nous indiquant la manière de procéder. C'est le sens et l'indication de *Commerce-Canada*, dans son numéro de décembre 1972. Certains de nos amis de Paris, pour leur part, n'avaient pas attendu qu'on leur donne le feu vert pour procéder ainsi. Il y a dix ans au moins, ils ont dit aux Russes et à leurs satellites: nous ne pensons pas de même au double point de vue religieux et social. Nous avons des besoins communs. Pourquoi ne pas les traiter en commun? Et c'est ainsi que sans attendre l'autorisation de Washington, ils ont fait des affaires de réassurance avec les méchants Russes, les un peu moins méchants Yougoslaves et les non moins méchants Bulgares. Et ma foi avec quelque profit!

IV — Investissement et main-d'oeuvre

34

Monsieur Robert Bourassa avait promis cent mille emplois. Nous ne voulons pas discuter ici s'il a eu raison ou tort. Nous tenons à signaler simplement combien il est difficile de tenir parole quand on sait ce qu'est l'industrie moderne. Veut-on un exemple récent: celui de Canadian Industries Limited? La société dépensera trente millions à Bécancour pour installer une usine de chlore et de soude caustique. Très bien, mais combien de personnes emploiera-t-on une fois l'usine en marche? Cent, pas une de moins et pas une de plus. Voilà le drame de l'industrie moderne. Elle est à tel point mécanisée que l'ouvrier devient presque secondaire. Ceux qui y travaillent sont bien rémunérés, mais ils sont peu nombreux compte tenu des capitaux employés. C'est la réponse non pas d'un capitalisme qui se défend contre la pression syndicaliste, mais de la technologie qui, dans notre société de concurrence, cherche le plus bas prix de revient, évitant les exigences croissantes de la main-d'œuvre, à chaque renouvellement du contrat collectif. À tel point que ce qui est valable pour l'économie d'un pays, ce n'est pas tant les capitaux investis dans l'entreprise que le nombre d'emplois créés. Le problème est d'autant plus grave qu'avec l'immigration on le complique comme à dessein. L'urgence économique disparaît devant une politique d'accueil aussi illogique économiquement que valable politiquement, puisqu'elle sert à neutraliser ces francophones bien brouillons, mais de moins en moins à craindre avec leur attitude nouvelle devant la procréation, surtout si on s'arrange pour les noyer petit à petit dans une population nouvelle qui n'est pas prête à accepter les vieilles querelles locales.

V — Le dollar U.S.

Les États-Unis cherchent un point d'équilibre pour leur dollar. Il y a trois semaines, ils le dévaluaient de dix pour cent

pour leur rendre plus facile la lutte dans les marchés étrangers ; ce qui allait permettre de remettre en équilibre la balance commerciale de la Nation. Avertis ou escomptant ce qui venait, les spéculateurs ont jeté leurs dollars américains en masse sur les marchés étrangers, afin de bénéficier de la différence entre le dollar américain et les monnaies locales, une fois atteint le point de crise. Tout semblait rentrer dans l'ordre quand soudain il y eut une nouvelle migration vers l'Allemagne fédérale. Celle-ci dut acheter les milliards de dollars jetés en paquet dans un marché qui prenait peur à nouveau. Résultat, le marché monétaire est fermé dans toute la Communauté européenne depuis une semaine. Comme de l'extérieur paraît stable en face de cela l'économie des pays derrière le Rideau de Fer ou de Bambou, où personne ne peut bouger s'il n'y est autorisé et où la spéculation se limite au niveau de l'individu à l'intérieur du pays — et encore — sans atteindre les échanges avec l'extérieur.

35

VI — *The Manitoba Manifesto*¹

Depuis quelques années, la plupart des grands mouvements d'opinion nous sont venus de l'Ouest du Canada. Pendant longtemps, l'Ontario nous a habitués à des volte-face qui exprimaient la poussée d'un socialisme triomphant. Puis, les forces conservatrices ont repris leur rôle antérieur, avec quelques passades du parti libéral ; chacun subissant à son tour les influences socialisantes filtrées ou canalisées, mais empruntées dans l'ensemble au programme N.P.D. Le peuple ne voulait plus élire leurs tenants, mais ils tenaient à ce que leurs idées soient appliquées. Et c'est pourquoi les dirigeants du parti libéral ou conservateur en tinrent compte périodiquement. C'est ainsi que si les partis traditionnels ont gardé leur nom, celui-ci ne veut plus dire grand-chose d'autre que

¹ Le Manifeste du parti socialiste au Manitoba, dont la première manifestation publique est la nationalisation de l'assurance.

d'indiquer des tendances ; ils ont évolué graduellement au point de devenir eux-mêmes des groupes socialisants. Ils n'ont gardé de leur orientation originelle qu'une étiquette. Plus à l'ouest, on a évolué aussi, mais en l'admettant plus volontiers depuis dix ans. En Colombie-Britannique, après le Manitoba, la mutation est très nette. La première province va prochainement avoir l'assurance automobile d'État, par exemple. Quant au Manitoba, il s'est rangé carrément du côté du socialisme agissant, au moment des dernières élections. Un document récent, le *Manitoba Manifesto* nous permet de voir l'orientation de l'économie et de la politique dans la province. En voici l'entrée en matière qui indique vers quoi on tendra dans les années '70, comme l'écrit son auteur, qui nous paraît bien être certain théoricien, celte d'esprit, qui, après avoir joué un rôle dans l'enseignement supérieur, s'est orienté vers la révolution tranquille dans le Québec. Avec d'autres, il a joué un bien curieux rôle de démolisseur puis de bâtisseur d'une société nouvelle, mais sans aller jusqu'à appliquer complètement les mesures préconisées. Dans l'intervalle, en effet, il avait changé de sphère en devenant ministre à Ottawa, puis en quittant la majorité avec éclat. Car s'il est fort intelligent, il est aussi verbeux et instable.

Voici ce qu'on lit dans le Manifeste du Manitoba :

« This Government (celui du Manitoba) favors a mixed economy involving private, public and co-operative enterprise mechanisms. Control of industry has been increasingly concentrated into the hands of a few major, multi-functional and multi-national corporations; while centralization of economic activity has inhibited both local development and citizen participation. There has also been a trend toward exploitation of non-renewable resources, the principal base on which development of provincial potential relies.

The private sector is not sufficiently responsive to the wider social needs of the consumer, and use of resources has been determined by profit considerations, rather than attainment of maximum social benefit.

Traditionally, therefore, the public sector has provided many of those goods and services, such as education and health care, which have benefits and/or costs that are not, and cannot be captured in a single market price. In addition, the existence of imperfection in the operations of the market mechanism provides the public sector with a logical rationale, to complement its social democratic responsibility, to regulate and/or actively participate in (physical) production processes.

37

This chapter suggests alternative forms of public (and co-operative) activity for the effective undertaking of those activities necessary to achieve the goals set out in *Guidelines for the Seventies*. »

C'est-à-dire les directives qui orienteront le parti et la province d'ici 1980. D'une part on veut lutter contre la grande entreprise envahissante multinationale ou locale et de l'autre on cherche à collaborer avec les sociétés coopératives pour l'orientation de l'économie et l'établissement de ses structures.

Il faut connaître ce document officieux d'un gouvernement qui vient d'en remplacer un autre et qui tente de s'affirmer par des mesures radicales. Il sera intéressant de voir jusqu'où il ira et quels résultats il obtiendra. Ses expériences dans l'assurance automobile sont une première manifestation des engagements que le parti a pris envers l'électorat.

VII — Deux drames : Une constatation

Dans une école de Paris, le feu est mis par un garçon de quatorze ans : un faible qui veut montrer à ses camarades qu'il est un dur. Il jette deux bouteilles d'alcool dans un panier à papiers. En vingt minutes, l'école est détruite et dans les décombres, il y a une vingtaine de ses condisciples. La France entière est secouée par cet événement aussi pénible que soudain. On se demande d'abord comment il se fait qu'un

adolescent, par ailleurs normal, semble-t-il, ait fait une chose pareille. On risque l'explication qu'il peut ainsi se faire valoir auprès de ses camarades et leur montrer que, lui dont on moque la faiblesse, peut aussi être un fort. Mais pour en arriver là, que s'est-il passé au juste ? Il semble que ce soit la réaction d'un enfant laissé seul par des parents qui travaillent à l'extérieur et ne peuvent le surveiller ou lui donner l'appui moral dont il aurait grand besoin parce que physiquement il est petit, isolé et qu'il vient de doubler sa classe. On ne sait, mais on doit admettre le fait devant ses aveux.

L'autre constatation est d'un tout autre ordre. Comment se fait-il qu'une école moderne puisse brûler et s'écrouler aussi vite en ensevelissant un groupe d'élèves dans les décombres ? L'armature était en acier non protégé et les matériaux très combustibles. Même si cela n'explique pas tout, le fait d'insécurité demeure. On ne devrait pas construire ainsi puisqu'on expose des enfants à un désastre. Ou si on le fait, on devrait protéger les lieux avec des extincteurs automatiques. Réflexe d'assureur ? Non, simple précaution élémentaire devant un risque aussi grand.



Le second drame s'est produit dans un faubourg de Washington aux États-Unis. Une énorme grue s'écroule et, d'étage en étage, elle coupe l'immeuble en deux, entraînant dans la chute les hommes qui y travaillent. Bilan : six morts et dix-neuf ouvriers ensevelis dans les décombres.

Dans ces deux tragédies, on voit comme, malgré tous les progrès qu'on croit avoir accomplis avec les matériaux et les procédés actuels, on reste exposé aux risques les plus inattendus. Dans les deux cas parce qu'on ne prend pas les précautions voulues, on expose la vie humaine, on prépare des hécatombes qu'on déplore après coup. Pour les éviter,

il aurait fallu que l'on songe avant le sinistre à la sécurité des lieux, à la prévention des accidents, élément primordial auquel on doit attacher de plus en plus d'importance. L'assurance indemnise, mais cela est loin d'être suffisant. Une fois de plus, on peut le noter, mais trop tard. On ne peut que déplorer la négligence, ce qui est une bien mince consolation devant ces désastres qu'il aurait été possible d'éviter en prenant les précautions nécessaires. Si l'on s'habitue à l'idée du risque dans certains milieux, il ne faudrait pas exposer les autres avec un cynisme qui parfois est criminel, sinon d'intention du moins de fait.

**MATHEMATICAL METHODS IN RISK THEORY, by Hans Bühlmann
Springer-Verlag - New York - Heidelberg - Berlin 1970**

Les mathématiques actuarielles ont évolué depuis la table de mortalité présentée à la fin du XVII^e siècle par E. Halley. Celui-ci apportait les éléments d'un calcul qui s'est précisé graduellement, au fur et à mesure que les assureurs possédaient des chiffres plus élaborés et que les actuaires en précisaient l'utilisation. L'auteur de *Mathematical Methods in Risk Theory* ne cherche pas à indiquer une bibliographie des progrès réalisés, mais à dire où on en est arrivé avec l'évolution des méthodes. Il exprime sa pensée ainsi: « The present book is intentionally not oriented bibliographically. It attempts to create a synthesis out of a selection made by the author of modern scientific publications in the field of actuarial mathematics, with the goal of presenting a unified system of thought. »

Nous signalons son livre à ceux qui désirent savoir où l'on en est: ce qui est une manière comme une autre de se recycler à une époque où, tout allant très vite, il est bon de savoir où l'on en est et où l'on s'en va.

Chronique de documentation

par

G. P.

Glossaire des termes de construction. Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, Montréal.

40

Le bilinguisme a besoin de vocabulaire. La Société Centrale d'Hypothèque et de Logement donne l'exemple en mettant à la disposition de son personnel et du public cette brochure d'une centaine de pages, où l'on étudie, en français et en anglais, les termes de la construction. Voilà une excellente initiative, dont il faut féliciter la Société et ses auteurs.

Sinistres et prévention. Publication de la Munich de Réassurance. Munich, Décembre 1971.

La prévention des sinistres est l'élément le plus important de l'assurance contre l'incendie. Prévenir, c'est en effet soit supprimer le risque, soit le rendre aussi peu dangereux que possible. Les assureurs et les réassureurs font un effort considérable dans ce sens. En voilà un exemple que donne la Munich, cette grande et très active société allemande. Cette fois, elle présente au lecteur une brochure dans laquelle on étudie les causes principales de certains sinistres, survenus dans des supermarchés, et quelques modalités de prévention.

Comptabilisation des ressources humaines. Par Vasile Tega. École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Montréal.

Sous ce titre, Monsieur Vasile Tega vient de faire paraître un relevé des sources de documentation sur les ressources humaines. Il y a là un texte qui intéressera ceux qui travaillent dans le domaine des sciences humaines. Il y a là

également un excellent exemple des ressources de l'École des Hautes Études Commerciales en documentation de toute espèce.

France Informations (nos 46 et 47), M 15 (décembre 1972), La Revue Imperial Oil (1972, no 4).

Il faut lire ces trois revues. Pourquoi ? Parce qu'il y a en elles trois, le même souci de renseigner, le même désir de connaître le fait récent et de le présenter avec goût dans son contexte. Les unes viennent de France. Ainsi, le numéro 47 de *France Informations* nous présente les transports dans leur aspect actuel en France. L'autre, le numéro 46, étudie la civilisation des loisirs comme on la conçoit dans cet extraordinaire pays, complet au point qu'on ne comprend pas qu'on en sorte. Les deux autres sont du Canada. Nous avons déjà recommandé la Revue Imperial Oil à nos lecteurs. Elle contient des études variées et bien illustrées, qui vont des régions nordiques — où l'on cherche le pétrole à travers monts, marées et champs de glace, malgré le blizzard aveuglant et terrible — aux minerais d'or et de quartz blanc, à l'origine de notre industrie de l'or, la quatrième au monde. Quant à M 15, elle rappelle deux choses pénibles: la mort de Louis V. Randall, magnifique exemple de l'apport pour le Canada de l'immigrant venu d'Europe et intégré à notre vie de l'esprit. Elle énumère aussi avec infiniment de tristesse le vol pratiqué dans le Musée de Montréal, comme dans un film policier. Retrouvera-t-on un jour ces Brueghel l'Ancien, ces Corot, ces Courbet, ces Daurier, ces Delacroix, ces Gainsborough, ces François Millet, ces Rubens et ces bijoux subtilisés par des voleurs de bon goût et qui n'ont laissé en cimaise ou dans les armoires vitrées que la trace due à la lumière ou à la poussière qui en ont dessiné le contour.

Vocabulaire français-anglais des relations professionnelles, par M. l'Abbé Gérard Dion. Les Presses de l'Université Laval, Québec.

42

Les relations industrielles ont pris une grande importance depuis quelques années, à la faveur des luttes entreprises par les syndicats ouvriers, aussi bien qu'avec la complexité des problèmes soulevés. La difficulté initiale dans un pays bilingue, c'est de savoir exactement ce que veut dire tel ou tel terme. C'est là que l'ouvrage de M. l'Abbé Dion rend les plus grands services puisqu'il évite, en français comme en anglais, d'employer des expressions fautives, inexactes ou imprécises. Il est déjà assez difficile de s'entendre quand on discute les intérêts souvent divergents des patrons et des ouvriers, sans compliquer les choses par l'impropriété des termes.

L'auteur a été mêlé de longue date aux questions ouvrières. Aussi a-t-il la compétence voulue pour traiter de la langue technique en usage dans sa spécialité. Le dictionnaire, à notre avis, peut être aussi utile dans notre pays qu'au Bureau International du Travail où se posent les mêmes problèmes de vocabulaire.

Quebec at a glance. Québec: Département des Communications.

Voilà un excellent instrument de propagande que le gouvernement a imaginé pour faire échec à ceux qui disent que dans Québec il ne se fait rien. Patiemment, on ramasse ce qui est nouveau, particulier à la province, caractéristique de ces *frog eaters*, qui mangent bien et y tiennent. On y voit défiler les projets de ces grands industriels qui, malgré tout ce qui se dit contre notre province tellement travaillée par les idées nouvelles, gardent confiance en son sens de l'équilibre et de la mesure. On y voit aussi ce qui se fait pour lutter contre les maladies du langage, pour l'épurer, les recherches

poursuivies dans des instituts comme ceux de Microbiologie, de Recherches et du Cancer. Et pour terminer, ce qui s'est fait en peinture de Borduas à Riopelle.

Vocabulaire correctif des assurances, par Louis Béguin — Cahiers de l'Office de la Langue Française. Numéro 16, Montréal et Québec.

Un vocabulaire correctif n'est pas un glossaire, note l'auteur dans son introduction. Et il ajoute: « Son but est de redresser une situation linguistique anormale dans une discipline donnée ». Voici donc un instrument de travail qui sera utile à ceux qui désirent employer correctement aussi bien le mot que la phrase dont il fait partie. Or, comme il est ardu de le faire dans un pays bilingue, où l'autre langue a tant de difficulté à rester elle-même! Monsieur Béguin a eu raison d'entreprendre ce travail. Il rendra service même si ceux qui se serviront du *Vocabulaire Correctif* ne partagent pas son avis en tout.

43

Quand l'Office nous donnera-t-il un véritable dictionnaire, avec des termes, des équivalents et des définitions? Et quand s'entendra-t-il avec le Contrôle des Assurances pour déterminer un vocabulaire officiel, que les assureurs et le public adopteront plus ou moins rapidement par la suite, selon l'effort fait pour les convaincre.

Risk and Insurance Instruction in American Colleges and Universities, by Richard J. Morith. The S. S. Huebner Foundation for Insurance Education.

Où enseigne-t-on les assurances aux États-Unis, de quelle manière et jusqu'où va-t-on? Voilà ce que l'on trouve dans cette brochure de cent trente pages. L'auteur y a constitué un véritable dossier assez impressionnant, avec un chapitre qui indique les tendances suivies un peu partout là où on en

seigne les assurances: cet art assez ancien, longtemps laissé sans directives, mais qui a ses règles, ses prudences, ses manières de conjurer le mauvais sort ou tout au moins d'empêcher que ses conséquences dépassent les ressources de la cédante, du réassureur et du rétrocessionnaire. Tout ce qui s'y fait ne tient pas du mystère, mais, pour aider à comprendre, il faut analyser et décortiquer le sujet pour le bien enseigner. Quel effort on fait dans ce pays où tout se pratique en grand !

44

Pour indiquer les endroits où l'assurance-vie s'enseigne chez nos voisins, il ne faut pas moins de douze pages. On reste un peu sidéré devant une pareille abondance.

The Montreal Board of Trade, 1822-1872 — Au siège du Montreal Board of Trade, Beaver Hall Hill.

A Story by Edgar Andrew Collard, with the current commentary by James G. Kendrick. Voilà une brochure que doivent se procurer les lecteurs curieux de l'histoire de Montréal depuis un siècle et demi. Ils y trouveront des détails intéressants sur l'évolution de la ville, du port, de la navigation dans le fleuve, du commerce du blé, de la plaque tournante du commerce canadien que devient Ville-Marie grâce aux chemins de fer. Les membres du Board of Trade ont joué un rôle important dans la marche en avant de la ville. C'est de cela que nous entretennent MM. Collard et Kendrick, en des chroniques au souffle un peu court, il est vrai, mais que rappellent des faits présentés sans emphase, tout simplement.

Le siège du Montreal Board of Trade est dans ce quartier rendu célèbre par un club dont on faisait partie au début du XIXe siècle si l'on avait fait la traite des fourrures pendant au moins sept ans, si l'on avait parcouru les grands espaces qui séparaient la source d'échange des pelleteries, toujours plus loin dans l'ouest, et le point d'expédition dans l'est, bien avant que le chemin de fer n'eût simplifié et rendu rapides les

communications qui, autrefois, étaient bien lentes et bien ardues.

Parmi les fondateurs du *Committee of Trade*, origine du Board of Trade, en 1822, il y a François-Antoine Larocque, qui faisait aussi partie du Beaver Club parce qu'il avait été de la XY Company, avant qu'elle ne fût englobée par la Compagnie du Nord-Ouest qui, à son tour, fut fusionnée avec l'entreprise plus florissante des Gentlemen Adventurers of the Hudson Bay. Il était le seul de son espèce. Déjà, on pratiquait la politique du Canadien français de service, comme on le voit.

45

Larocque laissa derrière lui un *Journal of Larocque from the Assiniboine to the Yellowstone* qui parut longtemps plus tard, en 1910, aux Archives du Canada (no 3). Notons aussi que pendant quelques années, il fut l'associé de Joseph Masson avant d'aller mourir chez les bonnes sœurs, avec des affaires assez mal en point.

La Compagnie de la Baie d'Hudson — Rapport annuel de 1971.

Winnipeg.

Nous sommes un peu en retard pour en parler; notre excuse c'est que nous voulons rappeler non ses résultats qui sont excellents, mais quelques points d'histoire.

Fort bien présenté, le Rapport nous apporte quelques faits importants au sujet du Grand Nord à une époque où il est bien vu d'être au courant. Voici quelques notes qui rappellent le passé de cette grande société anglaise du XVII^e siècle, dont le siège est maintenant au Canada, à Winnipeg plus précisément, porte grande ouverte sur la plaine de l'Ouest, plate, immense, féconde et au souffle glacé.

Voici ce que rappelle le Rapport à propos de la Compagnie elle-même:

« C'est vers la fin de septembre 1668 que le ketch *Nonsuch*, en provenance d'Angleterre avec Des Groseillers à son bord, jeta l'ancre dans la Baie James. On y construisit un petit fort et les hommes passèrent l'hiver à chasser et à commercer avec les paisibles Cris. Au mois d'octobre qui suivit, le ketch retourna à Londres avec une cargaison importante de peaux de castor. A cause du succès de ce voyage, le roi Charles II accorda aux 18 aventuriers une charte les constituant en corporation comme étant *The Governor and Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay*.

« Au cours du premier siècle d'existence de la compagnie, les hommes vivant sur la Baie établirent des forts, firent le commerce avec les Indiens et furent mêlés à des guerres avec les Français.

« Comme la concurrence de la North-West Company de Montréal se faisait de plus en plus sentir au cours des années, la compagnie pénétra plus à l'intérieur et se monta graduellement un réseau de chemins et de forts répartis dans le nord et dans l'ouest.

« En 1870, par voie d'Acte de cession, la compagnie cédait officiellement le territoire que la charte lui accordait au Canada en retour de terres agricoles dans les provinces des Prairies. Ces terres ont depuis été vendues, mais la compagnie a conservé des droits miniers sur 4½ millions d'acres. Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited dans laquelle la Compagnie de la Baie d'Hudson participe à 21.9% possède des options sur les droits touchant le pétrole et le gaz naturel.

« Au cours des 30 années qui suivirent l'Acte de cession, plus de deux millions de personnes s'établirent à l'ouest des Grands Lacs, et la compagnie porta son attention à la vente au détail, qui est maintenant sa plus importante activité. Aujourd'hui, environ 250 magasins, de Terre-Neuve au Yukon et des Iles arctiques à la péninsule du Niagara, répondent aux besoins diversifiés des Canadiens.

« La compagnie conserve cependant son intérêt traditionnel aux fourrures. Quoique les fourrures ne comptent que pour une petite partie de ses ventes totales, la compagnie n'en demeure pas moins la plus grande maison au monde faisant le commerce des fourrures avec des centres d'encan à Montréal, New-York et Londres.

« La division des ventes en gros distribue des biens propres à faire des cadeaux, des confiseries et des produits du tabac par l'entremise

d'un réseau de succursales d'un océan à l'autre. Les couvertures et les spiritueux réputés de la compagnie sont vendus par tout le Canada et les États-Unis.

« En 1970, trois cents ans après sa constitution en corporation, les quartiers généraux de la compagnie furent transférés de Londres, Angleterre à Winnipeg, Canada. Hudson's Bay House abrite le siège social de la compagnie et le centre d'administration pour ses diverses activités qui, aujourd'hui, occupent environ 15.000 personnes. »

Et voilà l'évolution d'une grande société qui, partie des fourrures, engloba un jour des puits de pétrole, des fabriques d'alcool et des grands magasins dont la boucle vient de se fermer avec l'achat de Morgan's à Montréal. Faut-il l'avouer, les clients du grand magasin, face au bon roi Édouard, restèrent un peu bouche bée quand on les invita à dire à l'avenir non plus: je vais chez Morgan's, mais à la Baie; Hudson's Bay — nouveau propriétaire — étant mieux connu sous le nom de *The Bay*. C'est un autre exemple d'une adaptation convenant à une langue, mais bien peu à une autre. On s'est dit probablement: traduisons. On le fit, mais d'une manière qui étonne ou fait sourire ceux qui ne sont pas prêts à tout accepter.

47

Vocabulaire de la Radio et de la Télévision. Office de la langue française. Québec.

Voici le quatrième bulletin de l'Office de la langue française, consacré à la radio et à la télévision. Une fois de plus, l'Office apporte un instrument de travail à ceux qui recherchent la correction des termes. C'est ce que note M. Robert Dubuc, le secrétaire du comité de linguistique de Radio-Canada dans l'introduction: « Ceux, écrit-il, que seul l'ouvrage impressionne, risquent fort de passer à côté de l'excellent travail que l'on présente sous le titre « Vocabulaire bilingue de la Radio et de la Télévision ». Pour modeste qu'il soit, ce vocabulaire constitue un apport appréciable à la langue technique du Canada français.

Prenant prétexte d'un vocabulaire destiné aux enseignants qui utilisent la radio-télévision scolaire, l'Office de la langue française cherche à mettre de l'ordre dans un secteur du vocabulaire où l'anarchie menace de s'installer à demeure faute d'une action éclairée et efficace ».

48 Nous indiquons ce vocabulaire à ceux qui veulent s'exprimer correctement dans un domaine où la technique présente souvent un problème sérieux.

Le Rapport du Surintendant des Assurances — 1971. Québec.

Nous venons de recevoir le *Rapport du Surintendant des Assurances* qui, d'année en année, prend plus d'importance. Avec les renseignements qu'il contient, il est beaucoup plus facile d'étudier la situation des assureurs. De cela, il faut remercier le contrôle provincial. Il met ainsi à la disposition de chacun un excellent instrument de travail, fort bien présenté et beaucoup plus utile pour se rendre compte de la situation générale et particulière des sociétés. Nous nous permettons une suggestion cependant. N'y aurait-il pas moyen d'avoir les chiffres plus tôt. L'usage des ordinateurs et du matériel électronique, soit du gouvernement provincial, soit d'entreprises privées, ne hâterait-il pas les choses ? Il y a progrès de ce côté, mais, avec des méthodes mécaniques différentes, n'obtiendrait-on pas des résultats plus rapidement ? Cela mettrait entre les mains de l'industrie un instrument de travail non moins bon, mais qui pourrait plus tôt rendre les services que les usagers en attendent. Ainsi, le service des assurances donnerait un autre exemple d'adaptation à un milieu qui a besoin d'être renseigné rapidement.

De toute manière, nous félicitons le Service des Assurances du progrès accompli.

Fact-Finding Techniques in Risk Analysis, by Bernard John Daenzer. AMA. New York.

Comment procéder pour réunir les éléments du risque en assurance, comment les analyser et comment en tirer une conclusion, voilà ce en quoi consiste cette brochure de l'American Management Association. Après avoir exposé les données du problème, l'auteur énumère, dans un dernier chapitre, les risques en général d'une entreprise et les assurances qui lui conviennent. Étude élémentaire dans ce sens qu'elle apporte les éléments du problème, mais utile pour celui qui est à la recherche d'une méthode de travail.

49

L'auteur est connu chez nos voisins. Président de Wohlschlag-Anderson Ltd. (Howden-Swann Group), il est très actif. On le retrouve chez Lloyd's, London comme membre d'un syndicat. Il est avocat. Il est aussi du comité d'examen de l'American Institute for Property and Liability Underwriters et du comité pédagogique du College of Insurance.

Il a des idées intéressantes et il est très dynamique. Nous n'en voulons pour preuve qu'un article paru dans *The National Underwriter* du 7 avril 1972, sous le titre de *Commercial Group Property-Liability Programme*. Nous en conseillons la lecture à ceux de nos lecteurs qui cherchent des suggestions pour la solution de leurs problèmes techniques. À signaler aussi un de ses ouvrages les plus récents, *Excess and Surplus Lines Manual*, paru à Insurors Press (Indianapolis).

Liability of Corporate Directors and Officers. Chez Allen Smith Co. Indianapolis.

Dans la revue *Defense Journal* vient de paraître un article intitulé *Directors and Officers' Liability Protection and Preventive Measures*. Il s'agit d'un condensé du livre de William E. Knipper : *Liability of Corporate Directors and*

Officers (deuxième édition — paru chez Allen Smith Company, à Indianapolis). L'auteur y passe en revue les questions que les cadres supérieurs et les administrateurs doivent surveiller de près s'ils ne veulent pas avoir d'ennuis avec leurs actionnaires ou avec les gens de l'extérieur, ayant à se plaindre de leur administration. La liste est impressionnante. Elle couvre quelques pages sous le titre de « *Check list of directors and officers duties and potential liabilities* ».

50 Il faut se rappeler que les actionnaires ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois. C'est-à-dire des gens bien calmes, plus ou moins satisfaits des résultats obtenus par l'entreprise, mais ne manifestant guère leur mécontentement. Les choses ont bien changé. On peut s'en convaincre par les manifestations, les objections et les critiques assez violentes qui se font ou s'expriment assez souvent aux assemblées générales depuis quelques années. Nous avons sous les yeux par exemple la relation d'une assemblée assez houleuse tenue à l'Alcan en 1971. Il y en a eu d'autres et il y en aura d'autres sûrement.

C'est à ces interventions que se réfère l'auteur de *Defense Memo* dont il est question précédemment. Il rappelle l'opportunité d'une assurance contre la responsabilité des administrateurs et des cadres supérieurs dans un monde changeant où la contestation ne se limite pas à une simple protestation verbale.

Les résultats de 1972

En assurance-vie, augmentation de 10 pour cent. Pour l'assurance des biens: même augmentation, avec un rapport sinistres-primés de 62 pour cent, au lieu de 60 en 1971. En assurance-autos: hausse de 9 pour cent et de 71 à 75 pour cent. En assurance-accidents et maladie: hausse de 19 pour cent du chiffre d'affaires et même pourcentage des sinistres qu'en 1971 (79). Seule l'assurance de responsabilité civile donne des résultats satisfaisants avec un rapport de 57 pour cent contre 63 en 1971. Même si ces chiffres sont provisoires, ils indiquent la tendance.

Les séquelles du Rapport Darling

par

J. H.

— I —

En octobre 1970, Monsieur H. J. Darling a présenté son rapport ¹ à la Commission Canadienne des Transports. Il y étudie les conditions du cabotage au Canada et, par extension, certaines grandes industries comme l'extraction du pétrole sur le continent ou sur le plateau continental, et son transport par terre et par eau. Nous donnons ici au lecteur un extrait du texte de Monsieur Darling qui a trait à l'assurance maritime, avec l'intention dans un deuxième article, d'indiquer au lecteur dans quelle mesure celle-ci a évolué dans les régions des glaces depuis la parution du rapport.

51

Voici les pages où l'auteur expose la situation de l'assurance maritime au Canada :

Chapitre 14

Le problème

Le problème de l'assurance maritime a constamment préoccupé les compagnies de navigation cherchant à étaler leurs opérations sur une période aussi longue que possible dans des régions où la navigation dépend des glaces. Cette question a été soulevée en particulier dans le mémoire de la Sydney Steel Corporation et a été également mentionnée par presque tous ceux avec qui nous avons discuté des problèmes de la navigation dans l'Arctique. Il se trouve que, pour les voyages dans les eaux de l'est du Canada et de l'Arctique, des primes supplémentaires sont exigées pendant certaines saisons de l'année à cause du risque de dommages causés par la glace. Ces régions comprennent le Golfe du St-Laurent, le St-Laurent, la Baie d'Hudson et les Grands Lacs, la côte du Labrador et toutes les eaux arctiques au nord du 60^{ième} parallèle. Depuis longtemps, les assureurs et les armateurs se disputent au sujet de l'importance des primes supplémentaires réclamées, des périodes auxquelles s'appliquent les primes supplémentaires et des régions auxquelles doivent s'appliquer les divers tarifs de primes supplémentaires.

¹ Rapport sur le cabotage et les activités maritimes assimilées.

Les fréteurs ont eu l'habitude de faire supporter le coût des primes supplémentaires directement à l'affrèteur ou au chargeur, ce sont ces derniers qui avaient le plus intérêt à faire baisser les tarifs et à faire rendre les conditions moins rigoureuses et il est significatif que les observations présentées à l'enquête ont été faites par eux. A cause de cette pratique, les fréteurs sont moins préoccupés par le fardeau que des primes supplémentaires élevées représente pour la navigation dans les glaces ou par la possibilité qu'une partie de ces primes constitue en fait une subvention permettant de réduire les tarifs de l'assurance maritime ordinaire. S'il en était ainsi, il se pourrait qu'en définitive ce soit les fréteurs qui en profitent.

Le mémoire soumis par la Sydney Steel Corporation donne une idée de la nature de ces plaintes. En voici des passages :

« Actuellement il faut payer de grosses primes supplémentaires pour une assurance qui dépasse les limites de garantie de la British Navigation Act. L'utilisation de bâtiments immatriculés au Canada implique des primes d'assurance relativement plus élevées étant donné que ces primes sont basées sur l'évaluation des navires et que les coûts de construction sont plus élevés au Canada. Au cours de la dernière saison, pour une période d'environ 6 semaines, du 23 décembre au 29 janvier, cette prime s'élevait à 24 cents par tonne pour les 351,210 tonnes transportées, en plus de nos frais normaux de transport. Cela a augmenté nos frais de transport d'environ 32% pendant cette période. En fait, pour les voyages effectués du 1^{er} au 15 février, le coût, par voyage, des primes supplémentaires pour des cargaisons de 30,500 tonnes nettes s'élèverait à \$13,500, soit 44 cents par tonne.

La Compagnie d'assurance Hull Underwriters évalue les primes supplémentaires pour la période indiquée en se fondant sur l'hypothèse que la zone appelée zone de la BNA, y compris le Golfe du St-Laurent et le Fleuve du St-Laurent, présente des risques anormaux dont la prétendue gravité est à notre avis exagérée. A part quelques exceptions, le mois de janvier en particulier est, depuis bien des années, extrêmement favorable à la navigation dans le Golfe du St-Laurent et, à notre avis, ne justifie pas l'imposition de ces lourdes pénalités. Apparemment, on ne tient pas suffisamment compte des nombreux auxiliaires de navigation et notamment du service des brise-glace et de la patrouille aérienne dans le Golfe en particulier. »

La corporation a demandé qu'on s'efforce de réduire ou d'éliminer les primes supplémentaires, en particulier pour les voyages qui la concernent principalement, c'est-à-dire les voyages entre Sept Îles et Syd-

ney, en Nouvelle-Écosse. Il faudrait pour cela délimiter d'une façon détaillée les zones auxquelles s'appliquent les primes supplémentaires.

Ces questions ont pris de l'importance depuis l'ouverture du Golfe du St-Laurent et du Fleuve St-Laurent à la navigation d'hiver dans les années qui ont précédé 1960 et aussi à la suite de l'expansion plus récente du trafic dans la Baie d'Hudson et de l'est de l'Arctique. L'Association de développement du Bas St-Laurent et du Golfe, qui comprend les sociétés ayant des intérêts maritimes dans cette région fait depuis longtemps campagne pour obtenir des limites d'assurance plus libérales, comme l'a fait la Dominion Marine Association qui représente les transporteurs des Grands Lacs. Au cours des négociations qui se sont poursuivies d'une année à l'autre, et auxquelles le ministère des Transports a participé de temps à autre, on a fait quelques progrès et la saison couverte par l'assurance sans prime supplémentaire a été un peu prolongée, mais la prolongation est minime par rapport à celle que la marine marchande estime justifiée. La marine marchande se plaint principalement du fait que les primes supplémentaires exigées pour les régions ne sont pas en rapport direct avec les risques mais se perdent dans la caisse générale d'assurance de la marine marchande mondiale. Les intéressés continuent donc de soupçonner qu'une partie des primes supplémentaires constitue en réalité une subvention permettant de réduire les tarifs d'assurance dans d'autres parties du monde.

53

Les transporteurs de la voie maritime du St-Laurent se plaignent également que les dates d'application des primes supplémentaires restreignent trop la navigation et ne sont pas justifiées par le risque que présentent les glaces. Actuellement, les primes supplémentaires sont exigées pour les bâtiments qui naviguent dans la voie maritime du St-Laurent après le 15 novembre et avant le 16 avril. D'autre part, la voie maritime du St-Laurent est normalement ouverte au cours de la première semaine d'avril et n'est fermée qu'à la fin de la première semaine de décembre, ce qui a amené les chargeurs à se demander pourquoi des suppléments d'assurance sont imposés dans des zones que l'Administration de la voie maritime du St-Laurent laissent ouvertes à la navigation.

La situation actuelle dans le St-Laurent de Montréal à la Baie Comeau est la suivante: les primes supplémentaires pour les voyages occasionnels sont payables à compter du 16 novembre et elles augmentent par tranches à mesure que la période s'avance entre le 1^{er} janvier

et le 31 mars pour ensuite diminuer de nouveau jusqu'au 15 mai. L'augmentation des tarifs susindiquée s'applique aux voyages occasionnels, mais des tarifs saisonniers peuvent être obtenus pour une navigation continue du 16 novembre au 15 mai, ce qui représente à peu près trois ou quatre voyages.

Dans le Golfe du St-Laurent, les primes supplémentaires s'appliquent à compter du 1^{er} décembre et jusqu'au 30 avril, les tarifs les plus élevés étant ceux des voyages occasionnels effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

54

Une concession importante a été obtenue au cours des dernières années en matière de tarif des primes supplémentaires; elle prévoit des réductions pour les navires renforcés pour la navigation dans les glaces, ainsi les bâtiments classés par la Lloyds dans la première catégorie pour la navigation dans les glaces obtiennent une réduction de 50 pour cent sur leurs primes supplémentaires; pour les bâtiments de la deuxième catégorie, la réduction est de 25 pour cent et pour la troisième catégorie, de 12½ pour cent. La réduction des tarifs et l'allongement de la période exempte de primes supplémentaires ne constituent pas pour l'industrie une amélioration assez rapide étant donné le développement accéléré de la navigation dans les glaces, qui a permis d'améliorer les renseignements et l'expérience dans ce domaine et qui s'est accompagné d'une tendance à renforcer les bâtiments, ce qui diminue considérablement les risques en cause.

Nonobstant la considération de plus en plus grande que le Comité mixte de Hull de la Lloyds a dû accorder à la navigation dans les glaces, les primes supplémentaires de l'assurance maritime constituent l'un des plus gros obstacles au plein développement des transports dans l'Arctique et la Baie d'Hudson. Il est peut-être absolument de tradition au Canada, en matière de transport maritime, que les décisions fondamentales concernant le développement de la navigation dans le Nord et les conditions et tarifs d'assurance y afférents soient toutes prises par des sociétés non-canadiennes. Cela est dû au fait qu'une très grande partie des contrats d'assurance maritime dans le monde entier sont passés avec la Lloyds d'Angleterre et qu'il y a peu d'autres assureurs à qui l'on puisse s'adresser.

L'histoire des tarifs d'assurance dans la Baie d'Hudson est un cas d'espèce. Avant la fin de la construction du chemin de fer de la Baie

d'Hudson et à la veille de l'ouverture du port de Churchill à la navigation, le gouvernement canadien renvoya en 1928 devant le Comité impérial de la marine marchande la question des tarifs d'assurance maritime pour les bâtiments entrant dans la Baie d'Hudson. Cet organisme avait été établi en 1920 à titre d'organisme consultatif intergouvernemental et il avait, entre autres choses, pour mandat :

- (i) De faire enquête au sujet des plaintes reçues de personnes et organismes intéressés en ce qui concerne les frets océaniques, les facilités et conditions du commerce interimpérial ou des questions de nature analogue à lui soumises par l'une quelconque des autorités de nomination et de faire rapport de ses conclusions aux gouvernements concernés.

55

Pendant les 30 années suivantes, cet organisme, qui devint en 1948 le Comité de la marine marchande du Commonwealth, n'eût guère comme fonctions que celle de préparer les rapports annuels à soumettre aux Premiers Ministres de Grande Bretagne et du Canada sur les conditions de la navigation dans la Baie d'Hudson, avec des recommandations à transmettre au Comité mixte de Hull de la Lloyds. Alors que la question de la navigation dans la Baie d'Hudson concernait principalement le Canada et en particulier l'ouest du Canada étant donné l'intérêt que présentait l'utilisation de la route de la Baie d'Hudson, la procédure de négociation était sinieuse, comprenant des observations du gouvernement canadien au Comité de la marine marchande du Commonwealth, qui à son tour les transmettrait au Comité mixte de Hull représentant les assureurs. Le Comité de la marine marchande du Commonwealth, cependant, n'avait pas de renseignements de première main sur les conditions existant dans les zones sur lesquelles il faisait son rapport et devait se fier aux renseignements qu'il obtenait de sources canadiennes. Il n'avait pas été conçu pour être un agent négociateur pour le compte du Canada, et cependant il se trouvait dans cette situation.

Le Comité de la marine marchande du Commonwealth fut dissous en 1960 et les négociations sur les tarifs d'assurance maritime se poursuivent maintenant entre les assureurs d'une part et les chargeurs et compagnies maritimes d'autre part, le gouvernement canadien faisant également de temps à autre des représentations en leur faveur.

Avec le temps, les dates d'ouverture et de clôture de la saison de navigation dans la Baie d'Hudson pour l'assurance maritime se sont écartées l'une de l'autre, mais il faut convenir que le progrès en général

a été très lent. Cela a été mis en évidence au cours des dix dernières années par les progrès rapides de la navigation dans le nord qui ont rendu contestables la plupart des limites actuellement imposées à l'assurance maritime, ou qui ont du moins montré qu'il était désirable d'avoir un système de limite souple et fondé sur les conditions réelles. La saison, aux fins de l'assurance, s'ouvrait le 10 août jusqu'en 1935, année à partir de laquelle la date fut avancée au 5 août. En 1950, elle fut encore avancée au 26 juillet et depuis quelques années elle est fixée au 23 juillet. Cette même date s'applique maintenant aux navires passant par le Cap Chidley, à la pointe nord du Labrador ou entrant dans les eaux arctiques au-delà du 60^{ième} parallèle. Des pénalités supplémentaires sont prévues pour chacun des cinq jours précédant cette date pour les navires pénétrant dans la zone. Les dates de départ de la Baie d'Hudson et de la zone arctique varient selon l'endroit. Il faut que les navires quittent Churchill au plus tard le 15 octobre ou qu'ils paient des pénalités supplémentaires, et ils sont obligés de quitter la Baie d'Hudson au plus tard le 20 octobre sous peine de payer des suppléments de tarifs. Sur la côte du Labrador, au nord de Hopedale, les dates sont les 23 juillet et le 25 octobre. Dans la zone au nord de Hopedale comprenant la baie d'Ungava, la baie Diana et l'île Résolution, le passage de retour doit commencer avant le 20 octobre. Pour la baie Frobisher, la dernière date de départ est le 10 octobre, et un supplément de tarif est également prévu pour les départs qui se font au cours des cinq jours suivants. Dans le Lac Hall et le Bassin Foxe, les bâtiments sont tenus de quitter le dernier port d'escale au plus tard le 15 septembre et ils ne peuvent naviguer dans le chenal Foxe ni au nord de ce chenal sans être accompagnés d'un brise-glace. Pour la côte de l'Île de Baffin, la baie Resolute et l'Île Devon, il faut qu'un brise-glace accompagne les bâtiments qui naviguent au nord du Cap Dyer et les dates de départ varient du 15 septembre dans l'extrême nord au 20 septembre entre le Cap Dyer et la Rivière Clyde et au 30 septembre au sud du Cap Dyer.

Dans une zone où la longueur de la saison est un facteur crucial pour l'économie des transports, ce sont les tarifs d'assurance maritime qui deviennent dans la plupart des cas le facteur déterminant. Ils déterminent si un navire peut naviguer dans une certaine zone et quant il peut le faire et ils peuvent constituer dans les cas extrêmes l'élément le plus important des frais d'exploitation d'un navire dans la zone. La raison de cela est qu'il peut être impossible pour des navires de faire plus d'un voyage dans une saison qui ne dure que deux à trois mois.

Dans ce cas, le coût total de l'assurance doit être reporté sur la cargaison amenée ou emportée au cours de ce seul voyage. Dans le Golfe du St-Laurent, on applique des tarifs saisonniers d'hiver, si bien que les frais supplémentaires d'assurance peuvent se répartir sur plusieurs voyages, ce qui réduit le tarif moyen pour un voyage.

En plus d'augmenter considérablement les frais de transport dans la zone, les conditions d'assurance maritime ont un effet déterminant sur l'exploitation des navires. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, dans certaines régions, les navires ne peuvent naviguer sans être escortés par des brise-glaces s'ils veulent que leur assurance soit valide. Au-delà de certaines dates, on ne peut obtenir d'assurance à aucune condition, ce qui est un facteur de dissuasion terriblement puissant pour tout frêteur. Ces dates demeurent inchangées d'une année à l'autre et ne reflètent pas les variations des conditions saisonnières si bien qu'il est impossible pour la marine marchande de profiter d'une saison douce. Du point de vue canadien, si des réductions de primes ont été accordées pour les bâtiments renforcés pour la navigation dans les glaces, ces derniers ont pour la plupart été construits aux coûts d'aujourd'hui et en conséquence la valeur sur laquelle se calcule l'assurance est élevée. Les bâtiments modernes renforcés pour la navigation dans les glaces qui sont construits au Canada sont également désavantagés du point de vue de la concurrence étant donné que, dans la plupart des cas, leur coût de construction a été plus élevé que celui des navires étrangers.

Il semble clair que la situation actuelle, du point de vue canadien, comporte de nombreuses caractéristiques peu satisfaisantes. Bien que nous soyons à la veille d'une expansion considérable des transports maritimes dans toutes les zones en question, il est évident que les progrès en matière d'assurance maritime sont bien plus lents. On ne peut guère tenir les assureurs entièrement responsables de cet état de chose. Ils assument les risques, et il semble qu'on soit obligé de conclure que celui qui assume les risques a le droit d'imposer les conditions. Le fait qu'il n'existe en réalité pas d'autres sources d'assurance, toutefois, a placé l'assureur dans la situation la plus forte en ce qui concerne les négociations. La situation dans l'Arctique et sur la côte exige nettement une politique mieux informée et plus progressive en matière d'assurance maritime. On ne peut s'attendre à ce que les assureurs s'efforcent d'allonger les saisons de navigation et de réduire les primes, il n'en reste pas moins que des frais d'exploitation moindres, de meil-

leurs bâtiments et des saisons plus longues sont essentiels à tout développement de la marine marchande canadienne dans toute cette région. Les services rendus par le gouvernement canadien à la marine marchande dans l'Arctique sont maintenant nombreux et continueront à s'étendre sous forme de renseignements météorologiques, de renseignements pour la navigation, de patrouilles effectuées par les brise-glaces et d'aide fournie par eux, de reconnaissances de l'état des glaces, et on peut dire que tous ces services ont considérablement réduit les risques de la navigation dans l'Arctique et dans d'autres régions.

58

Le fait que le Canada ne soit pas maître de la situation en matière d'assurance n'est en réalité pas normal, étant donné qu'il appert que les organismes du gouvernement possèdent les connaissances et l'expérience qui permettraient de prolonger les périodes de navigation. En outre, lorsque des primes supplémentaires sont imposées, il est essentiel que l'on puisse faire correspondre les primes aux risques, pour qu'il n'y ait plus lieu de soupçonner que ces primes servent plus ou moins à couvrir des déficits dans un autre domaine. Ce soupçon continuera tant que les limitations saisonnières et les suppléments saisonniers sembleront disproportionnés aux conditions réelles.

Les solutions possibles sont soit d'engager d'autres négociations avec le Comité mixte de Hull de la Lloyds, malgré les résultats insatisfaisants obtenus jusqu'ici, soit d'adopter un plan d'assurance parrainé ou appuyé par le gouvernement.

Bien qu'on ne puisse dire à priori que la première solution, celle de la reprise des négociations avec les assureurs, n'a donné aucun résultat, il n'en reste pas moins que l'historique des tarifs imposés ces derniers temps et le conflit entre les intérêts des assureurs et ceux du gouvernement canadien qui désire développer l'Arctique ne poussent guère à l'optimisme. Les assureurs font le commerce des assurances et ne se sont jamais montrés très disposés à divulguer les renseignements qui permettraient de démontrer que les tarifs sont raisonnables même si les conditions réelles de la navigation semblent prouver le contraire. Il ne serait pas non plus réaliste de leur demander d'accepter les décisions d'un autre organisme, en l'occurrence le gouvernement canadien, en ce qui concerne les dates à partir desquelles les primes supplémentaires devraient être imposées ou abaissées ou entièrement supprimées. Tant qu'ils supporteront les risques, ces décisions leur appartiendront.

Le gouvernement pourrait participer à un plan d'assurance maritime de plusieurs façons. Il pourrait garantir ou réassurer les risques assumés par une mutuelle de fréteurs ou il pourrait administrer son propre système d'assurance pour certaines eaux, pendant certaines saisons qui ne sont pas couvertes par l'assurance maritime normale, ou bien il pourrait encore administrer un plan à couverture complète. On peut citer comme précédent de ce dernier type d'assurance le régime d'assurance des bâtiments de pêche qui est administré par le ministère des Pêches et Forêts pour les petits bateaux de pêche. Ce régime a comblé une lacune que l'industrie privée n'était pas intéressée à combler et a ainsi satisfait un besoin important de l'industrie de la pêche.

Les données de la situation tendraient cependant à favoriser, au premier abord, un régime d'assurance à couverture complète géré par le gouvernement plutôt que toute autre solution. Un tel régime devrait toutefois être réservé aux seuls bâtiments canadiens. Ce sont les bâtiments canadiens qui passent le plus de temps dans les eaux encombrées de glaces et si le gouvernement doit se faire assureur, ce serait un moyen très efficace pour aider les opérations de la marine marchande canadienne dans ces régions que de lui offrir des tarifs d'assurance raisonnables applicables entre des dates d'entrée et de sortie réalistes pour les zones de risque. Ainsi, l'assurance des seuls bâtiments canadiens dans le St-Laurent et la région du Golfe couvrirait des bâtiments qui navigueraient dans cette zone à l'année longue étant donné qu'actuellement la flotte canadienne se compose uniquement de caboteurs. Il ne serait normalement pas pratique d'assurer les bâtiments seulement pour une période de l'année, c'est-à-dire pendant l'hiver, lorsque les glaces augmentent les risques, bien qu'on pourrait prévoir ce type d'assurance en cas de demande. L'inconvénient est qu'il pourrait parfois être difficile de déterminer, entre deux assureurs, lequel doit assumer les frais d'un sinistre. Pour faciliter l'administration, il pourrait être avantageux que les risques couverts par le gouvernement le soient pendant un exercice de douze mois. Étant donné que les risques seraient augmentées du fait des risques présentés par les glaces, les navires qui ne naviguent pas dans des eaux encombrées de glaces préféreraient probablement se faire assurer par des assureurs privés.

S'il était l'assureur, le gouvernement serait libre de fixer les dates limites d'entrée et de sortie pour différentes eaux de l'Arctique et serait capable d'établir le rythme auquel pourrait progresser l'exploitation

de l'Arctique, sans perdre de vue le fait qu'il faut que l'expansion soit toujours réglée selon la demande économique de ressources de l'Arctique. Pour une grande partie des exploitations importantes qui se poursuivront dans le futur, la question de l'allongement de la saison de navigation est primordiale. Il est donc très important que le gouvernement canadien ait le pouvoir de déterminer la durée de la saison. Il ne peut y parvenir qu'en offrant des tarifs d'assurance raisonnables pour les périodes en question. Une assurance gouvernementale permettrait en outre au gouvernement de faire correspondre les primes aux risques d'une façon qui apparemment n'est pas possible avec le système actuel.

La réduction des frais d'assurance que cela pourrait permettre pour les navires canadiens aiderait à compenser leurs frais d'investissement et d'exploitation plus élevés. Dans l'Arctique, cela pourrait constituer un avantage important à cause du montant énorme des frais d'assurance que doivent supporter les navires qui ne feront qu'un seul voyage aller-retour dans l'Arctique par saison. Ainsi on pourrait tirer partie le plus possible des relevés de l'état des glaces effectués pour de vastes régions et des autres renseignements que le gouvernement canadien fournit maintenant pour la navigation dans le Golfe, le Labrador et les régions arctiques. L'objectif d'une telle politique devrait être le suivant : si l'on veut mettre en valeur l'Arctique, l'assurance maritime ne devrait pas être un facteur de retardement de cette mise en valeur. L'obtention de véritables tarifs actuariels pour les risques dans ces eaux peut avoir, évidemment, comme conséquence secondaire, l'effet de faire baisser les tarifs d'assurance en général. Non seulement cela réduirait toute différence créée en faveur de la marine marchande canadienne mais aussi cela serait avantageux, d'une façon générale, pour l'économie canadienne étant donné que des ports comme Montréal, Sept-Iles, Churchill et d'autres dépendent énormément des escales des navires étrangers.

Loss Experience under No Fault in 1971. Massachusetts. Dans The Journal of Risk and Insurance.

Article intéressant à étudier au moment où un peu partout, aux Etats-Unis et au Canada, se pose la question d'indemniser sans égard à la faute.

Connaissance du métier

par

J. D.

De la police à déclarations mensuelles

Cette police présente un avantage réel en assurance contre l'incendie dans tous les cas où il y a des fluctuations importantes d'un mois à l'autre ou d'une saison à l'autre. Elle impose deux choses à l'assuré:

- a) le rapport des valeurs doit être fait dans le délai indiqué — trente jours ou davantage selon qu'il est prévu dans l'intercalaire;
- b) les chiffres doivent être exacts; sinon l'assuré est indemnisé dans la proportion de la somme communiquée au montant réel.

La Cour Suprême du Canada s'est prononcée sur la deuxième condition récemment (avec deux dissidences, cependant) dans la cause de *Leepo Machine Products Limited v. The Western Assurance et al.** Voici les faits:

- a) l'assuré communique une valeur de \$40,000. par suite d'une erreur de frappe, au lieu de \$140,000.
- b) l'incendie a lieu dans les trente jours avant que la correction ne soit faite.
- c) Les assureurs appliquent alors la règle ordinaire

$$\begin{array}{r} \text{valeur déclarée x sinistre} \\ \hline \text{valeur réelle} \\ \text{ce qui donne } \frac{140,000 \times 170,741}{186,309} = \$128,312 \\ \text{ou} \\ \frac{40,000 \times 170,741}{186,309} = \$ 36,658 \end{array}$$

* Canadian Insurance Law Reports, P.1588-1-494, 1972.

d) L'assuré admet que la valeur déclarée aurait dû être de \$186,309, mais demande que l'on tienne compte de la déclaration qu'il voulait faire, à savoir \$140,000 et non \$40,000.

Voici comment s'exprime le juge Laskin (traduction) :

62 1) « Selon les conclusions de fait, il ne s'agit pas ici d'un cas de falsification délibérée de la valeur de l'inventaire pour le mois de mai 1965; ce n'est pas davantage un cas où l'assuré a déclaré la valeur qu'il voulait déclarer et a cherché, après un sinistre, à corriger cette valeur par suite d'une erreur de calcul découverte après coup; ce n'est pas non plus un cas où, avant le sinistre, l'assuré a appris qu'il avait sous-évalué la valeur dans son rapport et a néanmoins omis de rectifier la déclaration erronée. Il ne s'agit que d'une erreur de bonne foi, une preuve objective ayant établi que la valeur sur laquelle la réclamation se fonde est la valeur que l'assurée avait l'intention de donner et qu'elle aurait donnée si sa sténo-secrétaire avait correctement dactylographié les chiffres. Si donc l'interprétation de la police et le droit qui s'y applique autorisent des situations où le paiement d'une indemnité se fonde sur une évaluation rectifiée après le sinistre, la présente affaire doit être une de ces situations, sinon la seule. »

2) « Prise d'une autre façon, la preuve de la faute de copiste et des circonstances dans lesquelles elle a été commise place cette affaire sur le même pied qu'un cas où les assureurs se rendent compte de l'erreur de la copiste, ou ne la contestent pas. Pour eux, dans une telle situation de fait, chercher à s'appuyer sur une application littérale de la clause 10 équivaudrait à renier la bonne foi avec laquelle ils ont accepté leur obligation d'assurance. Cela est inadmissible.

Je suis donc d'avis d'accueillir le pourvoi, de casser l'ordonnance de la Cour d'appel et de rétablir le jugement de M. le Juge Osler en faveur des appelants. »

Une fois de plus, c'est la reconnaissance de la bonne foi qui ressort de ce jugement. Si délibérément, l'assuré avait voulu tromper les assureurs, il est évident que la conclusion du juge Laskin aurait été différente. Par ailleurs, la différence entre \$140,000. et \$186,309. (valeur réelle) n'indique pas nécessairement de la mauvaise foi. Elle peut provenir d'un inventaire insuffisant qu'on ne peut corriger qu'au moment du sinistre. C'est pourquoi ce genre de police n'est pas recommandable dans tous les cas où l'assuré n'a pas un inventaire permanent, suffisamment précis.

De toute manière, l'arrêt souligne à nouveau que si la formule de déclarations mensuelles est valable, l'assuré doit prêter une attention précise aux chiffres qu'il communique à l'assureur puisqu'ils seront à la base même de l'indemnisation.

La part de responsabilité de la personne transportée ¹

Dans quelle mesure la personne transportée acquiert-elle une responsabilité pour la conduite de la voiture par son propriétaire alors qu'elle sait :

- a) que le conducteur a bu de l'alcool au point qu'il ne dirige pas sa voiture prudemment;
- b) même si, à deux ou trois reprises, elle demande au conducteur de ralentir ?

La réponse du Tribunal de première instance est précise:

i — « De l'ensemble de ces faits, le tribunal considère que le demandeur a contribué à sa propre infortune dans la même proportion que celle qui est attribuable au défendeur; à l'égard de cette conclusion, le tribunal s'inspire de la preuve et d'énoncés qu'on retrouve dans la jurisprudence et la doctrine, savoir: il est de règle que la partie lésée n'a pas de

¹ Dans Bouchard et Chevalier. Les Recueils de Jurisprudence du Québec, page 433. Cour Supérieure: mai/juin 1972. Juge Marcel Crête (numéro 34319 C.S.)

recours en dommage lorsque telle lésion est due à sa faute: *volonti non fit injuria*, ou qu'il y a lieu à réduction des dommages s'ils ont été en partie encourus par la faute du réclamant.

64 « Celui qui, à titre bénévole, monte dans une automobile conduite par une personne en état d'ébriété, accepte un risque qui constitue une faute de sa part et il n'a droit qu'à une réparation partielle des dommages subis lors d'un accident survenu en cours de route. Dans l'espèce, chaque partie doit supporter une proportion de 50% des dommages établis. »²

ii — « Dans le cas présent, les dommages sont établis à \$10,125, la partie transportée n'a donc droit qu'à la moitié ou \$5,062. »

Et le magistrat ajoute en se basant sur Mazaud, *Traité théorique et pratique de la responsabilité civile délictuelle et contractuelle* (1949, N. 1497, Page 419) :

« On a établi que lorsqu'un dommage a deux causes: le fait de la victime et le fait du défendeur, le défendeur qui a commis une faute peut se prévaloir du fait de la victime pour obtenir une atténuation de sa responsabilité en démontrant le caractère fautif de ce fait. C'est donc, dans les seules hypothèses que la victime en consentant aux dommages, en acceptant les risques, a commis une faute qu'il y aura lieu à un partage des responsabilités. »

À cause de cela, le juge rend un jugement à la Salomon; il coupe en deux le montant des dommages réclamés par la personne transportée et il n'en impose que la moitié au propriétaire-conducteur de la voiture.

² Dames Robert et Vir v. Paquet (1961 C.S. 114).

Nous savons que tel est le raisonnement habituel. Mais pourquoi 50% de la faute et non 42.3345% ou une autre proportion ?



De ce jugement ressort donc l'idée que la personne transportée peut avoir une part de responsabilité dans l'accident. S'il s'agit d'un dommage aux tiers (matériel ou corporel) celle-ci encourt-elle pour sa part la même responsabilité et au même degré que celui qu'invoque le magistrat en vertu de la vieille règle *voluntati non fit injuria* ? Que le juge Albert Mayrand définit ainsi dans son *Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit Québécois*:

65

« Une personne qui librement s'expose à un risque connu, dont elle accepte les conséquences éventuelles, ne peut se plaindre du préjudice qu'elle subit. Son acceptation du risque est une fin de non recevoir qu'on peut opposer à son action en recouvrement de dommages-intérêts. »

Si un tribunal décide que la personne transportée est responsable pour sa part dans le cas que nous soumettons, dans quelle mesure la police d'assurance la protège-t-elle ? Ce n'est pas elle qui conduit la voiture, mais la clause d'assurance ne se lit-elle pas ainsi:

« Chapitre A — Responsabilité civile.

« L'Assureur garantit l'assuré, ses représentants légaux et sa succession, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir du fait de la propriété, de l'usage ou de la conduite du véhicule assuré et en raison de dommages corporels ou matériels subis par des tiers, étant précisé que dans le cadre de la présente garantie on entend par assuré non seulement l'assuré désigné, mais aussi toute personne conduisant ledit véhicule, ou en faisant l'usage, avec le consentement de l'assuré désigné ou

d'un membre adulte de la maison de ce dernier autre qu'un chauffeur ou domestique; est réputé faire usage du véhicule quiconque en fait fonctionner toute partie ».

Que devient alors la personne transportée devant une responsabilité qu'elle partage avec le propriétaire-conducteur? Elle n'est pas l'usager de la voiture, non plus qu'elle n'« en fait fonctionner toute partie ».

- 66 Poussons-nous le raisonnement bien loin, beaucoup trop loin? Peut-être, mais le cas n'est-il pas possible? Et alors que devient la personne transportée face à la responsabilité qu'on lui impose et à une assurance qui ne la prévoit pas?

Conglomérat et assurance

Que se passe-t-il, au niveau du portefeuille d'assurances, quand un conglomérat fait l'achat d'une entreprise nouvelle? ¹ Trois choses:

- 1° On laisse le portefeuille tel quel ou on le fait corriger.
- 2° On annule les polices et on fait intervenir l'auto-assurance et le fonds constitué par le conglomérat.
- 3° On remplace les polices par d'autres, confiées aux assureurs du groupe.

Voyons rapidement ce que cela veut dire dans la pratique:

1° Laisser les assurances telles quelles, c'est une solution négative car le conglomérat a le devoir de constater quelles normes on a suivies dans l'entreprise englobée. Si elles sont différentes de celles que l'on a déterminées pour l'ensemble du groupe, il faudra les faire modifier, à moins qu'elles ne soient meilleures ou que le prix soit plus avan-

¹ Business Insurance. January 15, 1973.

tageux. Elles pourront l'être si le courtier a trouvé mieux sur place ou si les solutions sont mieux adaptées aux besoins de l'entreprise. Peut-être aussi le dossier est-il meilleur que les résultats généraux alourdis par un ou plusieurs gros sinistres. Quoi qu'il en soit, il y a une vérification qui s'impose et, tout en ne demandant pas nécessairement l'annulation des polices en vigueur, le service central des assurances aura avantage à surveiller de près le portefeuille de la lointaine filiale. Peut-être devra-t-il recommander que l'assureur-conseil du groupe s'entende avec le courtier local pour resserrer les liens et faciliter le contrôle.

67

2° Annuler les polices existantes et faire intervenir le fonds d'auto-assurance. C'est une solution, mais pas nécessairement la meilleure. Pratiquer l'auto-assurance, même si l'on a un fonds est dangereux, dans le cas d'une centralisation de valeurs dans un petit nombre de bâtiments, dans des immeubles en matériaux combustibles ou dans des locaux où abondent les matériaux combustibles.

On a vu à Chicago, par exemple, un immeuble d'exposition s'effondrer et devenir une perte quasi-totale à cause du degré de combustion des choses qui se trouvaient à l'intérieur. Or, dans ce cas, le sinistre a coûté quelque \$100,000,000. Les exemples de destruction totale ou considérable sont nombreux. Aussi faut-il appliquer au risque d'incendie, en particulier, les mêmes règles de répartition du risque que les assureurs ont adoptées il y a bien longtemps et qui se sont révélées prudentes à l'usage. Le principe de la franchise est bon. En pratique, le montant variera suivant le risque en jeu et l'importance du fonds accumulé par le conglomerat. Certains groupes ont tendance à tout remettre à une compagnie captive, qui se tire d'affaire en se réassurant: le nombre des rétrocessionnaires variant suivant les normes ordinaires. On ne croit pas avoir tout réglé parce qu'on a ainsi confié la

garantie à un seul assureur. Souvent, on n'aura fait que rendre plus vulnérable un organisme qui est très exposé par la centralisation des risques et des valeurs, à moins qu'il n'ait passé à d'autres l'excédent de son plein. Dans le cas d'un gros sinistre, on aura rendu sans doute un bien mauvais service à la compagnie captive, à moins, encore une fois, que celle-ci se soit suffisamment mise à l'abri.

68

3° La troisième solution est, sans doute, de faire bénéficier l'entreprise englobée dans le conglomérat, des ententes faites avec les assureurs du groupe. Toutes les entreprises se prêtent à des assurances collectives — de la grantie-incendie à l'assurance automobile, en passant par les assurances de responsabilité civile, détournement de fonds, responsabilité des administrateurs, vol etc. L'avantage peut être réel au point de vue prix et conditions. L'écueil c'est la surveillance du risque, le règlement des sinistres, l'adaptation des conditions aux besoins locaux. Là également, il peut y avoir avantage à nouer des relations avec le courtier local qui apportera le contact nécessaire et l'élément humain, lequel a son intérêt là comme ailleurs. Dans ce cas également, il faudra étudier l'opportunité de franchises et de l'existence d'une compagnie captive, si les capitaux en jeu et la répartition du risque le justifient ou ne sont pas une objection . . . Il y a là deux manières d'exprimer la même idée, mais avec quelques variantes qui méritent qu'on s'y arrête.

Les hommes, ces êtres peu subtils

Une grande revue envoie à un certain nombre de gens en vue les photos de cinq secrétaires possibles, en posant la question: « Laquelle choisiriez-vous ? »

Les réponses varient beaucoup. Dans les photos, il y a le genre « femme du monde, l'étudiante sage, le style sexy, la

décontractée et la délurée ». Les P.-d.g., à qui on s'est adressé, sont au nombre de dix-sept. Or, aucun ne s'est rendu compte qu'il s'agissait de la même jeune fille, habillée différemment et qui prenait chaque fois une allure et une expression différentes.

Que penser ? L'homme est distrait ? Il conclut bien vite ? Il est peu subtil ? C'est au lecteur à décider. Mais comme la réaction des P.-d.g. est drôle au fond et peu conforme à l'homme qu'on s'attend à voir installé au haut de l'échelle dont il a gravi les échelons un à un, quoique parfois, en équilibre instable !

69

La prescription trentenaire ¹

S'applique-t-elle au cas d'un hôpital ou des médecins qui commettent une faute dans le traitement ou la cure qu'ils ont accepté de tenter ? Oui, affirme le juge Taschereau de la Cour d'Appel dans la cause de l'Hôpital Notre-Dame c. Patry, en vertu de l'article 2242 du Code Civil qui se lit ainsi :

« Toutes choses, droits et actions dont la prescription n'est pas autrement réglée par la loi, se prescrivent par trente ans . . . » Or, ajoute le juge Taschereau, le législateur, qui a eu l'occasion d'amender les articles du Code Civil à maintes reprises depuis au moins l'année 1900, n'a pas jugé à propos de modifier la jurisprudence de notre Cour sur l'application de l'article 2262 pour lui donner un sens conforme aux prétentions de Laplante et cela implique nécessairement que le législateur était satisfait de l'interprétation qui a été donnée à l'article. Cet article (2,262) prévoit qu'une action se prescrit par un an dans le cas de lésions ou de blessures corporelles « sauf les dispositions spécialement contenues dans l'article 1056; et les cas réglés par des lois spéciales. »

¹ Hôpital Notre-Dame v. Patry, Cour d'Appel n° 12140 C.S. 709,904. Recueils de Jurisprudence: Cour d'Appel. Page 579. N° de septembre 1972.

Dans le cas présent, le juge Taschereau conclut à nouveau à une prescription trentenaire.

De son côté, le juge Lajoie s'exprime ainsi au sujet du droit qu'a le mari de réclamer la somme qui aurait été payée à sa femme si elle n'était décédée:

« Les dommages accordés à l'intimé personnellement et à titre d'héritier de son épouse sont les suivants:

70

Dépenses encourues:	\$ 1,655
Perte consortium:	\$ 3,000
Préjudice esthétique:	\$ 1,500
Invalidité partielle et permanente de 35%, invalidité totale de deux ans, perte de jouissance de la vie, souffrances et douleurs:	<u>\$15,000</u>
Total:	\$21,155 »

« Laplante a soutenu dans son mémoire que les indemnités pour souffrances et perte de jouissance de la vie ne sont pas transmissibles à l'héritier et cite la décision de monsieur le juge Demers dans *Dame Comeau et autres v. Dionne*.

« Il exprime l'avis que ces recours sont propres à la victime et que seule elle peut les exercer. Or, ici, Madame Patry fut demanderesse à l'action pour réclamer des dommages qu'elle subit durant plusieurs années avant son décès. À sa mort, l'intimé reprit l'instance à titre d'héritier. Eut-elle obtenu compensation avant de mourir, il me paraît clair que l'indemnité perçue aurait fait partie de sa succession. L'intimé a réclamé et obtenu ici à titre d'héritier un dommage qui avait été subi par son auteur de son vivant et avant jugement. »

De ce qui précède, il faut conclure:

a) que la prescription trentenaire est reconnue, encore une fois, dans le cas du contrat passé entre le médecin, l'hôpital et le patient;

b) que l'héritier de la victime a droit aux indemnités qui auraient été payées à cette dernière puisque, en somme, si le montant avait été versé avant sa mort, il aurait été compris dans la succession.

De la négligence du courtier à exécuter son mandat¹

71

Un courtier accepte de remettre en vigueur des polices d'assurance-incendie. Il ne le fait pas à temps, en prétextant qu'il n'avait pas reçu les primes. Il a été négligent, en n'exécutant pas immédiatement le mandat entier. Il est donc coupable, conclut le juge Owen qui s'exprime ainsi:

« Leader Lumber took the position that Primaco accepted the mandate to see to the reinstatement of all the policies, that it failed to carry out this mandate with the care of a prudent administrator, that as a result the company did not reinstate policies, and that this caused damage to Leader Lumber amounting to \$36,041. In my opinion, the evidence is that Masson acting as agent for Leader Lumbert entered into a contract of mandate through Dubuc, manager of Primaco, whereby Primaco undertook to see to reinstatement of the fire insurance policies on the condition that it received thirty-five cheques covering arrears. Dubuc knew that the matter was urgent. In attempting to carry out the mandate in the leisurely manner in which he did, Dubuc did not exercise the care of a « bon père de famille » and as a result, three of the companies did not reinstate their policies. Leader Lumber as a consequence suffered a loss of \$35,041.

I would confirm the judgment appealed from and dismissed the present appeal with costs. »

¹ Primaco Limitée, c. Leader Lumber Co. Ltd. Appel numéro 8510. C.S. 10016. Recueils de jurisprudence, septembre 1972, p. 592.

Une fois de plus, il faut conclure que l'agent doit remplir, sans retard indu, le mandat qu'il a accepté s'il ne veut pas être tenu responsable de sa négligence.

À l'origine de la faute ¹

72 S. conduit sa voiture qui est accrochée et précipitée dans le fossé par l'automobile de Z, dont le pneu avant, refait, est défectueux. Le juge Deschênes est appelé à se prononcer sur la responsabilité ou l'absence de responsabilité de Z, qui a acheté des pneus ressemelés et qui a toute raison de croire qu'ils sont en bon état. Or, la raison de l'accident c'est justement le pneu de gauche qui, en éclatant, a fait dévier la voiture et frapper en avant celle du tiers (S). S. et Z. n'ayant commis une faute, ni l'un ni l'autre, ne peuvent être tenus responsables du dommage. Malgré toute la sympathie que l'on peut avoir pour la veuve du docteur S. on ne peut incriminer le conducteur de l'autre voiture. Il faut donc rechercher la faute ailleurs. Est-ce à dire, se demande le juge Deschêne « que l'appelant soit sans recours pour autant et que le responsable apparent doive demeurer impuni? Que non pas; car on peut fort bien concevoir que, même aujourd'hui, les recours de l'appelant, eu égard aux circonstances particulières à ce dossier, ne soient pas tous épuisés. Mais quoi qu'il en soit et malgré la sympathie que l'on puisse ressentir envers l'appelante, son appel doit être rejeté. »

À notre tour, nous nous posons une double question:

a) comment se fait-il qu'on n'ait pas fait intervenir en garantie le garage qui a refait les pneus?

b) qui paiera les frais encourus par la veuve S.? Elle-même ou l'avocat qui n'a pas pris toutes les précautions voulues avant d'engager sa cliente dans de pareils frais? Or, le jugement rendu en appel est avec dépens.

¹ Cour d'Appel.

À notre avis, une question se pose. Dans quelle mesure une faute de tactique comme celle-là peut-elle être déclarée une erreur et, par conséquent, une faute du procureur ?

LE QUEBEC D'AUJOURD'HUI — REGARDS D'UNIVERSITAIRES
chez H. M. H.-Hurtubise, Montréal

De ce livre, écrit en collaboration sous la direction de Jean-Paul Migué, je ne veux retenir que deux chapitres. La préface de Fernand Dumont et le texte que Bernard Bonin consacre à la firme plurinationale. Dumont émet un vœu tout en limitant de ce fait la portée véritable du livre qu'il présente: « Les études rassemblées dans cet ouvrage impliquent-elles vraiment la problématique d'ensemble de la société québécoise que j'ai spontanément suggérée ? Il y a sans doute quelque arbitraire dans mes notations de lecture. D'autres lecteurs, et souhaitons qu'ils soient nombreux, composeront à leur tour leur propre paysage d'ensemble. » On reconnaît bien là l'honnêteté intellectuelle dont fait montre cet excellent sociologue. Quant à Bernard Bonin, il reprend ici, à l'usage de la province de Québec, la question de la firme plurinationale. Dans le cadre de notre province, celle-ci ne prend pas un aspect particulier. Elle est ce qu'elle est partout, c'est-à-dire un petit univers qui dépasse les bornes territoriales, qu'inspire le siège social et qui se place résolument au-dessus des intérêts particuliers du lieu où elle s'est installée. C'est ainsi que, tout en rendant service aux gens qu'elle emploie, l'entreprise a souvent une politique d'action qui tient compte d'abord des directives venues de l'extérieur. A tel point qu'on peut imaginer un blocage ou une répartition des marchés correspondant non aux besoins de l'entreprise locale, mais à la politique d'ensemble du conglomérat dont il fait partie. Il est intéressant de lire comment le professeur Bonin en décrit les faiblesses, après avoir indiqué les avantages sous le titre **Harmonies et Tensions**: « Si nous n'insistons pas davantage, écrit-il, sur les gains résultant d'investissements étrangers, ce n'est pas dans le but d'en minimiser l'importance (les réalisations des firmes étrangères au Canada sont en effet impressionnantes), mais plutôt parce qu'ils ont été mieux analysés et sont donc mieux connus. Il faut faire remarquer cependant que l'obtention de ces gains au moyen de l'importation de facteurs de production comporte certains coûts. Si l'importation de personnel appartenant à la haute direction de la société mère fournit des inputs de qualité supérieure sur le plan administratif, il peut arriver que, compte tenu de ces importations, on devienne dans le pays d'accueil moins enclin à développer ces mêmes talents. Si les entrées de capitaux augmentent les épargnes globales, elles peuvent aussi inciter le pays d'accueil à retarder la mise en place d'un véritable marché financier. Si la société-mère peut accepter de mettre ses techniques à la disposition de la filiale, le pays d'accueil sera moins tenté de faire ses propres efforts de recherche qui lui permettraient peut-être de battre la marche plutôt que de se contenter de la suivre. »

Le manque d'espace nous force à signaler ce livre sans l'étudier davantage. Mentionnons à son sujet, cette phrase empruntée aux anglophones: « **It is food for thought** ». S'il fait réfléchir et s'il pousse d'autres chercheurs à d'autres études, le vœu de Monsieur Fernand Dumont se trouvera réalisé.

Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU
de la Société Royale du Canada

6 février

74

Ce matin, G.B.P. et moi avons assisté à la messe dans une église desservie par les Franciscains, sur les hauteurs de Cimiez. J'y étais allé en curieux quelques jours plus tôt; je voulais faire admirer à Germaine le très bel autel qu'on trouve dans l'église et, au centre, la statue polychrome de la Vierge, qui, seule, est éclairée une fois le service fini. Quelle messe pieuse nous avons eue ! Et comme ces disciples de Saint-François m'ont paru différents de ceux que nous connaissions jusqu'ici ! Question de recrutement et de formation, sans doute ! Les nôtres m'ont toujours paru un peu frustes, bons sans doute, aimant les gens et les bêtes, mais ayant dans leurs relations avec leurs ouailles une certaine rudesse et non cette finesse et cette culture que nous avons constatée ce matin chez ceux que nous avons entendus.

Les Franciscains sont à Cimiez depuis le seizième siècle, moment où ils occupèrent un ancien couvent des Bénédictins. Le monastère et le jardin des moines ont été achetés et restaurés par la ville à l'aide de la taxe de séjour, note une petite plaque fixée sur le mur à l'entrée. Cela me réconcilie avec cet impôt, léger il est vrai, mais dont on frappe le visiteur. Il me semblait un peu sot de demander une somme, même petite, à celui qui fait vivre hôteliers, restaurateurs, pêcheurs, marchands de fleurs, de tabac et d'aliments, chauffeurs de taxi à l'accent savoureux, guides, détaillants de toutes espèces, pompistes et autre menu peuple qui, pour exister, ont besoin du touriste. Nice, comme Sainte-Adèle, vit des gens de l'extérieur venus demander, de bien loin parfois, à l'un un soleil chaud et à l'autre de la neige, un ciel sans nuage et un froid sec. L'un et l'autre désirs ne se réalisent pas toujours ainsi que l'avait souhaité le voyageur. Depuis que nous sommes arrivés, en effet, il y a autant de pluie que de temps couvert. Seules quelques journées, comme celles d'hier et d'aujourd'hui, nous ont permis de comprendre pourquoi la réputation de Nice était si grande auprès des Anglo-Saxons et des Russes du siècle dernier. Dans la ville, il y a des églises orthodoxes, luthériennes, épiscopaliennes et anglicanes, ce qui indique le

MUNICH REINSURANCE COMPANY

THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

Réassurance sur la vie



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.

55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587



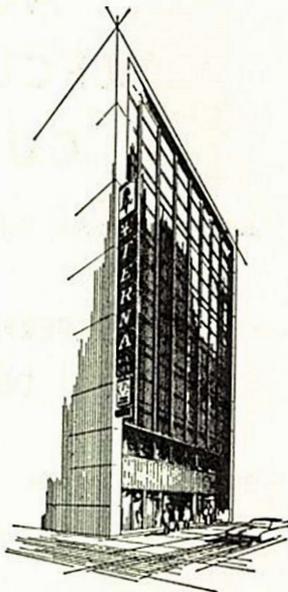
ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social : 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre de "Groupe Prêt et Revenu"



Hommages de

PEPIN, RIOPEL & BARRETTE

Avocats

**SUITE 1620
360, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL 126**

Tél. 845-6235

**AGENTS DE
RÉCLAMATIONS
CURTIS INC.**

Jules Guillemette, A.R.A.

— Gilles Lalonde, A.R.A.

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél.: 844-3021

MONTRÉAL

bep

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés :

CANADIAN INTERNATIONAL REINSURANCE BROKERS LTD.
TORONTO, ONT.

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

275, RUE SAINT-JACQUES • MONTRÉAL 126 • TÉL. 288-1132



**À VOTRE SERVICE
DANS
LE GROUPE
DE POINTE**

- INCENDIE
- VOL COMMERCIAL
- RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
- AUTOMOBILES
- RESPONSABILITÉ PATRONALE
- ASSURANCES COMBINÉES
- VOL RÉSIDENTIEL
- CAUTIONNEMENT
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



Société NATIONALE d'Assurances

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 - Tél. : 844-2050

L'avenir
commence
aujourd'hui.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

une mutuelle ... qui vous appartient



**la laurentienne,
compagnie mutuelle d'assurance**

**la paix, compagnie d'assurances
générales du canada**

**la protection universelle,
compagnie d'assurances**

le groupe La Laurentienne

l'assurance sous tous ses angles

L'édition de 1971

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON
du Barreau de Montréal

PRIX : \$9.75

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 55 rue York

Toronto 116, Canada

**L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE
du Groupe**

“Guardian Royal Exchange”

EST APPRÉCIÉE PAR SES COURTIER ET SES ASSURÉS

**Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•
Succursale de Montréal

ÉDIFICE GUARDIAN

240, rue St-Jacques, Montréal 126

**R. BLANCHETTE
Directeur**

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ
DU CANADA**

**ACCIDENT
CAUTIONNEMENT
INCENDIE
TRANSPORT
MULTI-RISQUES**

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

- -

MONTRÉAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez
votre médecin ou avocat"*

goût tenace des Anglo-Saxons pour ces lieux si différents de leurs îles pluvieuses et embrumées. Récemment, on a construit un temple Mormon sur la colline et, dans Cimiez, il y a des traces nombreuses de l'envahissement pacifique auquel les Anglais se livraient tous les hivers à l'époque de la Reine Victoria. Un grand hôtel porte le nom de *Régina* même si, depuis, on l'a transformé en maison de rapport. On a donné le nom de deux rues pas très loin de là, à son fils, qui devait être Edouard VII, quand il remplaça l'aïeule, morte à la tâche; fils paillard et barbu comme Henri IV. Tous deux étaient friands de femmes. C'est peut-être à Paris, à Nice et à Monte-Carlo qu'Edouard (Bertie comme on l'appelait en famille) le montra davantage sous le nom d'emprunt du Baron Renfrew, je crois. Par respect pour la mémoire du souverain, si on a donné à une rue le nom du Prince de Galles et à une autre celui d'Édouard VII, on s'est gardé de rappeler les frasques de l'héritier du trône britannique. Il y a également un cul-de-sac (rue sans débouché comme on dit dans notre prude ville) et une rue qui s'appellent Elizabeth. On les a nommés ainsi sans doute en souvenir de l'une ou de l'autre des souveraines britanniques et non en l'honneur de *Lizzie*, femme de Richard Burton, aux aventures plus bruyantes que celles de la première Elizabeth, dont la postérité a retenu le règne plus que la carrière amoureuse.



Après un déjeuner un peu bousculé par l'afflux des clients venus assister à un nouveau défilé du carnaval, je suis allé dans le vieux Nice aux rues étroites et odoriférantes, dont l'histoire remonte loin derrière. Une infirme diserte, assez désagréable et parlant à la vitesse d'une mitrailleuse, nous a fait visiter le palais Lascaris¹ et ces deux chapelles des pénitents blancs et noirs, qui font partie du circuit. Quels extraordinaires souvenirs il y a dans ces vieux murs, restaurés à travers les siècles et où subsiste une influence italienne, venue de Gênes ou de Rome. Ils gardent la grâce et la simplicité d'ornementation de leur

¹ Les Lascaris sont une grande famille d'origine byzantine, dont une des filles mariée au comte de Vintimille est à l'origine de la maison des Lascaris établie dans le comté de Nice (Larousse). En Nouvelle-France, il y a longtemps, un Sulpicien du nom de François-Saturin Lascaris d'Urfé, eut maille à partir avec le gouverneur Frontenac. Sans l'entendre, un jour, celui-ci l'expulsa de son cabinet. Il s'en plaignit à Colbert, dont le fils avait épousé une de ses cousines. D'après Armand Yon, l'incident a contribué au rappel de Frontenac. Missionnaire chez les Iroquois, M. Lascaris devint plus tard curé de Saint-Louis du Bout de l'île (Dictionnaire Biographique du Canada, Vol. II, Les Presses de l'Université Laval, pp. 364-365). Le Sulpicien était apparenté aux Savoie-Lascaris, note aussi l'abbé Yon.

origine, mais aussi la crasse séculaire dont on ne les débarrassera sans doute jamais complètement. J'ai vu le surlendemain qu'on donnait parfois des conférences au palais Lascaris. Ainsi, *Nice-Matin* rapporte l'étude, présentée par un moniteur de la faculté de droit, sur le droit de mer et la piraterie le long des côtes de Nice. Je regrette de ne l'avoir pas su. Le droit de mer, a noté le conférencier, c'était un « péage de 2% perçu ad valorem, sur les marchandises transportées par des bâtiments de moins de 200 tonneaux, qui traversaient la France maritime située entre deux lignes imaginaires, partant, l'une de l'embouchure du Paillon, l'autre du Cap Malalingua (approximativement l'actuel Cap Ferrat). Aucune limite n'était assignée quant à la hauteur de ce couloir, si bien qu'un navire pouvait même être appréhendé à cent milles de la côte. »

Puis, le conférencier souligne « l'étrangeté de cette mesure fiscale qui eut cours pendant plus de trois cents ans ».



Au cours de la visite, j'ai constaté cette différence qui existait entre les pénitents blancs et noirs, dont le recrutement se faisait dans un cas, au niveau de la bourgeoisie et du peuple et, dans l'autre, parmi la noblesse, les gens de robe et ceux de l'université.

Je suis retourné dans le quartier, le dimanche suivant, ce qui m'a permis d'assister à la messe dans la chapelle des pénitents noirs. Il s'y trouve une extraordinaire profusion de pilastres, d'ors, d'ornements d'église somptueux, qui seraient presque une injure à la pauvreté des gens d'alentour, si les pénitents noirs n'avaient leur clinique pas très loin de là et s'ils ne gardaient avec les pauvres et les malades le contact direct qu'a voulu saint Vincent de Paul, à une époque où la richesse des uns était aussi scandaleuse que la pauvreté des autres.



Dans un livre récent de Pierre Gaxotte, j'ai lu un bien charmant divertissement. L'auteur imagine le Huron de Voltaire revenant à Paris, nouvel Ingénu à qui un puits de pétrole découvert sur les terres de ses ancêtres, déménagés aux États-Unis, a apporté la fortune. Il a le désir de faire la connaissance de Jean-Paul Sartre lequel, dit-il, est avec Brigitte Bardot et le Général de Gaulle, le représentant le plus connu de la France à Oklahoma. Le Huron va à Montmartre où le philosophe triste lui dit ceci à propos de Sartre :

« Pour ne pas devenir un objet de musée, Monsieur Sartre essaie présentement de recoudre les lambeaux de sa renommée en écrivant des articles séditieux, qui sont peu lus et en organisant de petites émeutes qui sombrent dans la banalité. Moi seul ici représente la fameuse tradition et puisque vous possédez du pétrole qui se change facilement en monnaie appréciée, je suis prêt à vous enseigner l'ensoi, le pour-soi, l'acte libre et le néant d'être. »

Et le Huron réplique:

« Je regrette que les nouvelles de Monsieur Sartre mettent si longtemps à parvenir à Oklahoma. Je désirais savoir comment il est fait: je me contenterai de sa photographie. Néanmoins, c'est pour moi un coup très rude d'apprendre qu'il a été détrôné par Monsieur Marcuse, qui nous est venu d'Allemagne porteur de plusieurs systèmes philosophiques, dont aucun n'a réussi. Après avoir vécu dans l'obscurité, il imagina enfin la société de consommation, la révolution des jeunes et gagna tout à coup beaucoup de dollars, sans prévoir que cette maudite société lui en retiendrait une grande partie sous forme d'impôts et de taxes. Aussi ces dernières années furent-elles assombries par ses démêlés avec le Fisc. J'espère que Monsieur Sartre est mieux informé et plus prévoyant. »

77

Dans ce petit livre écrit dans la joie, l'auteur se défoule. Il dit tout ce qui, dans la vie actuelle, l'amuse, l'irrite ou lui semble un peu fou, farfelu ou *dingue*. Et c'est cela qui est charmant, même si certains lecteurs feront la petite bouche sur ce qui n'est rien d'autre qu'un divertissement pour un vieil homme qu'amusement ou agacent les manières de faire ou de penser de certains de ses contemporains : de Sartre, qui essaie de se ramener à la surface et de Marcuse qui a des ennuis avec le fisc, au curé de Saint-Germain-des-Près qui remplace son autel « par une table de cuisine et un drap pour être face à ses ouailles, au lieu de s'incliner vers Jérusalem et la Terre Sainte ».

7 février

Samedi, nous sommes retournés à l'Alliance Française où on annonçait une conférence sur les Îles de la Grèce. Un vieux monsieur bien intentionné nous a lu un texte banal sur le pays, écrit après un voyage fait il y a quelques années. Présenté à ses petits-enfants indulgents et aimant leur grand-père, l'effet aurait sans doute été excellent. À des étrangers à la famille, il parut ennuyeux, tout en convenant assez bien à la salle poussiéreuse où il était donné. Là où les choses se gâtèrent et le spectacle devint du plus haut comique, c'est quand on attaqua les diapositives. Manié par une dame aussi sourde que le con-

férencier, l'appareil nous donna un de ces spectacles comme en affectionnaient les premiers cinéastes surréalistes. Le conférencier annonçait et analysait un temple à colonnes et à pilastres et l'on nous montrait un mur qui n'avait de charme que par la coloration de ses vieilles pierres; une splendide statue de Junon ou de quelque autre divinité prenait la forme d'un éphèbe bien armé pour les combats de la vie. Et cela a duré jusqu'à la fin : véritable dialogue de sourds, au cours duquel j'ai ri, à ma grande honte dois-je l'avouer, au point d'en pleurer. Heureusement, le conférencier n'avait pas l'air de se rendre compte de ce qui se passait, pas plus que la vieille dame qui donnait les transparents avec ordre et régularité. Ça aurait été bien déplaisant, si chacun n'avait pris la chose en bonne part.

Si tous les spectacles de la société valent celui-là et celui que j'y ai vu quelques jours auparavant, je crains fort que l'Alliance Française de Nice n'aille rejoindre bientôt les vestiges phocéens, romains ou d'une époque plus récente, mais sans laisser les mêmes souvenirs de grâce souriante.



Nice-Matin nous renseigne sur les conférences du jour. Ainsi, dans l'après-midi de vendredi, je suis allé entendre un Dominicain. Il nous a parlé d'un schisme du quinzième siècle qui a opposé trois papes dans l'Église. Parmi eux, il y avait Jean XXIII, que le nôtre a remplacé, des siècles plus tard, avec sa bonhomie, son sens de l'humain et son extraordinaire dynamisme.

Je suis bien loin du carnaval et du temps présent ! Eh oui ! Je suis ainsi fait que ce qui m'attire à Nice ce ne sont pas les défilés et la joie de la foule, autant que la possibilité à une heure de la journée de m'isoler du bruit et, au besoin, de revenir très loin en arrière pour me préoccuper de ce qu'a été la vie d'autrefois.

Le Père a montré les difficultés du milieu catholique avec ces trois Papes, les intrigues des pays qui, directement, voulaient intervenir dans les tractations précédant l'élection, le peuple qui voulait un Italien et non un « maudit Français », a dit le conférencier (serait-il venu au Canada pour y prendre cette expression de chez nous ?). Soudain, après plus de quarante ans, les trois Papes acceptent de démissionner pour qu'on puisse revenir à une situation normale. De tout cela, il faut se rappeler que la religion est une grande et belle chose, qui résiste à tout, même aux erreurs et aux intrigues du milieu, a dit le Dominicain.

Et vous êtes en vacances, me dira-t-on ! Mais oui. Pendant qu'elles durent, j'aime me retremper dans la vie de l'esprit, même si dehors on s'efforce de créer l'ambiance carnavalesque, en ce moment.



Les Gustave Lanctot sont à Nice. Nous irons déjeuner avec eux, soit dans un petit restaurant qui se trouve en face de la mer, du côté du Quai des États-Unis, soit au *Manoir Normand*, qui donne sur la rue de France, encombrée par une circulation intense. Suivant ses habitudes, Germaine fera du lèche-carreaux au retour, avec un plaisir évident, elle, qui, à chaque voyage, se propose de ne rien acheter.

79

J'aime les Lanctot pour leur gentillesse et leur culture. Au cours d'une longue vie active et fructueuse, lui a appris beaucoup de choses au contact des vieux documents et de l'histoire. Sa femme également a connu beaucoup de gens. Elle reçoit très bien et elle a des souvenirs qui gagneraient à être notés, comme devraient le faire ces femmes qui ont l'esprit assez vif pour voir les défauts, les travers et les qualités de leurs contemporains. Elles auraient ainsi la matière d'une relation vivante et documentée de leur époque.

Je vais soumettre à Marie Lanctot un texte que je voudrais faire paraître, comme je l'ai écrit précédemment. C'est une chronique de ma famille, qui s'étendra de 1867, date de la naissance de mon père à 1961, moment de son décès. J'espère ainsi montrer ce que fut un milieu bourgeois, le nôtre, pendant près d'un siècle. Auparavant, j'aimerais qu'on me dise si le livre peut passer la rampe ou s'il contient trop d'anecdotes ou de détails familiaux pour intéresser le lecteur de l'extérieur. À mon avis, nos écrivains ont tendance à croire que le Canada français se limite au milieu rural et ouvrier. Peut-être mon livre apportera-t-il d'autres éléments pour reconstituer la vie de gens qui partis du travail manuel (mon grand-père était ouvrier) atteignent un autre niveau où l'effort est non moins grand, s'il procède du cerveau plus que des mains. Il n'y a pas là pure prétention ou satisfaction de caste, mais reconnaissance d'un fait social.

Pour l'instant, je relis le texte, je le corrige et je supprime tout ce qui me paraît être d'un intérêt trop limité.



Avant de partir, j'ai lu à Montréal un article écrit par un prêtre ouvrier, ami de mes fils. À la demande de son évêque, il est devenu laveur d'autos d'abord, puis mécanicien dans une grande usine. Après quelques années, il a résumé ses impressions. Elles sont très mauvaises, cela va s'en dire. Il est ulcéré d'avoir été un simple robot devant une chaîne où, sans arrêt, passent des pièces qu'il faut fixer, toujours de la même manière, avec les mêmes gestes, sans faire appel à rien d'autre qu'à une certaine dextérité venue de l'habitude. Il décrit son abaissement, son dégoût devant son travail, la monotonie de ses gestes, les abus du patron qui s'oppose au syndicalisme même s'il a accepté un syndicat de boutique et qui renvoie ceux qu'il veut bien, au moment où la production ralentit.

Un mois ou deux après, je retrouve le même dégoût exprimé par un collaborateur de *l'Express* et par un autre du *Figaro*, à la suite d'une double enquête faite en milieux ouvriers. De son côté, un collaborateur de *Match* mentionne l'effort que l'on fait en ce moment chez Renault au Mans et en Suède pour essayer de briser la chaîne ou tout au moins pour l'utiliser différemment, en faisant intervenir l'esprit d'équipe. On espère de cette manière secouer le terrible ennui qui se dégage d'un travail monotone et qui enlève toute initiative à l'ouvrier, devenu un simple robot.

Il est facile de comprendre qu'un homme intelligent, instruit, puisse réagir ainsi devant sa tâche. Mais qu'y faire ? Il ne semble pas qu'on puisse parvenir à améliorer les choses par la diminution des heures, par l'amélioration des conditions de travail, par l'hygiène. Déjà, on a fait beaucoup, mais que peut-on contre l'uniformité lassante du travail ? Le recyclage peut-être ou une meilleure étude de la chaîne pour qu'elle tienne compte davantage de l'homme ? Mais il faudrait que l'intéressé collabore ou s'y prête. Ce fut le cas du Père, qui n'en a rien tiré d'autre qu'un renvoi.

Il sera intéressant de voir ce que le Père apportera comme solution au problème. Il nous doit un nouvel article car, dans un pareil débat quand on est prêtre, il ne suffit pas de critiquer une situation; il faut essayer d'indiquer les mesures qui peuvent la corriger, tout en se rappelant que la monotonie est propre à la grande industrie aussi bien de ce côté du rideau de fer que de l'autre.

On souhaiterait aussi que, parmi les prêtres qui fustigent le capitalisme, certains aient le courage de critiquer le syndicalisme dans ses

abus. Il faudrait que certains d'entre eux, (comme le Père Dion l'a fait à certains moments) réagissent à l'occasion et crient: « Attention, casse-cou », quand les syndicats vont assez loin pour mettre l'économie en danger ou pour l'alourdir terriblement par des exigences presque intolérables, qui sont de véritables abus de pouvoir. C'est ainsi que je conçois le rôle du prêtre dans ce domaine particulier. Il doit protester contre des attitudes inacceptables de part ou d'autre, en montrant ainsi sa liberté d'esprit. Mais en le faisant, ne se placera-t-il pas dans une position presque intenable? C'est cela qui rend si difficile la situation du prêtre-ouvrier. S'il veut être humain — et c'est son premier devoir — il risque d'être d'une partialité incompatible avec sa qualité de pasteur. D'un autre côté, il ne peut pas ne pas se préoccuper de la misère des gens. Mais le climat créé actuellement par les syndicats peut-il dans l'ensemble être ainsi qualifié?

81

En ce moment, au Québec, les syndicats orientent leurs gens vers le socialisme intégral, tout au moins dans leurs déclarations officielles. Que cela donnera-t-il aux prochaines élections? Auront-ils sur leurs membres assez d'emprise pour lutter contre la machine électorale? Il sera intéressant de suivre la campagne car jusqu'ici le poids électoral des syndiqués a été assez mince.



16 février

Vu aujourd'hui, 16 février, un rosier en fleurs dans la montagne, à l'arrière de Nice. À midi, face au soleil, à Peillon, en Haute-Provence, nous avons déjeuné sur la terrasse, avec devant nous la profonde vallée du Paillon. Cela nous a semblé merveilleux, à nous gens de pays froid où la neige règne en maître jusqu'en avril. Ce n'est guère avant que, timidement, les crocus et les perce-neige font une première apparition. Vive donc la Côte d'Azur et cet arrière-pays où il fait bon être avec des amis charmants. Ils nous ont amenés dans ce village de Peillon, aux vieilles pierres. Chose curieuse, pour un aussi petit patelin, on y trouve une chapelle des pénitents blancs, avec sur l'autel une piéta polychrome et, aux murs, des fresques qui célèbrent la vie du Christ.

Après déjeuner, nous sommes revenus par le chemin des écoliers, conduits dans une Simca, à l'appétit d'oiseau, par un homme aimable, dont le fils a été un de mes élèves aux H. E. C. de Montréal. Venu au Canada, il y est resté et y a fait souche. Tous les ans, son père (ancien

notaire) vient le voir pendant quelques mois, puis il retourne à Villefranche. Il y habite un appartement qui surplombe la rade où débarquèrent un jour François 1^{er}, Charles-Quint et le Pape Paul III, venus signer une trêve. Depuis le XX^e siècle, le village est un lieu de tourisme où l'on mange la bouillabaisse et la soupe aux poissons, apportés par les pêcheurs dont les barques, l'été, occupent une partie de l'arrière-rade, avec des bateaux de plaisance de toutes tailles, tandis que la rade elle-même abrite des navires de guerre.

82

Que cette Côte d'Azur est plaisante avec ses petits ports et ses gens à l'accent chantant, ses ruines qui vont de l'époque phocéenne à la nôtre, en passant par la romaine avec ses thermes, ses colonnades, ses temples à la gloire de la paix romaine; tel ce Trophée des Alpes, à La Turbie, devant qui passait la via Giulia conduisant de Gênes à Cimiez, à une époque où l'on dédaignait la côte. Aujourd'hui, de la Haute-Corniche, nous avons vu le Trophée, nettoyé des brumes qui le cache trop souvent.

Et puis, à Eze, en revenant nous avons bu le coup de l'étrier, avant de nous remettre en selle sur la 15 C.V. de notre ami. Que l'amitié est agréable dans ce cadre et sous ce soleil triomphant.



De chaque côté des Arcades, avant la place Masséna à Nice, on a posé deux plaques commémoratives pour rappeler le souvenir de deux Niçois qui, en 1944, ont été arrêtés par les Allemands, puis pendus, et dont le corps a été exposé tout le jour, pour l'exemple. Quel moment atroce ce fut, m'a dit une Parisienne qui, à l'époque, était près de Nice.

Dans le texte, on a eu bien soin de ne pas mentionner l'Allemagne ou les Allemands, ennemis héréditaires. On a dit simplement: « Pour rappeler l'opresseur hitlérien ». Comme a dû être terrible cette époque de la vie en France, sous la botte d'un envahisseur implacable. Mais comme ont eu raison ceux qui, malgré cela, ont tenu après la guerre à oublier et à ne retenir que la nécessité d'unir les deux pays en un effort économique commun et de remplacer les vieilles haines par une collaboration qui est la condition essentielle de la paix en Europe. Et c'est ainsi qu'est né le Marché Commun, champ clos où la concurrence a remplacé les luttes sanglantes des armées. C'est cela qu'évoquent ces plaques commémoratives qui invitent non à la haine de l'Allemagne, mais du régime hitlérien, plus effroyable que tout, si ce n'est le régime stalinien.

Celui-là, il n'est rappelé nulle part ici, car seuls la Russie et les gens derrière le rideau de fer en ont terriblement souffert. Et la Russie est bien loin.



La vie tient parfois du roman. Un jour, pour rendre service, une aimable veuve accepte d'accueillir chez elle une jeune Française venue à Montréal pour prendre part à un concours international de piano. Le père de la pianiste vient assister à l'épreuve, fait la connaissance de la jeune femme, s'en éprend, lui demande sa main et l'invite dans son pays pour connaître son milieu, sa famille. Il l'épouse et leur vie est transformée. N'est-ce pas presque un conte de fée dans un temps où n'ont de chance d'intéresser que l'humour noir ou les aventures pénibles, dures ou atroces des êtres humains ? Cela s'est passé en plein vingtième siècle. N'est-ce pas charmant ?

83

C'est chez eux que nous allons goûter tout à l'heure.

Voici une autre histoire qui est d'un autre temps. Un jour un homme plus très jeune passe à cheval dans un *rang* du côté de Berthier, il aperçoit une jeune fille bien jolie. Il revient, se fait présenter, demande sa main, convainc les parents, l'envoie au couvent parce qu'elle est jeune et, plus tard, l'épouse. Histoire d'autrefois, dira-t-on. Eh oui ! mais assez jolie, même si elle est d'une époque révolue. Elle rejoint l'autre par sa fraîcheur et par l'inattendu.

Et cette autre: il y a soixante ans ou à peu près, un officier de marine fait escale sur la côte nord du golfe Saint-Laurent pour permettre à son bateau de faire son plein d'eau potable. Il rencontre la fille d'un surintendant de chasse et de pêche qui habite près de là; il en devient amoureux, obtient sa main, l'envoie en Belgique chez sa mère pour qu'elle puisse s'instruire davantage, puis l'épouse.

Qu'on est loin de ce dernier livre d'Henri Troyat et de son histoire saumâtre de deux hommes et d'une femme, qui alternent de l'un à l'autre et, à l'occasion, se livrent entre eux à des exercices normalisés chez nous par une Chambre complaisante.



Entendu, hier soir, à la télévision, Monsieur Chaban-Delmas, venu se justifier des accusations que l'on a portées contre lui au sujet de ses impôts. Très simplement, il a dit à peu près ceci: « Voilà ce que je

possède et voilà l'impôt sur le revenu que je dois payer. Je trouve lamentable que, dans une société comme la nôtre, on m'attaque de cette manière et qu'on me force à étaler devant tout le pays mes affaires personnelles. Je le fais, cependant, car je crois qu'un homme politique ne doit rien cacher quand les attaques atteignent ce point d'âpreté. Je déplore, cependant, que la liberté de parole puisse permettre de pareils coups assenés à un homme en place. Malgré cela, je reste fidèle à la liberté de la presse parce qu'un régime de contrainte est toujours pire dans ses résultats lointains ».

84 Monsieur Chaban-Delmas n'est pas éloquent. Il n'a pas l'élégance d'expression de son collègue Giscard d'Estaing, non plus que la facilité d'esquiver les difficultés en répondant à côté de la question. À l'entendre, on avait l'impression d'une grande sincérité. Il faut dire qu'il jouait sa carrière et l'avenir de son parti. Qu'on en accuse le chef de frauder le fisc, de ne pas payer l'impôt comme il le devrait, est grave dans un pays démocratique où chacun est censé être traité de la même manière, avec une égale équité; ce qui est exact en théorie tout au moins.

Il sera intéressant de voir comment réagiront le *Canard Enchaîné*, qui a déclenché l'attaque, et *l'Express* qui a suivi avec d'autant plus de plaisir que son directeur a été battu à plate couture dans la circonscription de Monsieur Chaban-Delmas, à Bordeaux, il n'y a pas si longtemps.



L'autre jour, nous sommes allés au marché aux fleurs. Quelle merveille pour nous, gens du nord, que de voir, en février, ces bottes de fleurs qui, au Canada, viennent à partir de juin et de juillet. Dans les parcs, les plantes ont poussé étonnamment sous l'effet de la pluie chaude et du soleil qui, depuis deux jours, brille sans arrêt. Ce n'est pas l'astre d'hiver qui éclaire mais ne réchauffe pas, suivant le mot d'André Maurois, mais un soleil vif qui, hier, à Peillon, rougissait les visages pâles que nous offrions à ses rayons.



Chez des amis qui habitent Cimiez, j'ai revu hier un condisciple de l'École Robert, où mon frère et moi allions avant d'entrer au collège Sainte-Marie. Quelle curieuse coïncidence que de se retrouver ainsi soixante ans plus tard, à trois mille milles de distance. Il est chimiste. Et c'est ce qui lui a permis d'entrer au Conseil National des Recherches

à Ottawa, après avoir enseigné cinq ans à l'Université Laval. Il l'a quittée comme bien d'autres, à une époque où Duplessis aidant, l'atmosphère et les conditions de travail étaient difficilement tolérables pour les intellectuels. À Ottawa, il avait son laboratoire. Il a aimé y vivre, semble-t-il. Mais quand il a atteint l'âge de soixante-cinq ans, le couperet est tombé pour lui comme pour tous les autres. Ce fut la retraite forcée. Ici, à Nice, il vient passer six mois chaque année. Son violon d'Ingres est la musique. Son violoncelle lui a permis de gagner ses cours quand il était jeune, il l'aide à occuper ses loisirs maintenant qu'il a atteint la vieillesse. Je lui rappelais ce qu'était la flûte dans la vie de Georges Duhamel: la musique consolatrice, comme il l'a écrit. C'est aussi sa conviction. Elle crée en moi, ai-je-dit, une euphorie dont j'ai également besoin périodiquement. Il a paru étonné quand je lui ai dit que souvent j'avais recours à un disque pour mettre les rouages de mon cerveau en mouvement. La musique agit sur lui comme une drogue qui le conditionnerait ou en entraînerait l'effervescence selon les jours.

Quand j'ai su qu'il avait été au Conseil National des Recherches, je lui ai parlé de mon collègue devenu prix Nobel récemment. À titre de président de la Société Royale du Canada, il nous a fait, un jour, un très long discours consacré à l'analyse spectrale de la molécule CH^2 . Je me souviens comme j'étais littéralement assommé par cet exposé de près d'une heure. Malgré tout, j'étais allé lui serrer la main, tout en lui disant que nous l'inviterions à venir parler aux membres de deux sections réunies, s'il voulait bien nous exposer la vie sexuelle de la molécule CH^2 . Comme il a le sens de l'humour, il a ri, mais les deux dames qui étaient avec lui n'avaient pas l'air bien contentes. Elles n'admettaient pas qu'on pût plaisanter à l'occasion d'une conférence savante, mais ennuyeuse comme un pensum ou comme un jour de pluie sur la Côte d'Azur.

Or, ce matin, dix-septième jour de février, il pleut, l'hiver reprenant ses droits, après trois fois vingt-quatre heures de beau temps.



À ce condisciple de l'école Robert, retrouvé un demi-siècle plus tard, parmi les fleurs et les palmiers, je rappelais Mademoiselle Georgette qui nous a enseigné à tous. Vers 1922, je l'ai retrouvée à Paris, remariée à un architecte français du nom de Veysières, qui avait reconstruit Arras après la guerre de 1914-18. Elle fut charmante pour moi, m'invitant à plusieurs reprises dans son groupe d'amis, gens

divorcés et remariés plus ou moins officiellement, mais aimables et menant une vie bourgeoise et relativement calme. Je me rappelle comme j'en étais un peu surpris dans ma candeur naïve de jeune homme, connaissant plus les jeux de la comptabilité que ceux de l'amour et du hasard.

86 C'était durant les années folles qui ont suivi la fin de la *grande guerre*, cet effroyable carnage qui avait laissé aux survivants un grand besoin de s'amuser. Que de *dancings* étaient ainsi nés: salles de danse où l'on se précipitait pour s'étourdir à la cadence alanguie ou précipitée d'un tango. Récemment, à propos de l'époque, Monsieur Wladimir d'Ormesson rappelait dans ses propos de la *Revue des Deux Mondes*, le goût des gens pour les opérettes, dont Maurice Chevalier était l'une des vedettes. Parmi elles, il y avait *Dédé* et *Pas sur la Bouche*. De son côté, ma femme évoquait hier devant nos amis Lanctot qui habitaient alors Ottawa, l'époque où sa sœur Suzanne entendait ses élèves, au couvent de la rue Gloucester, fredonner des airs tirés de certaines opérettes assez légères qu'elle-même avait chantées chez ses parents avec des amis réunis autour du piano. Aux passages un peu lestes, avec une lueur amusée dans les yeux, ses élèves feignaient d'avoir oublié les mots. Quelle pitié que Suzanne soit morte si tôt ! Quel excellent pédagogue elle était et avec quelle ouverture d'esprit sur le présent, elle contribuait à former ses filles.



Pour finir la soirée, je suis retourné au Théâtre de Nice où l'on rappelait le souvenir de Paul Valéry. On a lu des pensées et des textes du grand écrivain qui a vécu à Nice et sur la Côte. Pourquoi faut-il que l'on prenne un air triste, inspiré, pour présenter l'œuvre d'un homme qui, paraît-il, aimait la vie et, à certains moments, était gai, enjoué, plein de fantaisie. Je pense qu'il n'aurait pas aimé qu'on traitât ainsi ses textes, pas plus qu'il n'aurait apprécié ce fond musical qui en accompagnait la lecture. Mais comme cette grande salle si sobre convenait bien à une prose parfois hermétique, mais toujours dépouillée de l'inutile accessoire.



18 février

En arpentant la Promenade des Anglais, je me demandais si j'avais raison d'affirmer qu'Augustin-Norbert Morin avait été, en politique, non un chef, mais un brillant second, un homme plus à l'aise avec les

idées qu'avec les hommes. Je crois que oui. Avec Louis-Joseph Papineau, il a collaboré fort bien. C'est lui qui a donné au mouvement et à ses idées la forme voulue, mais, par contre, mis en face de Parent et du haut clergé à Québec à la veille de l'Insurrection, il ne put qu'ancrer davantage dans leurs idées les partisans de la non-intervention. Dans le journalisme, il eut des idées et une œuvre mais il ne put tenir longtemps le journal qu'il avait fondé. Même s'il en fut le rédacteur pendant dix ans, il dut laisser à d'autres le soin de le faire vivre. Par la suite, en politique, il fut un excellent collaborateur de LaFontaine et plus tard, de Hincks et d'Allan MacNab. Mais ce n'est que comme intellectuel et juriste qu'il a vraiment fait sa marque. Il a pris alors la stature d'un grand bonhomme, intelligent, cultivé, plus habile dans l'art de se colleter avec les idées qu'avec les hommes.

Dans un article sur les *Normands en Méditerranée*, Jean de Broglie écrivait récemment: « Chose curieuse, au lieu de désigner Bohémont ou Roger, Robert (de Hauteville) avait choisi pour successeur (en Sicile) le plus effacé de ses fils, Roger Borsa, homme fin, cultivé et bon, bref tout ce qu'il ne fallait pas ». Je me demande s'il n'en fut pas ainsi d'Augustin-Norbert Morin tant qu'il fut mêlé à l'action politique.

Mais pourquoi ne pas jouir du moment tout simplement me dit G.B.P. à qui je lis ce texte; n'es-tu pas en vacances? Elle a raison, mais comme il est intéressant de pouvoir repenser ses préoccupations et ses travaux avec le recul du temps et de l'espace, au bruit des vagues qui se brisent puissamment ou doucement suivant les jours, sur cette plage aux galets arrondis par l'incessant mouvement des flots.



À ce sujet, un géographe signalait l'autre jour, au cours d'un colloque consacré à la Côte d'Azur, l'évolution de Nice au cours des années. Lieu de séjour pendant longtemps des grandes familles anglaises ou russes, elle fut remplacée pendant la saison d'été par Cannes d'abord, puis par les villages environnants qui avaient l'avantage d'avoir du sable sur la côte, au lieu d'une épaisse couche de galets en guise de plage. Il s'est fait ainsi une transformation profonde dans la clientèle et la vocation de la ville. Petit à petit, celle-ci est devenue non pas une station balnéaire, mais un centre commerçant important, une ville hôtelière si l'on peut dire, où fidèlement les rentiers et les retraités sont venus remplacer les gens de passage. C'est ainsi que, parmi les grands hôtels,

seul ou à peu près le *Négresco* a gardé la clientèle riche, non plus des grandes familles cependant, mais des nouveaux riches, avec quelques restes de la société d'autrefois et beaucoup de vieilles gens un peu perdus dans ces corridors ou ces salons où circulent les clients habillés de la manière la plus volontairement négligée qui soit.

18 février

88

Une accalmie m'a permis de faire les cent pas sur *la Promenade des Anglais*, face à une mer chagrine, rendue grisâtre par les nuages qui recouvrent la ville et la rive. Un vieux monsieur, devant moi, offre des croûtes de pain aux mouettes. Elles préféreraient sans doute des asticots, des alevins ou des poissons; mais elles font contre mauvaise fortune bon cœur. Elles se précipitent sur la main ouverte pour saisir dans leur bec le pain brisé en petits morceaux. Toutes ne réussissent pas du premier coup, car il ne doit pas être facile dans le vent d'arrêter à l'endroit précis où l'on peut saisir le croûton. Il faut pour cela n'être ni trop haut, ni trop bas. Les mouettes passent et reviennent en un mouvement incessant, comme dans un carrousel et en piaillant à toute force. Tout cela se passe près de l'endroit où le Paillon se jette dans la mer. Comme il pleut depuis deux jours, ses eaux sont rapides et chargées de terre jaunâtre qu'elles arrachent à la rive, au passage. Et c'est ainsi que la Méditerranée, aux eaux si propres, si belles les autres jours, roule sur la plage des vagues brunes et sales au lieu de ces eaux opalines qui ont fait de Nice et de ses environs la Côte d'Azur, si aimée des étrangers venus du nord, si bien chantée par les poètes et si admirablement peinte par les artistes, de Dufy à Matisse.

19 février

À Paris, où j'arrive de Nice, règne une brume froide et bien désagréable.

20 février

Il pleut sur la ville et il fait humide et froid. Au Canada, on dirait que cela sent la neige.

Je suis allé à la grand-messe à la Madeleine ce matin. Dans la fresque très éclairée, qui est au-dessus du maître-autel, il y a Napoléon en costume du sacre, face au Christ triomphant. Il est curieux de voir

qu'on n'ait pas cherché à faire disparaître l'Empereur au cours des changements de régime. C'est lui, il est vrai, qui a permis que l'Église soit terminée. Oh ! ce n'est pas qu'il fût un catholique convaincu. Il ne croyait, je pense, ni à Dieu, ni au diable, mais il devait compter avec l'Église dans la société qu'il voulait reconstituer. Il est resté là où on l'a peint, ce qui est un autre exemple de cette continuité dans l'histoire dont on reconnaît la nécessité en Europe, qu'il s'agisse de France, de Russie, de Tchécoslovaquie ou de quelque autre pays derrière le rideau de fer. On y a bousculé les régimes et tué leurs dirigeants, mais on a gardé ce qu'ils avaient fait de bien.

En Amérique, on a tendance à écarter ce qui ne plaît plus dans l'histoire. Ainsi, dans le Québec, on se refuse à laisser ériger quelque part la statue que le sculpteur Brunet a faite de Duplessis, parce que les puissants de l'heure détestent l'homme. Et cependant, il a existé. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on ne le supprimera pas de l'histoire du dernier demi-siècle dans la province. Je hais le souvenir de cet homme qui a été néfaste, mais je trouve lamentable qu'on empêche de dresser quelque part la statue que ses amis ont fait faire de lui. Il me semble qu'il y a de la part de gens d'esprit libéral pourtant, un état d'âme qui se rapproche étrangement de l'étroitesse de Duplessis dans ses pires moments.

À la grand-messe ce matin, Napoléon aurait été bien étonné d'entendre l'épître lue en anglais, et lue par un anglophone à l'accent non de Boston ou de Philadelphie, mais de Londres. Quelle aurait été également son horreur s'il avait pu imaginer que son petit-neveu, fils de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo, eût pu un jour aller défendre, chez les Zoulous, la Couronne britannique, contre laquelle, lui, Empereur des Français, s'était si souvent battu. C'est ce que signalait l'autre jour à Nice un conférencier, imberbe mais intéressant, qui nous parla des Bonaparte de 1870 à 1920. Il nous présenta une Eugénie de Montijo qui, après avoir contribué au malheur de la France, s'est conduite après son veuvage, avec un extraordinaire courage et un remarquable sens de l'humain, opposant une énergie de tous les instants aux tristesses de sa vie.



Vu tout à l'heure à l'Orangerie, à Paris, une des plus belles expositions de Van Gogh qu'on puisse imaginer. Il y a là les peintures sombres et tristes faites en Hollande, alors que, bourré de complexes, il

était pasteur d'une région minière, et les toiles admirablement colorées qu'il a faites dès qu'il habita la Provence. Il y a aussi la peinture curieuse, indécise et torturée qui correspond à la période trouble qui le conduisit à la folie.

En cimaise, il y a le *Tournesol*, les *Iris*, une admirable vue de Paris, deux auto-portraits du peintre, la *Berceuse*, le *Pont-Levis*, une *Piéta* (d'après DeLacroix), le *Boulevard de Clichy*, les *Barques sur la Plage* et les *Mangeurs de pommes de terre*, qu'on est ravi de voir réunis sous un même toit.

90



Demain commencent les discussions qui nous amènent à Paris, Robert et moi. Nous voulions avoir une répétition générale aujourd'hui, dimanche. Une fois de plus on constate que l'homme propose, sans pouvoir faire autre chose qu'émettre un vœu pieux. L'avion devait partir hier. Il en a été empêché par une tempête de neige et par une grève du personnel technique chargé du nettoyage des rues et des pistes. Quand ce n'est pas le personnel des tours de contrôle, ce sont les spécialistes du radar ou les déneigeurs. Les syndicats n'hésitent devant rien en ce moment pour obtenir une partie de ce qu'ils veulent. Jusqu'à quand l'opinion acceptera-t-elle d'être bousculée ainsi ? Je ne sais. Mais peut-être un jour les gens en auront-ils assez d'être projetés dans tous les sens comme un ballon de football. Pourvu qu'alors on n'aille pas à l'extrême et qu'on ne fasse pas quelques gestes regrettables ayant pour effet de suspendre ou de trop restreindre le droit de grève, dont on abuse pour l'instant.



En Angleterre, on annonce la fin de la grève dans les mines de charbon. Le mal est fait; l'Angleterre est atteinte, paraît-il, sinon dans ses forces vives, du moins dans ses moyens immédiats de production. Il faudra trois semaines, me dit-on, pour ramener l'activité économique à peu près à la normale et cela au moment où le pays se prépare à lutter efficacement contre l'inflation avant son entrée dans le Marché commun. Les Anglais ont, paraît-il, pris les choses assez bien pendant un temps, mais l'absence de chauffage, la suspension partielle ou totale d'électricité, l'arrêt de certaines usines et la difficulté des communications sont venus à bout de leur résignation. Vue avec humour au début, la grève a créé un agacement chez ceux qui en souffrent. On a tendance à rendre le premier ministre responsable des événements : chose

curieuse parce qu'ainsi on blâme non pas ceux qui sont les auteurs du mal, mais celui qui l'a laissé faire, conséquence peut-être d'une faiblesse qu'on retrouve également au Canada chez le chef de notre gouvernement. Celui-ci n'intervient dans les questions ouvrières que s'il ne peut faire autrement. Évidemment, Pierre-Elliott Trudeau a écrit sur Maurice Duplessis, au moment de la grève de l'amiante, des pages qu'il ne voudrait pas qu'on fasse paraître sur son compte. Comme quoi, quand on devient homme de gouvernement, on devrait parfois prendre des attitudes bien différentes quand on sent que l'autorité et la vie économique sont menacées dans le présent ou dans l'avenir. Si j'en crois les conversations que j'ai eues avec quelques Anglais, non taxable de socialisme ni modéré, ni avancé, Monsieur Heath aura quelques difficultés à remonter la pente même dans l'esprit de ses partisans. Il a tendance pourtant à aimer les attitudes énergiques. Peut-être, cette fois, a-t-il craint que l'opinion se range derrière les mineurs pour qui on a de l'indulgence traditionnellement, en se rappelant ce qu'ils ont été dans la vie économique de l'Angleterre au XIXe siècle et la dureté de leur travail.

91



On donne *Godspell* à Paris en ce moment : curieux spectacle où l'évangile selon saint Mathieu prend la forme d'une clownerie. Jésus se présente sous l'aspect d'un garçon aimable, souriant, entouré d'autres garçons et de filles qui dansent, chantent et vivent l'évangile au milieu de contorsions et de facéties clownesques qui, il faut l'admettre, n'ont rien d'irrespectueux. C'est ainsi que le Seigneur recommande sur un thème *rock* à ses compagnons de s'aimer les uns les autres, de se réconcilier avec leurs frères, de se couper le bras ou de s'arracher les yeux s'ils les scandalisent. C'est aussi là que, trahi par Judas, Jésus est suspendu à une clôture d'acier aux solides mailles, au milieu de chants *pop* et d'une musique de *Rock and Roll*, qui réveillerait un mourant, à moins qu'elle ne l'exaspérât. Si tout cela n'est guère reposant, ce n'est pas scandaleux. C'est *pop*, c'est-à-dire un spectacle bruyant et bousculant, d'une nature bien différente des mystères du Moyen Âge, que l'on jouait sur le parvis d'une église. La représentation est dans le même esprit, si la réalisation est bien différente. Le mysticisme en moins et le bruit en plus, on se trouve devant un personnage qui aime les gens, le leur dit et essaie de faire pénétrer en eux des idées de bonté, de justice, d'amour et de paix. J'ai quelque mérite, je crois, à l'écrire, car

je déteste cette musique rocailleuse et syncopée, qui irrite ma sensibilité, comme si on me promenait une brosse sur l'épine dorsale.

Dans la salle, il y avait des religieuses. J'ai demandé à l'une d'elles : « Ne trouvez-vous pas que tout cela est éberluant ? » Non, me dit-elle, Essaye-t-elle de comprendre ou suit-elle l'avis du Cardinal Daniélou, qui a aimé le spectacle, paraît-il ? Je ne sais, mais elle avait l'air sincère. Et ses cheveux gris la mettaient à l'abri d'un engouement irréfléchi.

92

Je ne suis pas converti, mais je suis convaincu, a écrit le critique du *Canard Enchaîné*. C'est lui qui m'a persuadé de suivre mes enfants et leurs amis, qui m'ont entraîné dans leur sillage. Dois-je dire que je ne le regrette pas, même si je garde pour d'autres spectacles, venus de Harlem, comme *West Side Story*, le souvenir d'une bien plus grande finesse et de beaucoup plus d'intérêt.



Vu également à la Comédie Française l'autre soir, du Marivaux (*La Commère*) et du Montherlant, double spectacle bien différent : l'un, un peu poussiéreux et sentant la naphthaline (peut-être le jeu y est-il pour quelque chose) et l'autre, triomphe de l'orgueil comme le conçoit Henri de Montherlant dans son *Maître de Santiago*, admirablement rendu par les comédiens de la maison de Molière.

Par contre, hier après-midi au Palais de la Méditerranée à Nice, comme Montherlant nous a déçus Germaine et moi, avec *Fils de Personne*. Autant l'auteur excelle dans ces personnages d'autrefois, autant ce père exigeant, un peu grandiloquent et maladroit, nous a paru faux dans ses sentiments et dans la manière dont il les exprime. Peut-être réagissons-nous avec notre instinct de parents, alors que nous déroutent un maître de l'Ordre, une religieuse de Port-Royal, Ignès de Castro ou un cardinal d'Espagne; ce qui nous empêche de les juger comme des êtres humains. Peut-être aussi l'auteur a-t-il simplement raté son coup dans un essai de psychologie que, célibataire, il est incapable de mener à bien, tandis qu'il réussit admirablement ses personnages orgueilleux, dont les sentiments correspondent davantage à ses instincts, à son intransigeance et à son exaspérante et magnifique suffisance. Et pourtant, il a écrit *La ville dont le prince était un enfant* !



De Paris, Robert et moi sommes allés au Mans, l'autre jour, dans un de ces trains de la S.N.C.F., assez extraordinaires pour leur confort, leur vitesse et leur stabilité. Qu'on est loin de la ligne Montréal-Québec, si cahoteuse et si lente ! Nous allions discuter nos problèmes avec le groupe du Mans. Quel accueil charmant nous avons eu auprès de gens détendus et qui savent avoir des loisirs comme nos amis de Québec et Lévis, au lieu d'être bousculés comme on l'est trop souvent à Montréal et à Paris. Commencé vers midi et demi, le déjeuner s'est terminé vers quatre heures moins le quart. Et cependant ces gens ne font pas de petites affaires. Avec les usines Renault, ils font vivre une bonne partie de la population.

93

La venue des ateliers Renault au Mans a changé l'atmosphère de la ville, il est vrai. À des relations patrons-ouvriers assez calmes, a succédé un état social parfois houleux, qui a entraîné la fermeture ou l'occupation des lieux pendant des semaines et un climat social qui n'a rien de bien agréable : les collaborateurs d'hier devenant presque des frères ennemis.

Nos relations avec les gens du Mans ont commencé il y a bon nombre d'années. Venu au Canada avec un groupe du Mans, le colonel Charles leBlanc se proposait d'acheter la compagnie des Provinces-Unies pour le compte de la Société Mutuelle-Vie. La guerre a empêché la réalisation du projet. C'est en 1952, lors d'un voyage en Europe que reprirent nos liens. Ils devaient donner lieu, plusieurs années après, à la représentation de la Mutuelle Générale Française-Vie au Canada, par moi, à titre de fondé de pouvoir.

29 février, Nice

Comme il faisait beau hier, je suis allé rendre visite à Henri Matisse, à Raoul Dufy et à Roger Martin du Gard au cimetière de Cimiez : bien curieuse accumulation de monuments funéraires, à l'italienne. La tombe du premier est un peu en dehors, face à la ville. Elle prend la forme d'un admirable bloc de pierres, sans autre chose que deux noms gravés : celui du peintre et de sa femme, suivi des dates de leur naissance et de leur mort : 1869-1954 pour le premier et 1872-1958 pour le second.

Dufy repose à l'extrémité sud du cimetière, sous une dalle très simple entourée de gazon et d'une haute haie. Devant sa tombe, il y

avait des fleurs fraîches. Quelqu'un se souvient du grand peintre dont la carrière se termina à Boston quand, souffrant de rhumatismes, il s'y réfugia à l'invitation d'un médecin américain qui l'admirait et lui proposait de le soigner avec la cortisone : cure nouvelle et bénéfique. Pendant quelque temps, le remède lui permit de continuer son œuvre. Ce fut la période de l'Orchestre de Boston et des musiciens, qui succéda à celle des chevaux et des jockeys.

94

Tout à côté, il y a la tombe bien banale de Roger Martin du Gard : grand écrivain mort à Nice après avoir terminé l'œuvre qui lui permit de présenter une famille (celle des Thibault) et une époque, à travers une dizaine de volumes, avec cette sûreté de pensée et de style qui le caractérisait. À la fin de sa vie, Roger Martin du Gard écrivait de Nice à Jacques Copeau, son ami : « Je sais très bien, dans dix ou vingt ans, personne ne relira les *Thibault*. J'ai fait ce que j'ai pu, du mieux que j'ai pu et c'est très bien ainsi . . . ». Ce qui est terrible, c'est que c'est vrai, pour lui comme pour tant d'autres.¹ Si l'écrivain sait comprendre son temps, il a du succès beaucoup plus vite que le peintre. Mais comme son œuvre lui survit peu et pas longtemps ! Presque aussitôt après la mort d'Anatole France, par exemple, on a cessé de parler de ses livres, malgré l'extraordinaire respect qu'on avait pour lui.

J'avais quelques-uns des ouvrages de Martin du Gard dans ma bibliothèque. Ils sont restés chez mon fils Jacques, avec les livres que j'ai dû laisser derrière au moment de mon déménagement à Westmount.



Hier soir nous sommes allés au Palais de la Méditerranée où l'on présentait la troupe folklorique des Kiboutzins d'Israël : ensemble bien équilibré avec des filles et des garçons gracieux, jeunes et pleins d'entrain. Une chose m'a frappé : comme toute cette jeune génération d'Israël subit encore l'influence russe ! Venus d'Europe Centrale ou de la grande Russie, leurs parents ont apporté avec eux ce goût des cuivres, des chœurs bien dressés, des chants colorés, des vêtements aux couleurs vives, des danses gracieuses et rapides se terminant sur les talons et des claquements de mains partagés avec la salle. On se croirait vraiment devant une troupe russe bien dressée, par l'éclat de sa musique, l'entrain de ses danses et la grâce de ses danseuses.



¹ Et cependant, on vient de faire une réédition de son œuvre.

Comme a été agréable cette journée de grand air, passée à Haut-de-Cagnes, après un déjeuner dans un petit restaurant donnant sur un curieux paysage. Commencé sur de vieilles pierres, il se termine avec la mer, après avoir buté sur des maisons de rapport en forme de modernes pyramides, percées de *picture windows*, ces grandes glaces qui donnent l'impression de vivre dans la nature. Puis, nous avons marché dans le vieux bourg où les Grimaldi ont élevé leur château, à côté d'une chapelle du seizième siècle dans laquelle il y a une trentaine d'années, on a découvert des fresques remontant à 1550 ou à 1570. Et cette visite à la maison de Renoir un peu plus loin, où le peintre est venu s'installer parmi les oliviers centenaires ! Dans les photos qu'on a gardées de lui, il est un petit vieillard recroquevillé, barbichu, rhumatisant, mais qui avait encore la force de peindre. Lui aussi venait chercher sur la côte le soleil et la chaleur dont il avait un si grand besoin. Il est mort, mais les oliviers sont encore là, avec leurs troncs bosselés, énormes, presque informes. À l'intérieur de la maison, il y a les souvenirs qu'on a voulu conserver d'un peintre prestigieux et dont la longue et industrieuse vie a été une étape dans l'histoire de la peinture.



Les affaires sont une bien curieuse chose. Et surtout l'attitude que prennent les financiers. Eux sont attirés avant tout par le bénéfice à réaliser dans l'immédiat. C'est le présent qui les retient et rarement l'avenir. S'ils mettent la main sur une entreprise, ils ne songent guère qu'à la vendre pour en tirer un profit tôt ou tard. Ils raisonnent bien différemment du technicien qui, lui, s'attache à l'affaire et songe avant tout à l'asseoir solidement, à la développer. Peut-être ira-t-il jusqu'à la fusionner avec d'autres pour lui permettre de grandir, mais il rejette la solution de facilité. Ce qui l'intéresse, c'est l'entreprise en soi, à qui il reconnaît une essentielle stabilité, une marche rationnelle, régulière, comme le père suit son enfant dans son essor physique ou intellectuel normal. Tout cela n'intéresse le financier que dans l'immédiat, encore une fois. Aussi est-il bien difficile de l'empêcher de songer à des opérations de pyramidages, à la vente de l'entreprise qui oppose les équipes techniques, les gêne et rend leur existence précaire. L'opposition est très nette, au point que parfois, elle met l'essor ou la vie de l'affaire en danger, si l'on n'y veille.



Entendu hier le *Poète Assassiné* de Guillaume Apollinaire, au Théâtre de Nice. Je n'ai pu tenir bien longtemps, toutefois, tant j'ai eu une impression de folie. Chez l'auteur ou parmi les interprètes ? Je ne sais pas, mais je doute que joué par des pensionnaires de Saint-Jean-de-Dieu ou quelque autre établissement du genre, l'interprétation eût été différente. Tout m'a paru faux. Je ne peux croire que ce soit cela qu'Apollinaire ait voulu. Il était un poète très fin et il n'a pu imaginer ces cris, ces pétards qui éclatent soudain, ces couteaux brandis par des personnages farfelus, ces situations loufoques ou bêtes, ces simplifications qui n'ont rien de poétique, ni d'attrayant. Ils ne peuvent intéresser que ceux qui croient que, pour être valable, une interprétation doit être différente même si elle tombe dans l'invraisemblance et la bêtise. Je n'y ai rien compris ? Peut-être, mais ce n'est pas ainsi que je conçois l'œuvre d'un poète, à moins qu'il ne soit devenu fou ou que ses interprètes ne veuillent nous le faire croire.

2 mars

À l'Université, il y avait hier la dernière réunion de la semaine de l'Université de Nice. Ce fut intéressant, peut-être parce que, sans le vouloir, on parvint à opposer très nettement les points de vue français et anglais une fois de plus. Un professeur de droit de l'Université de Nice demandait un plan, des projets à long terme, des directives pour la technologie nucléaire à l'intérieur du Marché Commun. L'autre, l'Anglais, intelligemment d'ailleurs, disait : « Mais non, nous n'y parviendrons pas car l'élément politique, nationaliste ou isolationniste (qu'on l'appelle comme on voudra) restera trop fort au centre du Marché Commun, tant que nous n'aurons pas un régime fédéral que personne n'est prêt à accepter. » Puis, il apporta des exemples pour démontrer que si on affirmait que l'Angleterre serait le Cheval de Troie de l'influence américaine dans le Marché Commun, on ne tenait pas compte que la France donnait l'exemple d'une collaboration avec l'Amérique en s'adressant aux U.S. chaque fois que l'occasion s'en présentait pour ses approvisionnements scientifiques ou techniques, plutôt qu'à l'Angleterre.

Il m'a semblé y voir là un autre exemple des difficultés que le général de Gaulle prévoyait et qui ne disparaissent pas par le fait même que le Général n'est plus. La collaboration des deux pays sera

bien difficile, je le crains, car ni l'un ni l'autre ne voudra céder. Pour rappeler une phrase très connue, le premier aimerait prévoir à l'avance ce que sera le pont permettant de traverser la rivière, alors que l'autre suggère d'attendre d'être devant la rivière pour imaginer comment on la franchira. « Let's cross the bridge when we meet it », entend-on même chez nous quand on cherche à prévoir l'avenir. Il y a là deux philosophies bien difficiles à réunir sauf s'il s'agit d'une technique ou d'un problème qui doit être résolu dans l'immédiat.

Un Suisse de l'Université de Lausanne, le professeur Rieben, a apporté des vues intéressantes en guise d'introduction au débat. Bâti en armoire à glace, flottant dans ses vêtements et ayant une voix un peu criarde, il ne paie pas de mine, mais il a des idées. Il voit dans l'avenir, les Japonais à la source d'une très vive concurrence de la grande industrie, au sein du Marché Commun. Il vante l'ampleur de leurs vues, leur courage, leur esprit de travail, la compréhension de leurs syndicats et l'efficacité de leurs méthodes de vente. Toyota, précise-t-il, est un exemple extraordinaire de réussite dans le monde entier. D'autres s'ajouteront, à l'intérieur du Marché Commun, comme une industrie de l'acier, qui dépassera en importance les installations de Dunkerque, affirme-t-il.

97

Le professeur Rieben a enseigné à York University à Toronto en 1967, au cours d'une session dont les frais étaient payés par le gouvernement fédéral. Aux étudiants, on offrait un voyage d'un an dans le monde après le cours. Ces générosités de notre gouvernement rendent rêveur quand elles s'adressent plus aux gens de l'extérieur qu'aux nôtres.

Le Président Jean Ray devait être au colloque sur le Marché Commun. La réunion commença avec une heure de retard, sans qu'il y soit. Très embarrassé, le président du colloque expliqua le retard par un horaire d'avion. Chose amusante, je l'ai entendu parler du même sujet plus tard, à la radio, un jour qu'à Sainte-Adèle, à tout hasard, après un dîner frugal, j'avais ouvert l'appareil. Cette fois, il a parlé, fort bien d'ailleurs, de l'impréparation du Canada à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun. En toute justice pour Monsieur Jean-Luc Pépin, notre ministre du commerce, un très sérieux effort de remplacement des marchés se fait depuis deux ans. Il a montré pour sa part une grande compréhension du problème et une réelle aptitude à discuter sur place les possibilités de traiter en dehors du Marché Commun. Malheureuse-

ment, tout cela vient vingt ans trop tard. Le diagnostic de Monsieur Henry Laureys était bon il y a un demi-siècle. Comme je l'ai écrit ailleurs, lui aussi souhaitait que notre commerce extérieur sorte de l'Empire pour s'étendre au niveau du monde.

Devant son effort personnel, Monsieur Pépin n'a pas dû tellement aimer l'opinion exprimée par le président Ray qui a dit en somme : « l'Angleterre entre avec nous. Il vous appartient de vous organiser ailleurs ». Une fois de plus, il nous faut comprendre que le Canada doit essayer de ne plus être à la remorque d'un seul Grand.

98



A nouveau, il pleut sur la ville. Aussi ne pourrai-je refaire cette promenade que j'ai faite au soleil couchant hier et qui m'a conduit jusqu'au môle qui ferme à moitié l'entrée du port de Nice. Comme on a l'impression d'être loin de la ville, face à la Méditerranée et à ce soleil qui se couche à l'horizon ! Ce n'est pas le sable de Floride, ce n'est pas non plus la chaleur qui, à l'heure du midi, est bien fatigante, mais un climat très sain et une température qui varie de cinquante à soixante-cinq ou soixante-dix degrés Fahrenheit, selon les heures du jour. Ce qui est bien agréable.

Il y avait aussi le vent du large et le bruit incessant de la mer qui se brise sur les galets, avec à l'arrière-plan ces façades qui de loin donnent l'impression d'un grand décor classique.



Plus tard, dans la soirée, nous sommes allés dîner chez un haut fonctionnaire : homme charmant qui nous a invités dès qu'une lettre d'une amie commune lui eut appris notre passage à Nice. Il habite un appartement magnifique, dans un site admirable. La qualité de la chère et des vins, l'agrément de la conversation, tout cela nous laisse un bien bon souvenir. Comme est curieuse cette société où une grande dame divorcée parce que son mari, père d'un enfant illégitime, veut le reconnaître, et dont la fille, également divorcée, est devenue la maîtresse d'un pilote d'autos. Cette dame, charmante d'ailleurs, insiste auprès de notre hôte pour être placée à la droite du grand savant qui sera bientôt l'hôte de la ville. Elle veut lui demander pourquoi il est socialiste avancé, sinon communiste. Notre hôte est un peu inquiet de l'enthousiasme soudain d'une jolie femme, assez ignorante, mais pas sotte du tout, pour

ce savant. Je suis sous le charme de cette femme élégante et enthousiaste, sortie semble-t-il, d'un roman de Proust. Elle parle le français avec un léger accent. Duchesse de quelque chose, ce qui ne m'impressionne guère, elle a une personnalité attachante et elle donne cette impression de savoir-vivre qu'on trouve souvent chez des gens de grande famille, habitués au monde et à ses chausse-trapes. Devant elle, on pense aussi à certains personnages de Somerset Maugham, tirés d'un de ses romans qui, pendant longtemps, ont tellement déplu au milieu officiel de Londres. La ressemblance avec les personnages de Maugham s'accroît quand elle évoque les voyages que faisait sa famille il y a une vingtaine d'années avec la gouvernante, les bonnes et la « *nannie* » qui l'accompagnait à bord du *mistral*, au début de l'hiver. Elle rappelle aussi le lycée où elle allait sur la Côte d'Azur, ce qui explique sa connaissance de la langue française.

Je me souviens tout à coup qu'un jour mon beau-père présidait un banquet de la Chambre des Notaires, auquel assistait le frère de Somerset Maugham, membre de la Chambre des Lords. Pour être aimable, mon beau-père rappela l'œuvre de son cadet. Il n'a pas insisté devant l'accueil froid de son hôte, juriste de marque venu à Montréal à l'occasion d'un congrès, mais qui ne semblait pas du tout priser la réputation de son frère, dont les livres traitaient la haute société anglaise assez lestement à une époque qui n'admettait pas encore qu'on le fit.

À un moment donné, notre hôte nous exprima sa crainte que le parti communiste ne devienne en France, dans l'esprit de beaucoup de gens et d'électeurs, un parti défenseur de l'ordre, face à un gauchisme actif et à un parti de droite dangereusement agressif. C'est une opinion que j'ai entendue ou lue quelque part. Elle étonne dans ce salon de grand bourgeois, aux fauteuils profonds, aux lambris luxueux, garnis de toiles qui sont, sans doute, plus attachés à ses fonctions qu'à la famille de notre hôte. Que le luxe et la bonne chère, alliés à l'intelligence, sont choses plaisantes !



Il y a quelques années, on avait fait circuler un groupe de Canadiens dans tout le Canada, pour discuter le problème des francophones, un peu comme une introduction aux travaux de la Commission Laurendeau-Dunton. Dans chaque ville, grâce à la télévision, on pouvait suivre l'accueil fait par la population. Une chose me frappait un peu partout : l'incompréhension presque totale du point de vue des

francophones. Si on vous accorde des droits particuliers, leur disait-on, ne faudrait-il pas faire la même choses pour les Allemands, les Ukrainiens, les Italiens et, en général, tous ceux qui sont assez nombreux pour justifier un traitement particulier ? C'est là qu'on montre combien l'incompréhension est absolue. Presque partout en dehors du Québec, on ne veut reconnaître que la situation des Canadiens français est différente de celles des immigrés. Quand ceux-ci sont venus, ils ont accepté les lois, les coutumes, la langue du pays où ils se sont réfugiés; tandis que les Canadiens français sont dans un pays qui est le leur. Ils n'ont pas immigré. Ils ne se sont pas transportés à l'étranger. Ils sont restés chez eux. Ils ont des droits (qui leur ont été reconnus à plusieurs reprises) et qu'on devrait continuer d'admettre sans qu'ils aient à se battre constamment pour les garder.

Cela est d'autant plus exaspérant qu'à certains moments, on nous dit : « Si on vous accorde le droit à l'instruction dans votre langue, il faudra être prêt à faire de même pour les Ukrainiens, par exemple ». Or, cela nous ne voulons pas nous y prêter sous aucun prétexte, parce que, encore une fois, ceux qui sont venus dans notre pays n'ont acquis aucun autre droit que de s'adapter aux lois.

C'est par là qu'on voit combien l'incompréhension est totale.



Nous finissions de déjeuner ce midi à Nice quand le garçon est venu nous dire que le patron serait heureux si nous acceptions le pousse-café qu'il nous offrait: un alcool de framboise que nous bûmes à sa santé et à la bonne continuation de notre voyage à Londres, où je vais rejoindre Robert avant de revenir au Canada. J'y vais discuter avec nos associés la constitution d'une société de gestion pour nos trois entreprises, qui s'inséreraient les unes dans les autres comme un de ces jeux de boîtes auxquels tout jeunes, nous jouions.

Après quelques années tout se révèle bien articulé. Oh ! je n'y suis pas pour grand-chose. Si j'ai parfois précédé le peloton, j'ai aussi suivi dans la marche au succès. Nos concurrents de Toronto ont tout fait pour nous barrer la route. « *Your offer of cooperation is nebulous* », nous ont-ils dit un jour que nous les voyions dans le bureau d'un de nos amis de Lévis. Ceux-ci n'avaient pas encore cet extraordinaire hôtel face au Cap Diamant, qui permet d'avoir une admirable vue du fleuve d'un côté et, de l'autre, celle du golf qui, l'été, agit comme une

tentation de tous les instants. *Our competition won't be nebulous*, pensai-je en voulant mettre fin à une conversation qui ne menait nulle part.

Notre concurrence s'est révélée à la fois coûteuse pour nos amis torontois et avantageuse pour les cédantes québécoises, à qui nous offrons un troisième marché et pas mal d'idées. En effet, Robert avait appris son métier rapidement au contact de deux écoles, l'une toute de souplesse et d'intelligence et l'autre de savante technique.



Nos amis de Paris nous disaient l'autre jour que, pour leur personnel, ils avaient adopté une nouvelle manière de faire. Le nombre d'heures de travail reste le même, mais il est réparti différemment. Ainsi, tous doivent être au bureau entre des heures fixes, de 10 heures à 16 heures par exemple. Mais si certains veulent arriver seulement à dix heures, ils peuvent le faire pourvu qu'ils combrent la différence après seize heures. À l'inverse, celui qui désire venir à huit heures et partir tôt peut le faire, pourvu qu'il observe la règle 10-16 heures, avec une heure pour déjeuner. Un appareil spécial permet de vérifier les heures de travail. Est-ce bon, est-ce mauvais ? Je crois que, pour la mère de famille ou la personne qui demeure très loin, il y a là un mode de travail appréciable, pourvu :

- a) que l'employé ne prenne pas la pause-café dès dix heures trente;
- b) qu'il n'y ait pas de retards indus et réguliers ;
- c) que la règle de présence entre les heures fixées soit observée avec la plus grande honnêteté. Mais l'est-elle ?

Il faut trouver dans ces méthodes nouvelles un effort d'adaptation aux besoins du personnel, mais aussi conclure qu'elles n'auront aucune efficacité si elles ne sont pas appliquées avec la plus grande fidélité. Il ne faudrait pas, en effet, qu'elles deviennent une nouvelle occasion de désordre et de je-m'en-fichisme. Je suis pessimiste ? Pas nécessairement; mais je vois avec un peu d'inquiétude cette journée de travail qui va diminuant sans véritable contrepartie. J'ai des collègues suisses et allemands qui sont au travail à huit heures du matin. Et je suis d'une génération qui croyait qu'on n'avait rien sans peine. Je sais très bien que c'est une vieille conception « bourgeoise », mais elle explique bien des succès et, quand elle n'est pas suivie, bien des insuccès. Cela ne

veut pas dire qu'il faille revenir aux soixante-six heures par semaine de la fin du XIX^e siècle. Par ailleurs, si les gens travaillent beaucoup moins et dans des conditions très améliorées, ils n'ont jamais autant protesté, contesté, exigé sans qu'on ait l'impression qu'ils aient gagné ce plaisir de la vie et cette paix de l'esprit qui est la récompense de l'effort.

102

Tout cela est vieux jeu, assez comique, pensent certains. Il n'empêche que si le travail est la peine de l'homme, il est aussi sa joie quand il a l'impression de créer, de jouer un rôle. C'est cela qui est peut-être le plus difficile à l'heure actuelle. Ce n'est pas en diminuant l'effort productif à l'extrême qu'on arrivera vraiment à assurer le bien-être du travailleur, à quelque niveau que ce soit. Je crains qu'on n'assure même pas sa santé morale ou physique. Vers la fin de ma vie, en regardant autour de moi, je ne constate pas que mes collaborateurs soient mieux portants, moins harassés, moins fatigués, de meilleure humeur qu'à l'époque où la semaine était de quarante ou de quarante-cinq heures, où le samedi matin n'était pas chômé et où l'on avait à peine quinze jours de vacances.

8 mars

Nous rentrons au Canada par Air Canada. On ne nous avait pas dit que l'avion ferait escale à Halifax. La traversée a pris dix heures et les passagers ont dû descendre leurs bagages à la pluie battante, sans qu'on prenne la peine de leur donner un parapluie, comme on le fait ailleurs. Et quel accueil fait par des fonctionnaires grognons et résolument unilingues ! Si c'est cela le Canada bilingue dont Pierre I^{er} nous entretient périodiquement, que serait-ce si l'unilinguisme était la loi. Quelle mauvaise plaisanterie . . .

Mais aussi pourquoi ne nous a-t-on pas dit à l'agence qu'on ferait escale en Nouvelle-Écosse ? Être à Halifax n'a jamais été une joie pour personne et y venir, après avoir été fouillé du chapeau aux chevilles, avant le départ de Londres, n'arrange pas les choses, même si l'on se dit que c'est dans l'intérêt commun.

**PAUL REVERE
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE**



reconnue depuis 1895 pour l'excellence de ses polices d'assurance protection du revenu, non-résiliable et garantie renouvelable, vient d'ouvrir un bureau provincial à Montréal.



Monsieur John C. Davey, C.L.U., vice-président et directeur général pour le Canada, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Michel Gélinas au poste de directeur général pour le Québec. Monsieur Gélinas apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience dans le domaine de l'assurance.

Présentez-vous à
615 ouest, boulevard Dorchester, Suite 870
Montréal 101, Québec
Ou signalez 871-9420

GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

Courtiers d'assurances agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

•

Pierre CHOUINARD

Gérard PARIZEAU

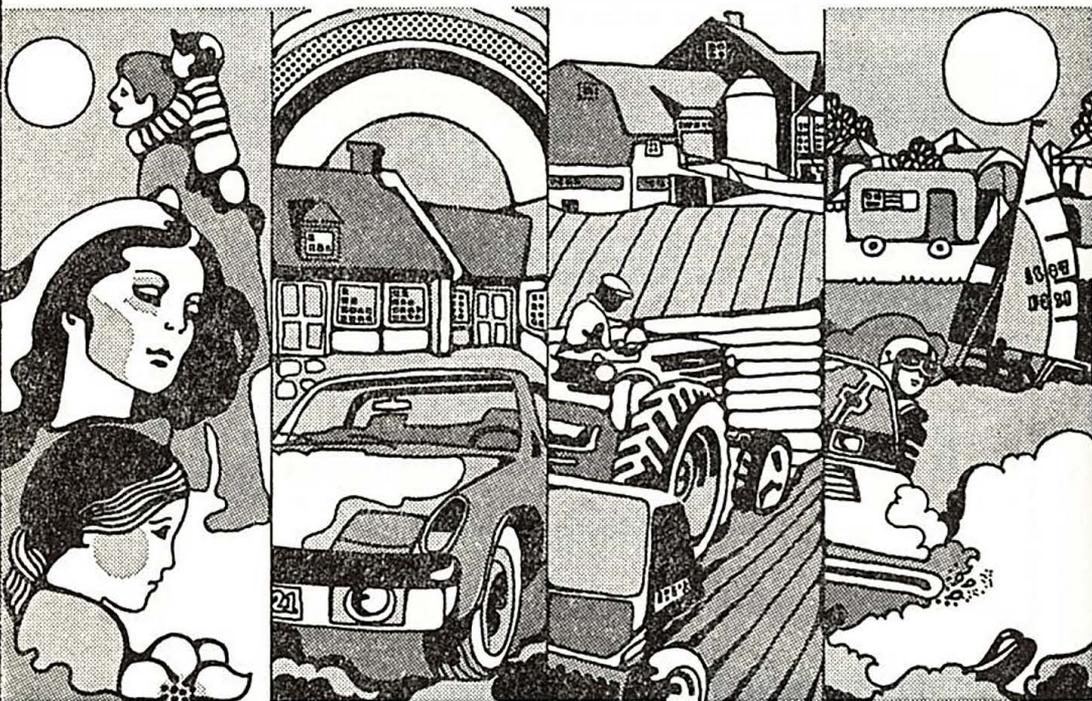
Gérald LABERGE

Marcel MASSON

Gérard WHITE

André TOWNER

**PLUS PRÉSENTE,
PLUS EFFICACE,
DANS LA VIE DE CHACUN**



L'Union Canadienne

Compagnie d'Assurance

**VIE - INCENDIE - AUTOMOBILE - VOL - FIDÉLITÉ
RESPONSABILITÉ - MULTI-RISQUES - CAUTIONNEMENT**

Siège social: Québec



GROUPE STANSTEAD & SHERBROOKE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE
UNITED SECURITY INSURANCE COMPANY
STERLING INSURANCE COMPANY OF CANADA

Siège Social - Sherbrooke, Québec

FONDÉE EN 1835

TABLEAU DE CROISSANCE

(en milliers de dollars)

	Primes Brutes Souscrites	Primes Nettes Souscrites	Réserve de Primes Non Acquisées	Actif
1971	\$9,343	\$7,192	\$3,802	\$11,399
1970	8,847	6,139	3,247	10,464
1969	6,003	3,730	2,186	6,694
1968	5,254	3,271	1,951	6,578
1967	4,673	3,217	1,948	6,025
1966	4,508	3,304	1,857	5,477
1965	3,706	2,169	1,445	4,793
1964	3,169	1,851	1,310	4,206
1963	2,723	1,684	1,130	3,502
1962	2,202	1,149	898	3,148
1961	2,090	1,138	907	3,037
1960	2,094	1,155	915	2,903

Surplus pour la protection des assurés : **\$3,350,000**

J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général

SUCCURSALES

Halifax - - - - 1730, rue Granville
Montréal - C.P. 1180 Place Bonaventure
Québec - - - - 580, Grande Allée Est
Toronto - - - - 20, rue Eglinton Est

63 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES ANNUELLEMENT

\$72 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN FRANÇAIS
ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC



Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social ST-HYACINTHE, Qué.

**MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU
PHELAN & MacKELL**
Avocats

**3400 Tour de la Bourse - Place Victoria
Montréal (115)**

Le bâtonnier,

JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.	ROBERT H. WALKER, c.r.	GEORGE A. ALLISON, c.r.
ROGER L. BEAULIEU, c.r.	CHARLES A. PHELAN, c.r.	PETER R. D. MACKELL, c.r.
ANDRÉ J. CLERMONT, c.r.	JOHN H. GOMERY	ROBERT A. HOPE, c.r.
MAURICE E. LAGACÉ, c.r.	J. LAMBERT TOUPIN	BERTRAND LACOMBE
F. MICHEL GAGNON	EDMUND E. TOBIN	C. STEPHEN CHEASLEY
RICHARD J. F. BOWIE	ROBERT P. GODIN	JACK R. MILLER
BRUCE CLEVEN	MICHEL LASSONDE	SERGE D. TREMBLAY
JEAN S. PRIEUR	MICHAEL P. CARROLL	CLAUDE H. FOISY
JAMES G. WRIGHT	CLAUDE LACHANCE	MAURICE A. FORGET
STEPHEN S. HELLER	PIERRETTE RAYLE	ROBERT E. REYNOLDS
LISE LAGACÉ	DAVID W. SALOMON	JEAN MAURICE SAULNIER
ANDRÉ T. MÉCS		

avocats-conseils

L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.
LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

Téléphone : 395-3535

Adresse télégraphique "CHABAWA"

GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

Courtiers d'assurances agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

•

Pierre CHOUINARD

Gérard PARIZEAU

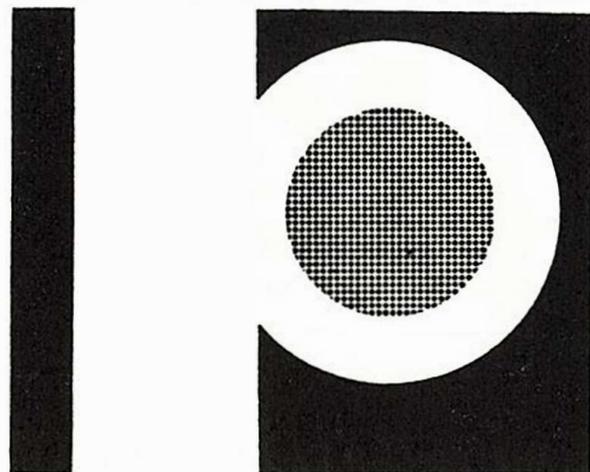
Gérald LABERGE

Marcel MASSON

Gérard WHITE

André TOWNER

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE

Siège social :

801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL



ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE D' ASSURANCE

FONDÉE EN 1871

ACTIF : PLUS DE \$50,000,000.00

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

VANCOUVER

L O N D O N

EDMONTON

O T T A W A

WINNIPEG

M O N T R É A L

T O R O N T O

M O N C T O N

H A M I L T O N

H A L I F A X

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

Directeur de la succursale du Québec
276, rue St-Jacques ouest
Montréal, P.Q.

J. A. VILA, M.B.E., B.A.
Président
et Directeur Général



LA PRÉVOYANCE

C'EST IMPORTANT
POUR UN NOMBRE TOUJOURS
PLUS GRAND DE PERSONNES!

La clientèle sans cesse croissante de La Prévoyance s'est traduite par un chiffre de primes d'assurance générale de \$26 millions en 1972 et un volume d'assurance-vie en vigueur de \$656 millions à la fin de la même année.

La Prévoyance, c'est important d'abord pour vous personnellement, parce qu'elle assure votre bien-être et celui de votre famille, de même que le succès de votre entreprise.

La Prévoyance, c'est important aussi pour notre développement économique, à cause des millions de dollars qu'elle investit dans les titres de gouvernements, d'institutions et d'entreprises.

Un peu de prévoyance, ça aide!

LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

Siège social: 507, place d'Armes, Montréal 126

18 bureaux
à Montréal, Toronto, Québec, London, Sherbrooke
Hull, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.

hec

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:

- un diplôme en sciences administratives
- un certificat en recherche opérationnelle

II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.

- Administration de l'entreprise
- Administration du marketing
- Administration de la vente
- Cours de perfectionnement en administration

III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.

IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec



LE CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

5255, avenue Decelles, Montréal (250e)

Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU**



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

vous protège

INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ, GLOBALE/AUTOMOBILE